

Diagnostic du système alimentaire audomarois

*Projet Alimentaire Territorial émergent
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer*

2021 - 2022

Préambule

Introduction

p. 7

- Définition système alimentaire
- Définition Programme Alimentaire Territoriale
- Les différentes thématiques mobilisables pour agir sur un système alimentaire
- Présentation de la méthodologie du diagnostic du système alimentaire audomarois

I - Présentation de l'écosystème territorial audomarois et de son engagement dans la transition alimentaire

p. 10

1. Présentation du territoire : une position stratégique, un dynamisme démographique, des ressources patrimoniales diversifiées à préserver

p. 10

1.1 Une position régionale et internationale stratégique impactant les filières alimentaires

1.2 Un dynamisme démographique : une population grandissante mais vieillissante

1.3 Une diversité patrimoniale : des ressources historiques, culturelles, naturelles riches

1.3.1 Une partie du territoire comprise dans le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNR CMO)

1.3.2 Le marais audomarois doté de deux distinctions environnementales et internationales

1.3.3 Une grande partie du territoire labellisée Pays d'Art et d'Histoire

1.4 La préservation des ressources : concilier les activités humaines et le patrimoine naturel, la ressource en eau et la biodiversité.

1.4.1 Le Pays de Saint-Omer « château d'eau » de la région des Hauts-de-France

1.4.2 La biodiversité du Pays de Saint-Omer : une diversité de milieux (bocagers, aquatiques, forestiers)

1.5 Les six bassins de vie de l'agglomération

2. Présentation de l'engagement dans la transition alimentaire de la CAPSO et de ses partenaires

P. 19

2.1 L'alimentation : une thématique transversale au projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2.1.1 Les pôles et compétences de la collectivité qui influencent le système alimentaire

2.1.2 L'engagement de la collectivité dans la transition écologique

2.1.3 La stratégie de développement économique : inscription dans l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)

2.2 Le PAT émergent : favoriser la transition agricole et alimentaire durable sur le territoire

- 2.3 La nouvelle feuille de route économique : inscription dans l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)
- 2.4 Les co-porteurs du PAT : la chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais et le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
 - 2.4.1 Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNR CMO)
 - A) Les vocations de la charte du PNR CMO et les orientations en lien avec l'alimentation
 - B) L'engagement du PNR au développement d'une alimentation durable
 - C) Le partenariat entre le PNR CMO et la CAPSO pour préserver le marais audomarois
 - 2.4.2 La chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais
 - A) La stratégie de la chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais
 - B) Développer la commercialisation de produits régionaux par la mise en synergie des filières : le comité de promotion et la plate-forme « Où acheter local »
 - C) Le partenariat de la chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais et de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer pour favoriser la transition agricole du territoire

II- Le paysage alimentaire audomarois : présentation des filières et du potentiel nourricier

P. 28

1. Le secteur de la production : l'audomarois un territoire agricole

p. 28

- 1.1 La typologie des productions : une diversité des productions, l'augmentation des productions labellisées
 - 1.1.1 Une augmentation de la Surface Agricole Utile pour les secteurs « autres grandes cultures » et « légumes et champignons », une diminution de la SAU à destination de l'élevage bovin
 - 1.1.2 Le potentiel nourricier théorique du territoire
 - 1.1.3 Les signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO) : les différents labels, les produits phares du territoire, la faible représentation de l'Agriculture Biologique
- 1.2 La pérennisation de la filière agricole : renouveler la population active et préserver les terres agricoles, accompagner l'évolution des pratiques
 - 1.2.1 La baisse du nombre d'exploitation, leur agrandissement et le vieillissement de la population agricole
 - 1.2.2 Les difficultés de recrutement dans la filière agricole du Pays de Saint-Omer
 - 1.2.3 Le marché des terrains agricoles : l'augmentation du prix médian et la répartition des transactions
 - 1.2.4 Accompagner les acteurs dans l'évolution et la valorisation de leurs pratiques

- A) Le Programme d'action en faveur du Maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH) : accompagner les agriculteurs du marais dans l'évolution de leurs pratiques
- B) Le programme Bio-Cultural Heritage Tourism (BCHT) : valoriser et préserver le patrimoine local
- C) Comment concilier des dynamiques vertueuses entre différentes activités du territoire, connecter les secteurs de l'agriculture et du tourisme : atelier d'échange dans le cadre du PMAZH

1.2.5 Un rythme d'artificialisation des sols deux fois plus soutenu que la moyenne régionale

2. Le paysage de l'industrie agro-alimentaire audomaroise **p. 42**

3. Le secteur de la distribution **p. 44**

- 3.1 Le potentiel de consommation alimentaire des ménages par forme de distribution
- 3.2 Une densité d'établissement de plus de 300 m² supérieure à la moyenne régionale
- 3.3 La répartition du tissu commercial alimentaire de première nécessité
- 3.4 Une offre alimentaire alternative diversifiée : vente directe, marchés, tournées alimentaires
- 3.5 Accompagnement des acteurs dans l'évolution de l'offre, des pratiques d'achat et à la numérisation

4. La Restauration Hors domicile : la nécessité d'accompagner les acteurs du territoire à s'approprier les opportunités du secteur **p. 50**

- 4.1 Les filières de la restauration Hors Domicile
- 4.2 Les retours des acteurs du territoire vis-à-vis de la Restauration Hors Domicile à travers l'enquête
 - 4.2.1 Des acteurs de l'approvisionnement motivés pour travailler avec le secteur de la RHD
 - 4.2.2 Des acteurs de l'approvisionnement freinés par des contraintes logistiques, d'approvisionnement, d'ingénierie, d'information et de prix
- 4.3 Les difficultés des communes vis-à-vis des nouvelles normes législatives et de leurs moyens
 - 4.3.1 Le manque de moyens et notamment d'ingénierie
 - 4.3.2 L'inflation normative

III – L'accessibilité des consommateurs audomarois à une alimentation durable **p. 55**

1. Définition de l'accessibilité pour tous à une alimentation durable **p. 55**

- 2. Accessibilité économique : profils de populations en vulnérabilité économique p. 56**
 - 2.1.1 Un revenu médian sur le territoire moins important qu'au niveau régional et national, et un taux de pauvreté supérieur
 - 2.1.2 Un taux de chômage de la population des moins de trente ans important

- 3. Accessibilité pratique : des populations non motorisées en milieu urbain et rurale p. 59**

- 4. Accessibilités sociale et culturelle : profils de populations en vulnérabilité nutritionnelle p. 60**
 - 4.1 Les populations en situation de surcharge pondérale, selon l'âge et le genre, en Hauts-de-France
 - 4.2 Focus sur la petite enfance, des chiffres sanitaires alarmants : la nécessité de travailler sur les pratiques alimentaires dès le plus jeune âge
 - 4.3 Accompagnement à l'évolution des pratiques : prévention sanitaire et habitudes alimentaires

- 5. Appropriation citoyenne : les initiatives innovantes alimentaires œuvrant pour l'évolution des pratiques des consommateurs p. 64**
 - 5.1 Accompagnement à l'évolution des pratiques : lutter contre le gaspillage alimentaire et les déchets
 - 5.2 Les initiatives à destination des mangeurs permettant l'appropriation citoyenne
 - 5.3 L'érosion du lien social identifié comme enjeu pour le monde rural

Préambule

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), présente un potentiel de production alimentaire important. Au regard des enjeux climatiques et sanitaires, la demande de produits issus de l'agriculture locale et biologique est en voie de développement. Répondre à ces nouveaux enjeux nécessite une adaptation des métiers et des filières alimentaires.

Les élus ont fait le choix d'engager le territoire et ses acteurs dans l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (délibération du 5 mars 2020). L'objectif de celui-ci est de recenser l'existant (acteurs et compétences, actions et projets), de créer des liens et de combler « les chaînons manquants ». Afin de développer une alimentation durable qui soit : reterritorisée, saine, de qualité et accessible pour tous.

Cette dynamique est partagée conjointement avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, qui participent à ce processus de transition alimentaire, en faveur des habitants et des filières du territoire.

Selon la Loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), et l'article 39, un PAT doit s'appuyer sur un diagnostic partagé (voir page 8). Le présent document constitue le diagnostic du système alimentaire audomarois.

Introduction

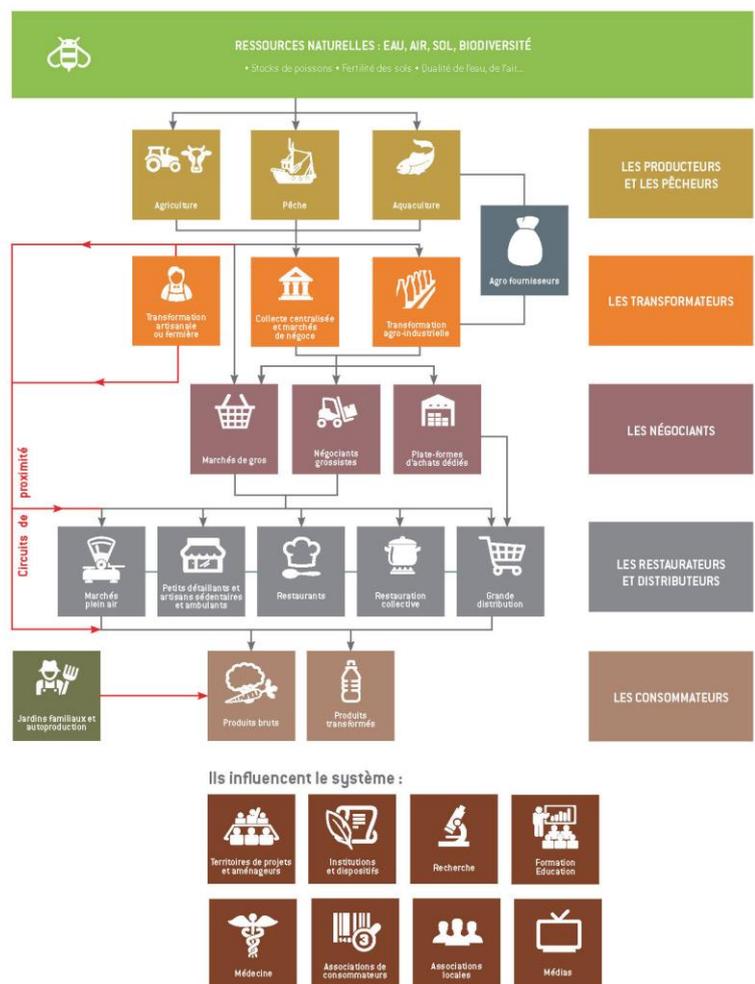
Définition des systèmes alimentaires

Louis Malassis, Jean-Louis Rastoin et Gérard Gherzi (2010) définissent un système alimentaire comme :

« (...) un réseau interdépendant d'acteurs (entreprises, institutions financières, organismes publics et privés), localisé dans un espace géographique donné (région, État, espace plurinational) et participant directement ou indirectement à la création de flux de biens et services orientés vers la satisfaction des besoins alimentaires d'un ou plusieurs groupes de consommateurs localement ou à l'extérieur de la zone considérée. »¹

L'infographie ci-contre illustre l'organisation et les interactions entre les acteurs du « système alimentaire actuel ». Celui-ci est constitué de différentes filières (production, transformation, négociation, restauration et distribution, consommation). Et d'un grand nombre d'acteurs qui l'impacte également : la recherche, les institutions, les collectivités, les associations...etc.

Le modèle de système alimentaire surreprésenté dans les pays du Nord est de type agro-industriel. Il s'est développé à partir des années 1950. En 2010, il occupait 40 à 45 % de l'alimentation mondiale². Pour Jean-Louis Rastoin et Gérard Gherzi, ce modèle contracte de nombreuses externalités négatives : environnementales (épuiement des ressources naturelles, dégradation des paysages), sociales (disparition des patrimoines culinaires régionaux), économiques (hyperspécialisation



Infographie du « système alimentaire actuel, Centre Ressource du Développement Durable (CRDD)

¹ Colonna Paul, Fournier Stéphane, Touzard Jean-Marc, « 4 - Systèmes alimentaires », dans : Catherine Esnouf éd., Pour une alimentation durable. Réflexion stratégique du ALIne. Versailles, Editions Quæ, « Matière à débattre et décider », 2011, p. 79

² « Chapitre 7 - Conclusion générale - Prospective du système alimentaire mondial : modèle agro-industriel ou modèle de proximité ? », *Le système alimentaire mondial. Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*, sous la direction de Rastoin Jean-Louis, Gherzi Gérard. Versailles, Editions Quæ, « Synthèses », 2010, p 495- 496

des unités de production, disparités économiques) et sanitaires (surnutrition, vulnérabilité dues aux pandémies)³.

Le dispositif des Programme Alimentaire Territoriaux est un outil dont disposent les collectivités pour agir sur ces externalités négatives.

Définition des projets alimentaires territoriaux (PAT)

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont été introduit par l'article 39, de la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), article 39 :

Les projets alimentaires territoriaux : « sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.

(...) « Ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet. »

www.legifrance.gouv.fr

Les différentes thématiques mobilisables pour agir sur un système alimentaire

Différentes thématiques sont mobilisables dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial. Une diversité d'acteurs, d'échelles territoriales et de compétences sont impliquées et imbriquées dans la question alimentaire.

Le dispositif Projet Alimentaire Territorial (PAT) offre un cadre législatif pour impacter le système alimentaire d'un territoire. Les porteurs de projets ciblent les thématiques, selon les spécificités, les enjeux propres au contexte local.

Le diagnostic partagé et la co-construction de la stratégie alimentaire permettent d'identifier quelle est l'essence du territoire et donc les leviers adéquates pour favoriser le développement d'une alimentation durable.

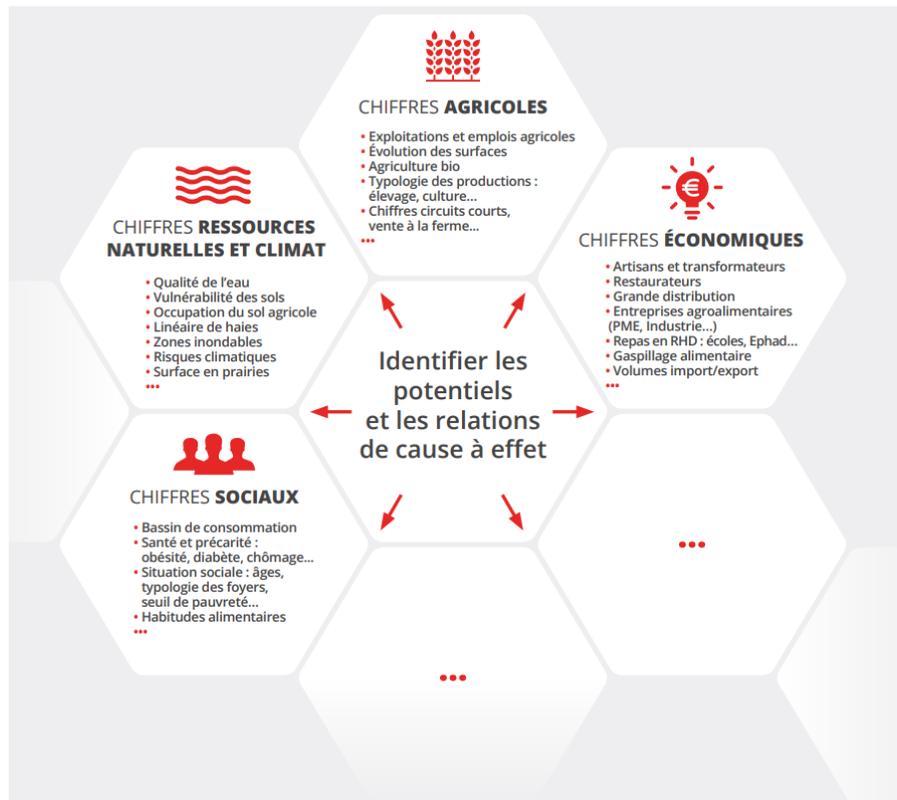


Source : Les différentes thématiques d'un PAT, RNPAT

Présentation de la méthodologie du diagnostic du système alimentaire audomarois

³ Colonna Paul, Fournier Stéphane, Touzard Jean-Marc, 2011, p. 96

La question alimentaire est multi-niveau, multithématique et transversale. Le diagnostic peut prendre en compte des données socio-démographiques, économiques, environnementales et agricoles.



Source : Infographie sur les chiffres à analyser d'un territoire pour une analyse transversale de l'alimentation, Systèmes alimentaires durables territorialisés, CERDD, 2016

Comme l'indique la loi LAAF, les Projets Alimentaire Territoriaux « s'appuient sur un diagnostic partagé ». Pour tendre vers cet objectif la collectivité a réalisé différentes actions :

- ➔ Des entretiens individuels ont été menés avec différents services de la collectivité, agissant sur le système alimentaire du territoire (pôles santé, développement économique, Centre Intercommunal d'Action sociale, aménagement...etc.) et avec différents partenaires (PNR CMO, chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais, acteurs associatifs, département...etc.)
- ➔ Un ensemble de ressources à analyser dans le diagnostic a été sélectionné par les partenaires du PAT (Contrat Local de santé, Analyse des Besoins Sociaux, Recensement Général Agricole, Schéma de Cohérence Territorial...etc.)
- ➔ Dans le cadre de la production des livrables du PAT : la cartographie et la co-construction de la stratégie alimentaire quatre ateliers de travail collectif ont été réalisé avec les opérateurs d'une alimentation durable sur le territoire. L'atelier relatif à la cartographie a permis de relever des besoins du système alimentaire audomarois. Les ateliers réalisés dans le cadre de la stratégie alimentaire ont permis de présenter les éléments de diagnostic aux participants et de les problématiser pour établir les bases de la feuille de route.

I - Présentation de l'écosystème territorial audomarois et de son engagement dans la transition alimentaire

1. Un territoire attractif : une position stratégique, un dynamisme démographique, des ressources patrimoniales diversifiées à préserver

1.1 Une position régionale et internationale stratégique impactant les filières alimentaires

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) est un établissement public de coopération intercommunal qui dispose de son propre budget, d'une fiscalité et d'une liberté d'administration. Composée de 53 communes, elle compte 105 169 habitants (INSEE, 2018). Le 1^{er} janvier 2017, la CAPSO est née de la fusion de quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui existaient auparavant :

- La communauté d'agglomération de Saint-Omer,
- La communauté de communes du Canton de Fauquembergues,
- La communauté de communes de la Morinie,
- La communauté de communes du Pays d'Aire.

La collectivité se situe dans le département du Pas-de-Calais, à la frontière du département du Nord, et dans la région des Hauts-de-France.

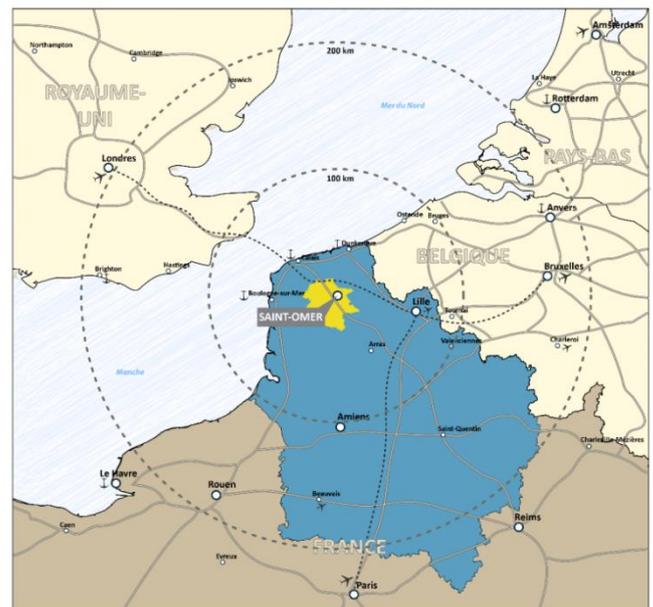
Elle est ancrée dans un espace géographique stratégique. En effet, plusieurs pôles d'activité régionaux sont situés à moins de cent kilomètres : Lille, Boulogne-sur-Mer, Dunkerque, Calais, Amiens.

Le territoire est au carrefour du Royaume-Uni, de la Belgique et des Pays-Bas. Dans un périmètre de deux cents kilomètres se trouvent des pôles d'attractivité internationaux : les villes d'Anvers, Bruxelles et Londres.

La position du territoire influence les filières alimentaires audomaroises. En effet, selon le diagnostic de la Chambre des Commerces et des Industries Hauts-de-France les achats de la clientèle belge représentent 6,6% du chiffre d'affaires total des commerçants du Pays de Saint-Omer, soit 60 M€. 86% de ces achats concernent le secteur alimentaire⁴.

Cette position stratégique internationale comporte également des externalités négatives, comme la hausse du prix médian des terrains agricoles (cf. Partie II 1.2.2).

LE TERRITOIRE AU SEIN DU NOUVEL ENSEMBLE RÉGIONAL



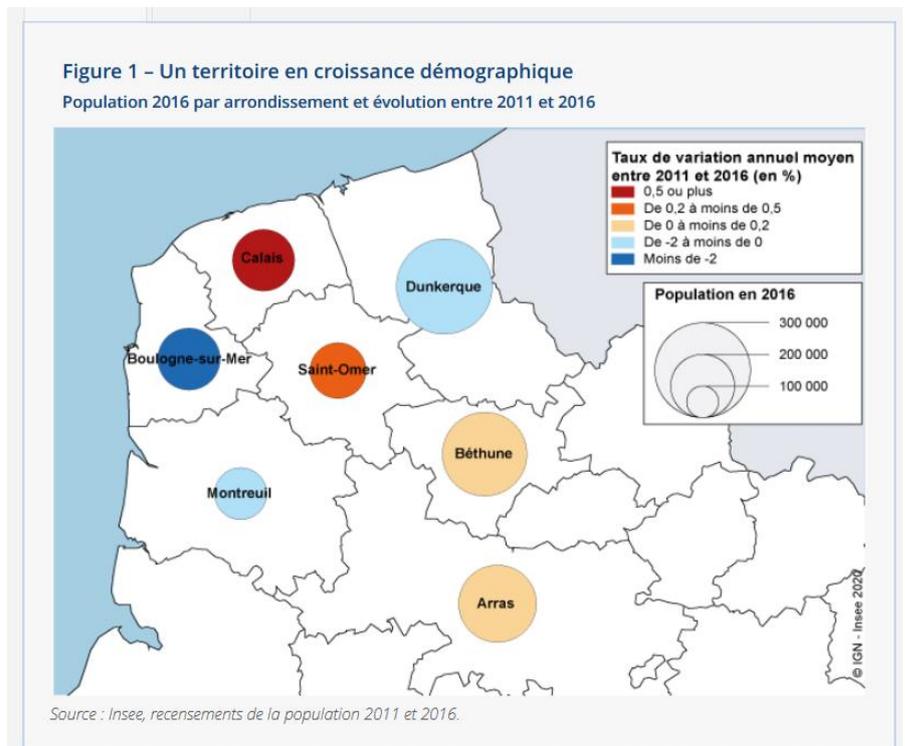
Source : La position stratégique du territoire, Diagnostic SCOT du Pays de Saint-Omer

⁴ « Diagnostic commercial et préconisations d'évolution du commerce du Pays de Saint-Omer » réalisé en 2021 par le Chambre du Commerce et de l'Industrie Grand Lille, Hauts de France

1.2 Un dynamisme démographique : une population grandissante mais vieillissante

Le Pays de Saint-Omer est composé des EPCI de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, soit 89 communes. Il détient l'une des plus fortes augmentations de population du Pas-de-Calais sur la période 2011 – 2016.

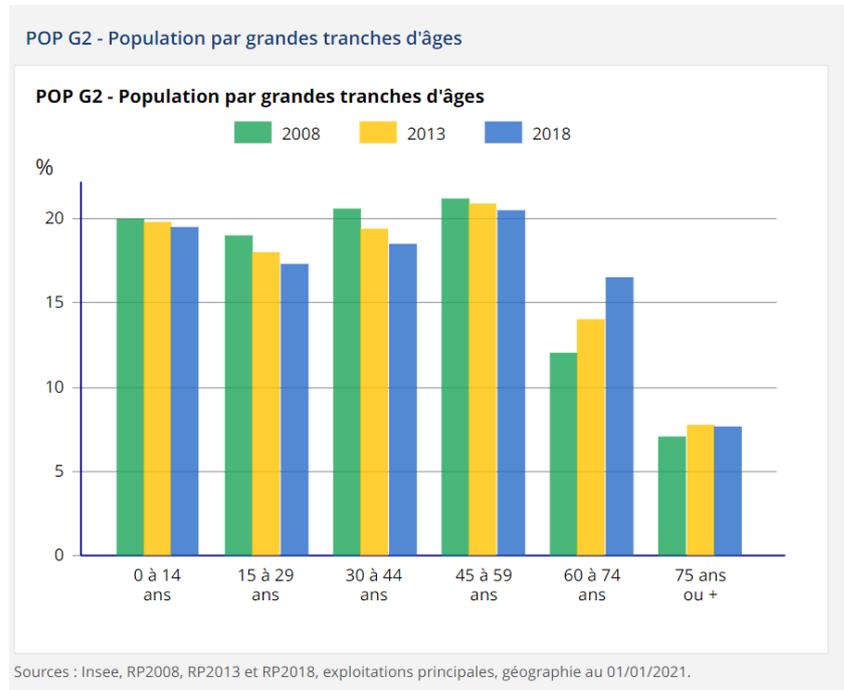
À l'horizon 2050, la population démographique atteindrait 135 500 habitants, selon l'INSEE. Cette augmentation de 0,2 % par an en moyenne serait la plus marquée du Pas-de-Calais, après l'arrondissement d'Arras (+ 0,3 %).



Néanmoins la population y vieillit à un rythme plus soutenu que dans le département.

La part des catégories des 0 à 14 ans, des 15 à 29 ans, des 30 à 44 ans est en diminution. A contrario la part des populations de 60 à 74 ans et plus de 75 ans est en augmentation (INSEE)⁵.

La collectivité devra anticiper la réponse aux besoins des populations plus âgées, et notamment au niveau de l'offre alimentaire : en proposant une offre de proximité, le portage de repas à domicile, l'accompagnement dans l'évolution des pratiques alimentaires en fonction des problématiques de santé...etc.



⁵ [Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de CA du Pays de Saint-Omer \(200069037\) | Insee](#)

1.3 Une diversité patrimoniale : des ressources historiques, culturelles, naturelles riches

Les qualités patrimoniales et environnementales du territoire sont valorisées à travers des labels et des reconnaissances d'envergure nationale ou internationale. Elles constituent d'une part la spécificité du système alimentaire audomarois, disposant du seul marais maraîcher habité de France, de variétés végétales spécifiques au territoire comme la carotte de Tilques. D'autre part, ces richesses sont des atouts pour le territoire. Elles favorisent son attractivité et son potentiel touristique (voir Partie II. 1) 1.2.3), qui sont des leviers à saisir pour dynamiser les filières alimentaires locales (par la valorisation des savoir-faire, des productions locales, des métiers de bouche...etc.).

1.3.1 Une partie du territoire comprise dans le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNR CMO)



Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale a été créé en 2000, à la suite de la fusion des parcs audomarois et boulonnais.

Le PNR CMO s'étend sur 132 500 hectares. Il est composé de 153 communes (et 4 associées), réparties en 10 intercommunalités, 200 000 habitants résident sur son territoire. Il comprend 80 % de la biodiversité régionale ⁶.

22 des 53 communes de la collectivité en font partie (présentation dans la partie 2). « Un parc naturel régional se crée sur un territoire dont la qualité du patrimoine naturel, culturel et paysager est reconnue au niveau national. »⁷ Ce qui est une reconnaissance des spécificités du territoire. Celle-ci nourrit l'attractivité de la collectivité, bénéficiant des actions de valorisation, de préservation et de développement réalisées par le syndicat mixte. En effet, le syndicat mixte agit sur de nombreux domaines : les patrimoines (la biodiversité, l'eau, la culture, les paysages...), et les activités humaines (la transition énergétique, l'agriculture durable, l'aménagement du territoire, l'écocitoyenneté, l'artisanat...).

1.3.2 Le marais audomarois doté de deux distinctions environnementales et internationales



Le marais est désigné « site RAMSAR : zone humide » en 2008 et « réserve de biosphère de l'UNESCO » en 2013. Le PNR CMO et la CAPSO travaillent en partenariat pour la préservation de ce site.



Le marais s'étend sur 3726 hectares et est sillonné par 700 km de canaux. Il est doté d'une grande biodiversité, comprenant 300 espèces de plantes dont 40 légalement protégées, de plus de 200 espèces d'oiseaux, de 26 espèces de poissons⁸.

⁶ <https://www.parc-opale.fr/le-parc/c-est-quoi/c-est-quoi-le-parc>

⁷ <https://www.parc-opale.fr/le-parc/c-est-quoi/c-est-quoi-le-parc>

⁸ <https://mab-france.org/fr/reserve-de-biosphere/marais-audomarois/>

1.3.3 Une grande partie du territoire labellisée Pays d'Art et d'Histoire

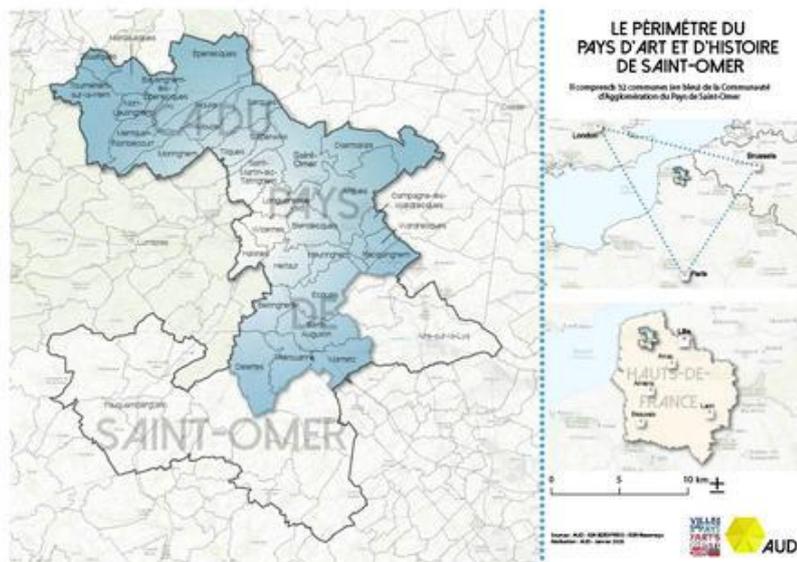


Le label Pays d'Art et d'Histoire a été délivré en 2013 par le ministère de la culture et de la communication.

Ce label « reconnaît les territoires qui mènent une politique pour valoriser le patrimoine au sens large et sensibiliser leurs habitants à l'architecture. La démarche intègre tous les éléments qui contribuent à l'identité d'un territoire riche de son passé et fort de son dynamisme. »⁹

32 communes de la collectivité sont comprises dans le territoire Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer. Quatre objectifs sont fixés :

- Privilégier la sensibilisation des habitants dans la découverte de leur territoire,
- Développer une politique culturelle de qualité soutenue par l'Etat, la Région et le Département,
- Soutenir l'attractivité résidentielle et économique en préservant et valorisant le cadre de vie,
- Développer les liens urbain/rural par une programmation qui maille le territoire.



Source : Périmètre du Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Omer, Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint Omer

Le territoire est constitué de communes rurales diversifiées constituant une « mosaïque de petits pays »¹⁰ offrant des patrimoines bâtis, paysagers (marais audomarois, massifs boisés d'Eperlecques et de Tournehem, vallées), agricoles (moulins, brasseries, séchoirs, abbayes) diversifiés.

Il comprend également trois villes disposant d'un patrimoine historique fort : Arques (dotée de l'ascenseur à bateaux marque de l'épanouissement de la Révolution industrielle), Théroutane (disposant d'un site archéologique national), Saint-Omer (dotée de différents monuments et sites rappelant son importance historique, qui la plaçait au 13^{ème} siècle comme l'une des 10 villes les plus importantes d'Europe).

Ce label pourrait également être un levier pour sensibiliser les habitants sur la diversité du patrimoine alimentaire audomarois (des différentes filières et de leur histoire). Les spécificités locales (historiques, culturels, savoir-faire...) sont également à valoriser auprès des touristes.

Les Hauts-de-France est la première région française à obtenir la distinction « Région Européenne de la Gastronomie » pour l'année 2023. Cette labellisation est un levier pour promouvoir les opérateurs engagés du territoire¹¹.

⁹ <http://www.patrimoines-saint-omer.fr/Le-territoire/Les-Labels>

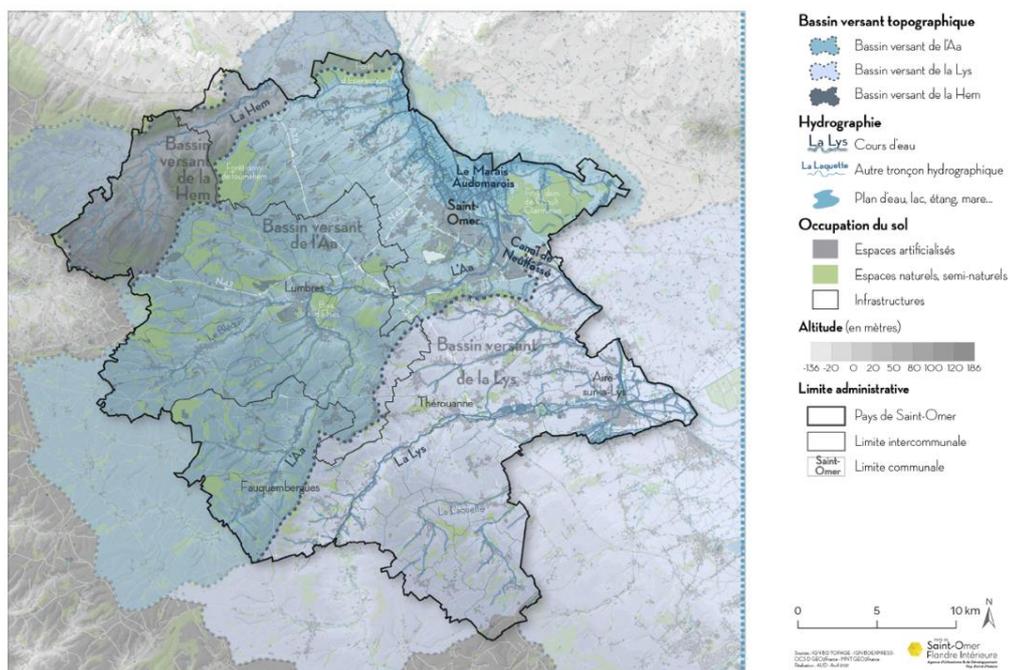
¹⁰ <http://www.patrimoines-saint-omer.fr/Le-territoire/Les-Labels>

¹¹ <https://hautsdefrance.cci.fr/actualites/region-europeenne-gastronomie-2023/>

1.4 La préservation des ressources : concilier les activités humaines et le patrimoine naturel, la ressource en eau et la biodiversité

1.4.1 Le Pays de Saint-Omer « château d'eau » de la région des Hauts-de-France

Le Pays de Saint-Omer est un territoire d'eau. L'eau est omniprésente sur le territoire disposant de trois cours d'eau majeurs (Aa, Hem et Lys). L'Audomarois est souvent considéré comme le château d'eau de la région du fait de sa ressource souterraine importante. Le territoire alimente l'agglomération dunkerquoise, une partie du Calaisis, une partie de la métropole lilloise et l'industrie agro-alimentaire. Dans le schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pays de Saint-Omer, il est souligné : « **La gestion optimisée de l'eau entre ses différents usages (agricoles, captages, navigation, biodiversité, tamponnement hydraulique, etc.) est donc un enjeu important, et nécessite une gouvernance adaptée sur le bassin.** »¹²



Source : Le Pays de Saint-Omer territoire d'eau, Les actes du séminaire. Vivre et penser l'eau dans les territoires, pôle métropolitain audomarois, mai 2021, Agence d'Urbanisme et de développement Pays de Saint-Omer

Dans le projet de territoire 2020-2026, l'enjeu de la ressource en eau a été relevé par les habitants et les élus.

Le projet de territoire comprend des actions relatives à la gestion de l'eau :

ENJEUX : Mots clés issus des ateliers élus et des ateliers /questionnaire habitant



ELUS

- Réduction des risques d'inondation
- Harmonisation des prix de l'eau
- Sécurisation de la ressource
- Sécurisation de la distribution
- Diminution des consommations



HABITANTS

- Questionnaire : plus de **60%** des habitants placent la préservation de la ressource en eau comme une priorité dans le domaine de l'eau.
- Ils sont également **55%** à estimer que la priorité dans le domaine de l'eau, c'est la maîtrise de sa consommation.

¹² Diagnostic agricole, du SCOT, 2016, page 8

- **La protection et la sécurisation quantitative et qualitative de la ressource en eau**, visant notamment la réduction des risques de pollution de la nappe (pollution d'origine agricole, industrielle, accidentelle...).
- **La diminution des consommations d'eau**, par la sensibilisation les habitants à une diminution des consommations d'eau (récupérateurs d'eau de pluie, utilisation d'eau non-potable pour l'arrosage public, récupération des eaux pluviales des bâtiments...)
- **La lutte contre les inondations**, en limitant l'artificialisation des sols (par des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et des documents d'urbanisme)

Ces différentes actions induisent la mise en place d'un accompagnement des acteurs locaux (acteurs économiques, collectivités, habitants) dans l'évolution de leurs pratiques.

Dans le cadre du PAT, des actions (sensibilisation, formations) pourraient être réalisées vis-à-vis des pratiques concernant l'utilisation de la ressource en eau par les acteurs du système alimentaire : du secteur agricole, agro-industriel, de la consommation. D'autre part, il s'agit également de considérer les externalités négatives qu'il convient de prévenir (l'artificialisation des sols pouvant causer des inondations, par exemple) et de valoriser les pratiques qui permettent d'en limiter les effets (le maintien des prairies permanentes et donc de la filière de l'élevage, par exemple.

Des outils sont à disposition des collectivités pour préserver la qualité de l'eau, comme la préemption des surfaces agricoles comprises dans les aires de captage.

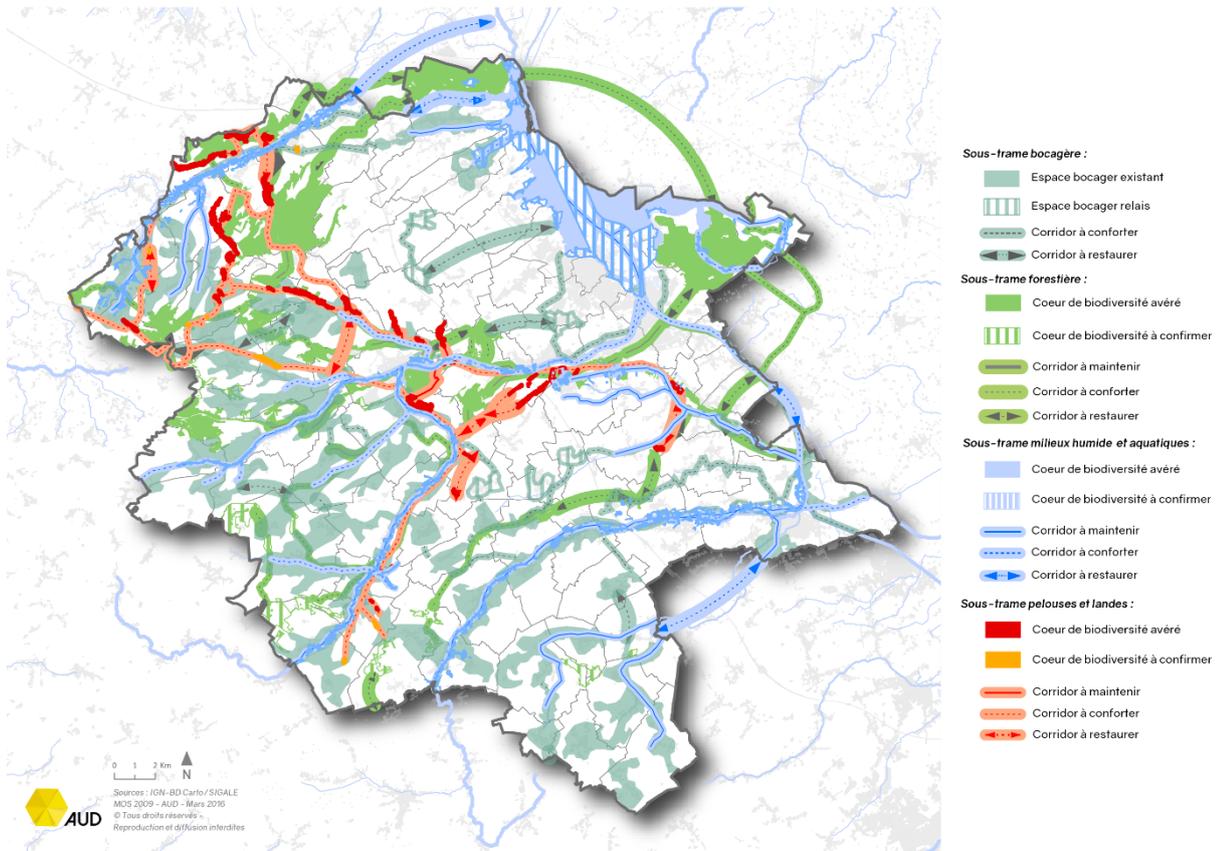
La préemption des surfaces agricoles comprises dans les aires de captage
[LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 118](#)

« A la demande de la commune ou du groupement de communes compétent pour contribuer à la préservation de la ressource en eau en application de l'article L. 2224-7 du code général des collectivités territoriales, l'autorité administrative de l'Etat peut instituer un droit de préemption des surfaces agricoles sur un territoire délimité en tout ou partie dans l'aire d'alimentation de captages utilisés pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine. Ce droit de préemption a pour objectif de préserver la qualité de la ressource en eau dans laquelle est effectué le prélèvement. »

www.legifrance.gouv.fr/

1.4.2 La biodiversité du Pays de Saint-Omer : une diversité de milieux (bocagers, aquatiques, forestiers)

Le territoire dispose d'une grande diversité avec une typologie variée en termes de milieu : bocagers, aquatiques et forestiers.



Le site « Géoportail » répertorie les sites identifiés comme ayant un intérêt écologique¹³. Sur

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

« (...) l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- les ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours. »

Site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

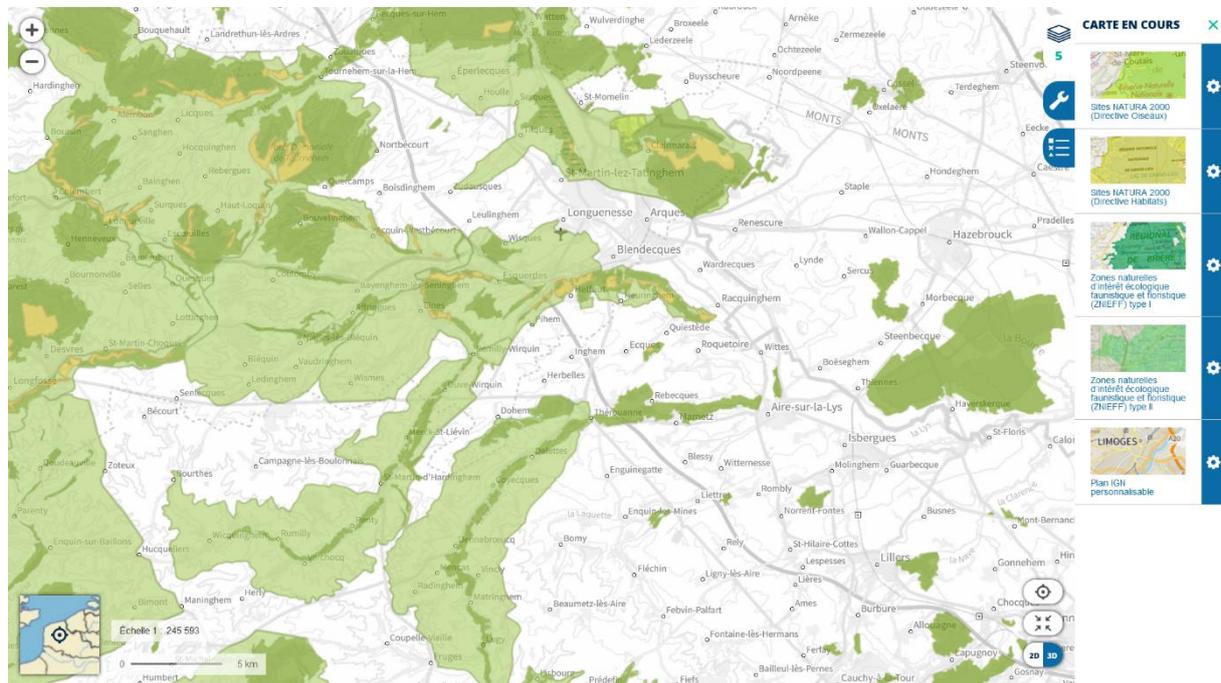
le territoire de nombreuses communes sont répertoriés en Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de niveau 1 et de niveau 2¹⁴. On constate deux diagonales ZNIEFF 1

¹³ Voir les différentes classifications sur le site geoportail

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/reserves-naturelles-regionales>

¹⁴ <https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>

et 2 l'une allant de la commune d'Aire-sur-la-Lys à Dennebroeucq et l'autre de Merck-Saint-Liévin à la commune de Renty.



Source : Répartition des ZNIEFF type 1 et 2, et des sites Natura 2000, site <https://www.geoportail.gouv.fr/#!>

Un autre indicateur de biodiversité est la surface occupée par des prairies permanentes.

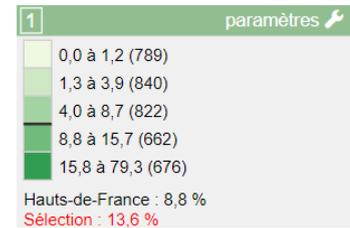
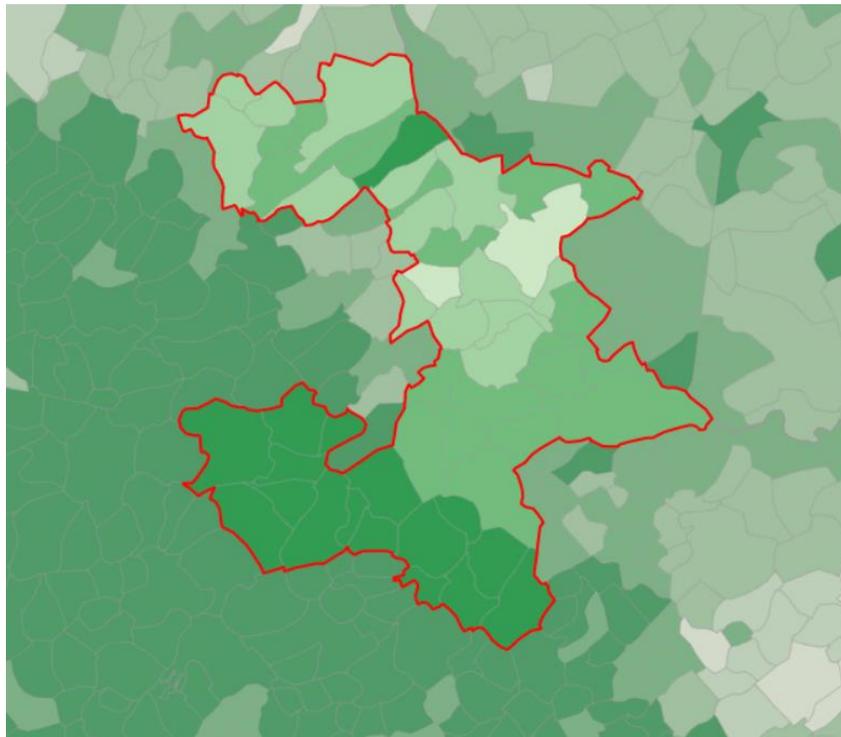
« Les prairies permanentes sont les poumons des milieux agricoles. Synonyme de biodiversité végétale et animale, elles ont aussi la capacité de stocker du carbone et de freiner l'érosion. Pour maintenir les équilibres écologiques, elles devraient représenter au moins **20% de chaque territoire agricole.** »

Office Français de la Biodiversité (OFB)

Le site¹⁵ « geoterritoires.hautsdefrance.fr » indique que la part occupée par les prairies permanentes représente 8,8 % de la Surface Agricole Utile (SAU) des Hauts-de-France, et 13,6 % de celle de la CAPSO.

¹⁵ <https://geoterritoires.hautsdefrance.fr/>

Les communes du sud de l'agglomération ont une part importante de leur SAU occupée par des prairies permanentes (Merck-Saint-Liévin : 27,3%, Fléchin : 26,4%, Reclinghem : 25,6%...etc.)



Source : La part de la SAU communale occupée par des prairies permanentes, <https://geoterritoires.hautsdefrance.fr/>

Le territoire dispose donc d'un maillage écologique dense. Dans le cadre du PAT, il convient de se demander comment accompagner les opérateurs (économiques, institutionnels) dans l'évolution de leurs pratiques pour aller vers la préservation et la pérennisation de ces espaces. Notamment ceux qui ne sont pas bénéficiaires des programmes mis en place aujourd'hui (Plan Bio, PMAZH...etc.)

Il convient également de valoriser la partie sud de l'agglomération. Celle-ci est non comprise dans le périmètre du PNR CMO mais révèle un caractère écologique important.

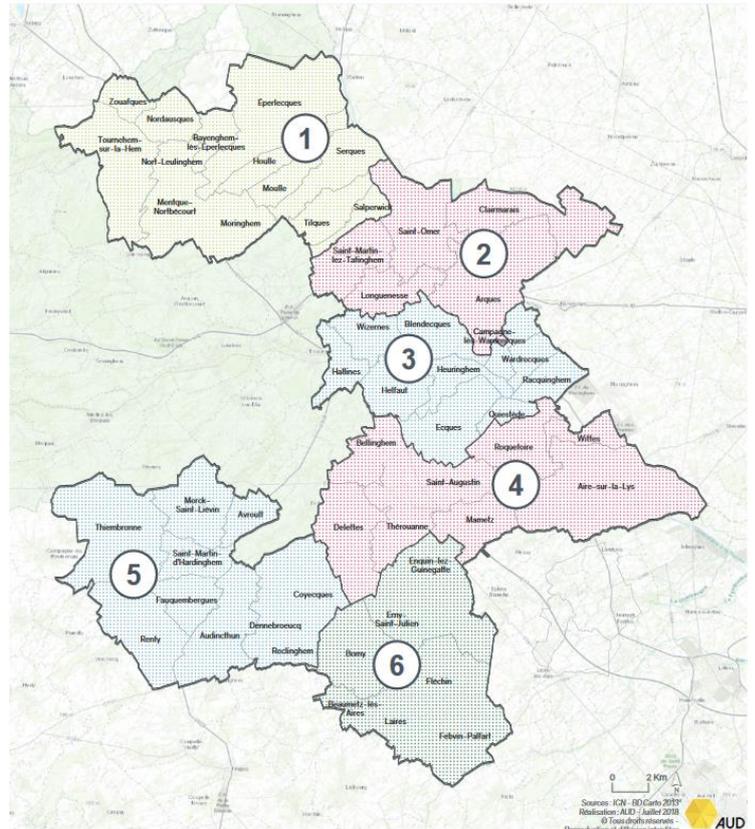
1.5 Les six bassins de vie de l'agglomération

Le territoire est composé de 53 communes, dont 10 sont urbaines et 43 rurales au sens de l'INSEE¹⁶.

Dans le cadre du projet de territoire, l'agglomération a été structurée en six secteurs :

- Secteur 1 : le nord de l'agglomération
- Secteur 2 : le pôle urbain
- Secteur 3 : le plateau des Landes
- Secteur 4 : la vallée de la Lys
- Secteur 5 : autour de Fauquembergues,
- Secteur 6 : autour d'Enquin

Au cours du diagnostic ces secteurs seront employés pour l'analyse du système alimentaire audomarois : afin d'étudier comment est structuré le paysage alimentaire sur le territoire (répartition de l'offre) et d'appréhender les besoins des mangeurs selon leurs spécificités.



2 Présentation de l'engagement dans la transition alimentaire de la CAPSO et de ses partenaires

2.1 L'alimentation : une thématique transversale au projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

La collectivité influence aujourd'hui en partie l'écosystème alimentaire, à travers ses compétences obligatoires ou optionnelles, les stratégies communautaires et les actions réalisées.

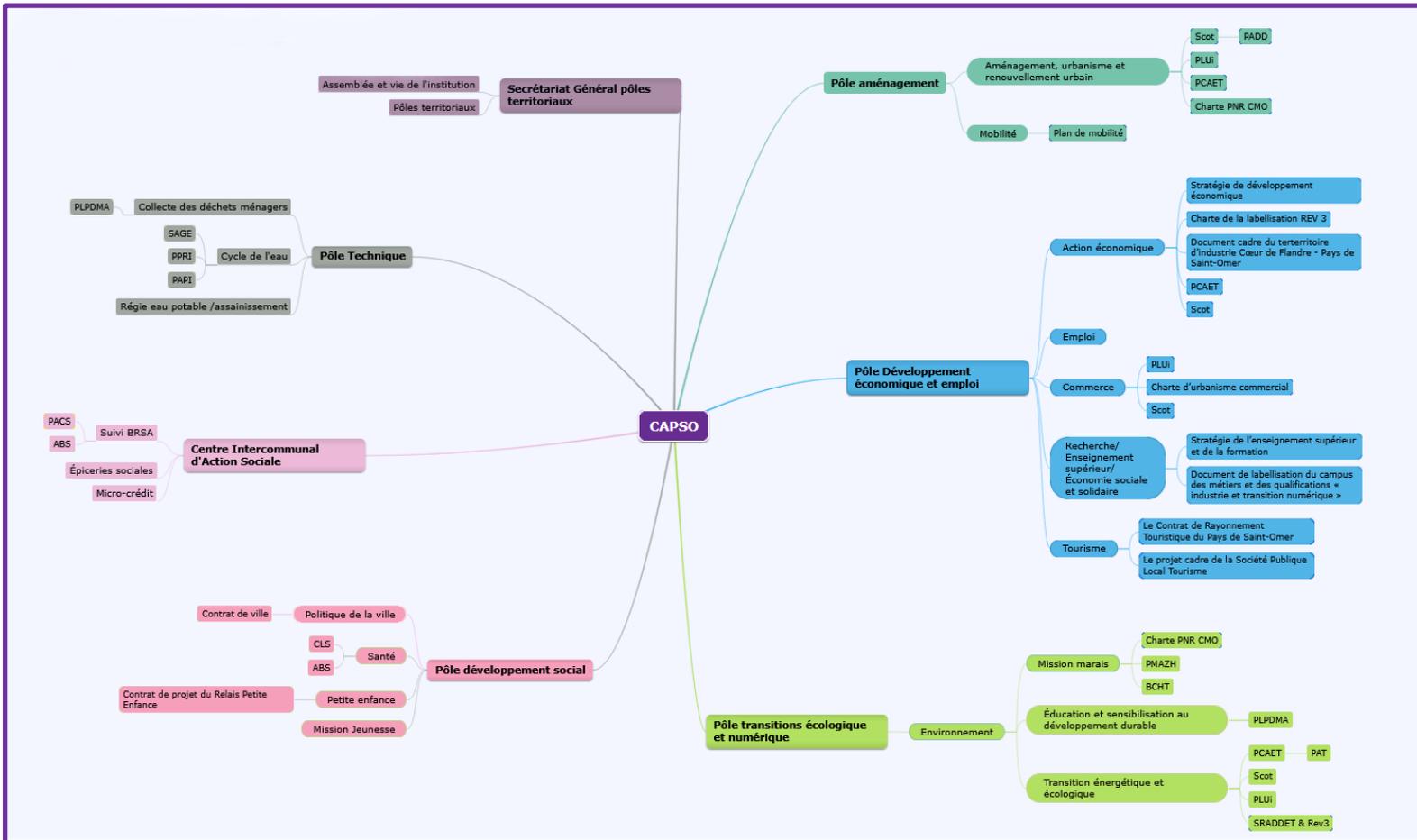
2.1.1 Les pôles et compétences de la collectivité qui influencent le système alimentaire

De nombreux pôles et services de la CAPSO sont concernés par l'alimentation. Les stratégies communautaires permettent de :

- Favoriser le développement des filières,
- Accompagner l'évolution des pratiques des acteurs locaux,
- Préserver les ressources patrimoniales,
- Veiller à l'égalité d'accès de ses habitants.

¹⁶ Une commune est identifiée comme urbaine, par l'INSEE, lorsqu'elle recense plus de 2000 habitants.

L'un des objectifs du PAT émergent de la CAPSO est de veiller à la coordination des différentes stratégies communautaires liées à la thématique alimentaire.



2.1.2 L'engagement de la collectivité dans la transition écologique

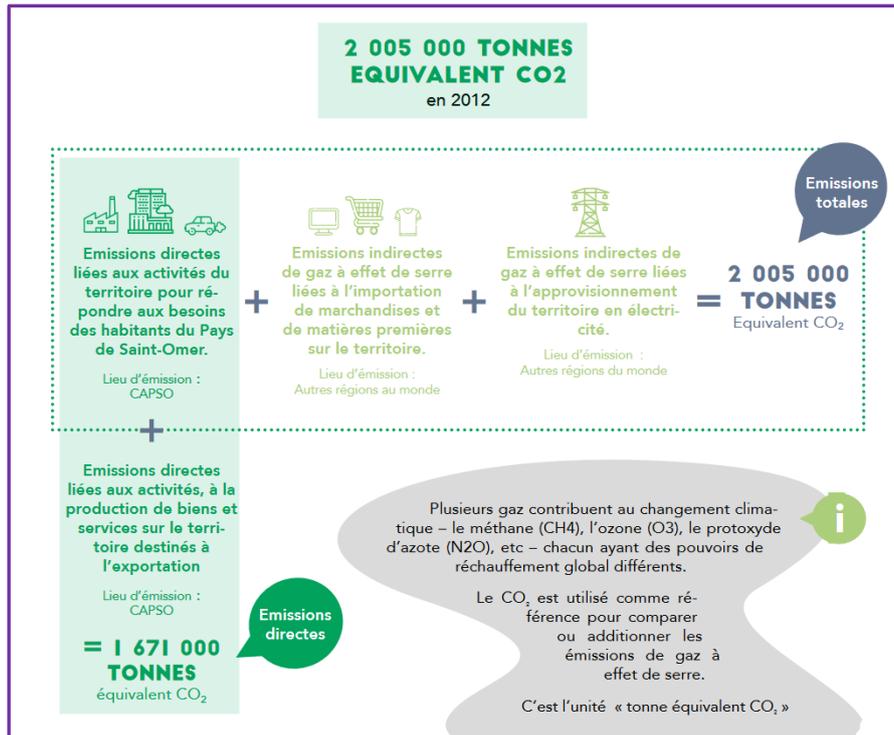


La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer s'est engagée dans un processus de transition écologique, dont le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est le document stratégique. Il a été approuvé le 5 mars 2020, en conseil communautaire.

L'un des objectifs du PCAET de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer vise notamment à impacter l'empreinte carbone du territoire en réduisant les émissions et en développant la séquestration. Deux types d'émissions sont distinguées :

- Les émissions directes liées aux activités du territoire qui sont à destination de la population, et celles à destination de l'exportation.
- Les émissions indirectes liées à l'importation de marchandises et l'approvisionnement en électricité.

Le PCAET permet de coordonner les stratégies communautaires en lien avec la transition écologique.



Source : Plan Climat Air Energie Territoriale de la CAPSO, 2020-2026

La CAPSO s'est engagée dans des démarches volontaires et d'exemplarité, pour agir sur son écosystème territorial dans une démarche de transition environnementale :

En 2015, la collectivité est labellisée **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) pour son Programme Local de Prévention**.

En 2021, elle lance l'**Etude de Planification et de Programmation des flux de Matières (E2PM)** portant sur trois filières du secteur industriel (papier/carton, verre, agroalimentaire). L'objectif est d'inscrire le secteur dans une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale.

En parallèle l'**outil TETE (Transition Ecologique Territoires Emplois)** permet au territoire de travailler sur la création d'emploi sur le territoire par le développement des circuits courts.

C'est dans ce contexte que la CAPSO a décidé de s'engager dans l'émergence d'un Programme Alimentaire Territorial.

En 2022, la collectivité a également lancé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

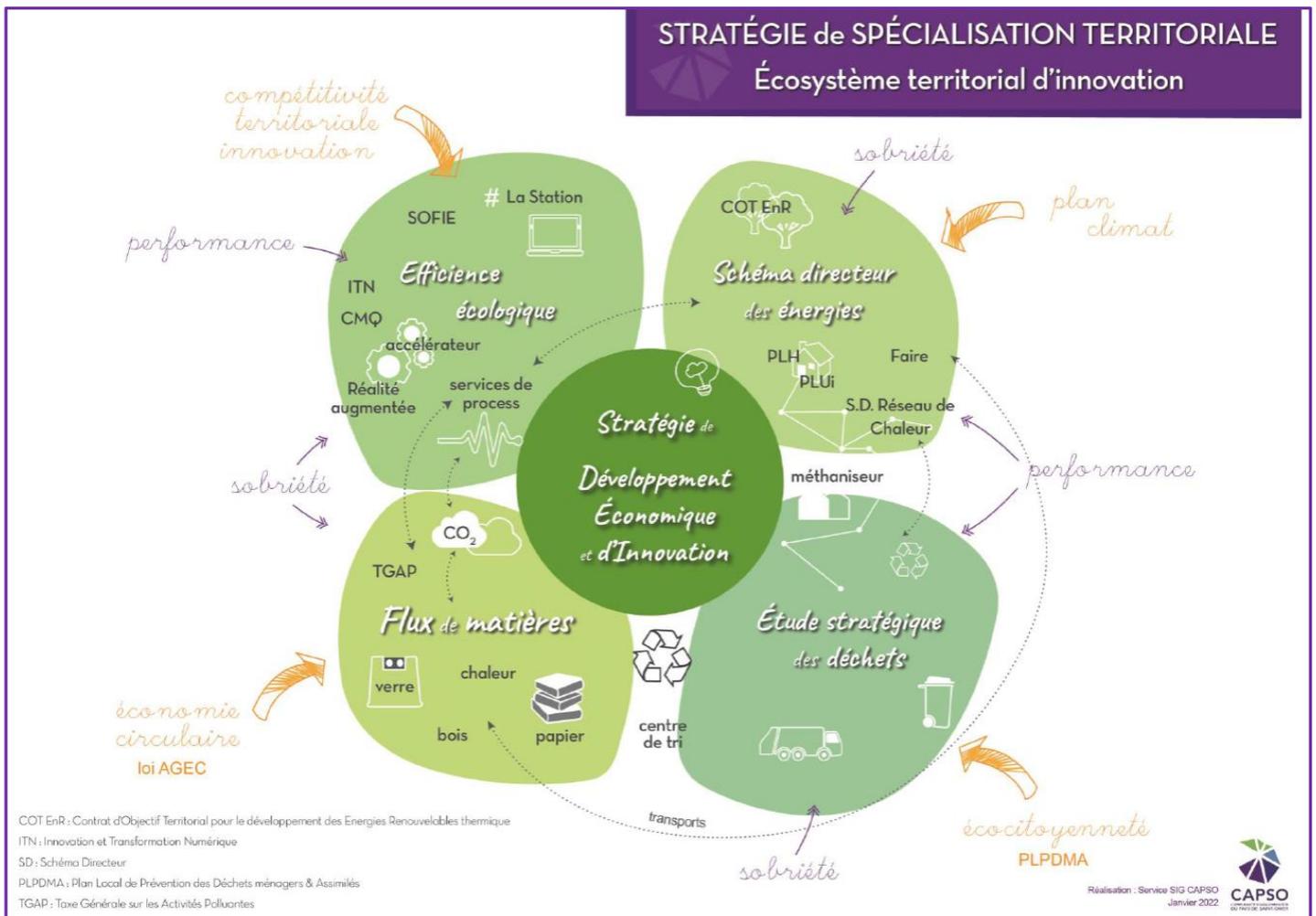
2.1.3 La stratégie de développement économique : inscription dans l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

La stratégie de développement économique de l'agglomération a été approuvée en décembre 2017 avec comme axes principaux :

- La transformation des entreprises et des emplois,
- Les évolutions sociétales (politique REV 3 : troisième révolution industrielle en Hauts de France, économie circulaire, économie de la fonctionnalité, etc...),
- Les conséquences de plus en plus fortes des applications digitales sur les outils de production et sur les modes de gestion.

La crise du COVID a nécessairement accéléré cette transformation, en mettant clairement l'accent sur la nécessité d'innover et de monter en compétences au niveau des emplois. Parallèlement, la voie professionnelle doit également demeurer une priorité par rapport à certains secteurs d'activité, aujourd'hui en carence de recrutement.

Les piliers de la stratégie économique sont l'entrepreneuriat, la compétitivité industrielle, l'économie de proximité, l'économie résidentielle. Aujourd'hui, il y a une orientation plus prononcée vers l'innovation et l'économie circulaire.



Définition de l'écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

« L'écologie Industrielle et Territoriale (EIT) stimule les échanges de ressources (énergies, matières, co-produits) entre entreprises et s'inscrit donc dans la démarche « réduire, réutiliser, recycler » de l'économie circulaire.

L'écologie Industrielle et Territoriale vise à optimiser les flux de ressources (énergie, déchets, matières...) utilisées et produites au sein d'un territoire. Elle se concrétise par des actions de mutualisation, de coopération et de substitution de ces flux (partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières...) ».

Source : www.cci.fr

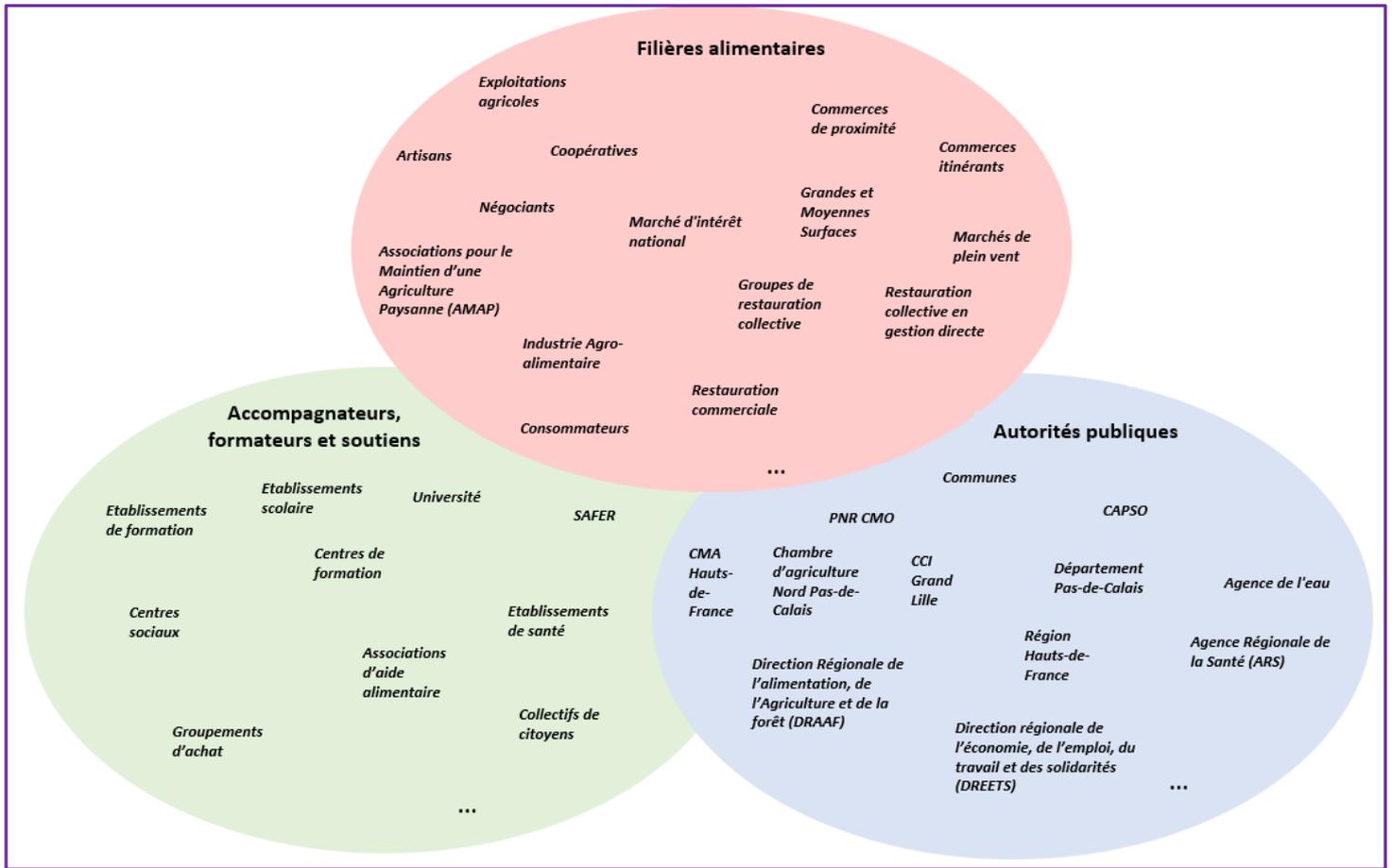
2.2 Le PAT émergent : favoriser la transition agricole et alimentaire durable sur le territoire

Une grande diversité d'opérateurs agit à différentes échelles sur le système alimentaire audomarois, et détient une expertise des enjeux du territoire :

- Les collectivités territoriales à travers leurs compétences : les communes (restauration scolaire, foncier), le département (santé et prévention, éducation), la région (économie, équilibre des territoires, éducation)
- Les Chambres consulaires : d'agriculture, du commerce et de l'industrie, de l'artisanat
- Les syndicats mixtes : Eden 62, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
- Les établissements publics et les services étatiques : l'agence de l'eau, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), les établissements de formation (Centre de Formation d'Apprentis agricoles et horticoles du Doulac, le lycée Vauban qui forment aux métiers de l'hôtellerie)
- Les entreprises (artisans, grandes et moyennes surface, producteurs...etc.)
- Le secteur associatif...etc.

L'objectif du PAT émergent est notamment de coordonner et déployer les stratégies, les initiatives alimentaires réalisées par la collectivité, ses partenaires, et les acteurs locaux.

L'enjeu principal du projet vise à fédérer les différents acteurs agissant sur le territoire au développement d'une alimentation saine, reterritorisée, juste pour tous et de qualité.



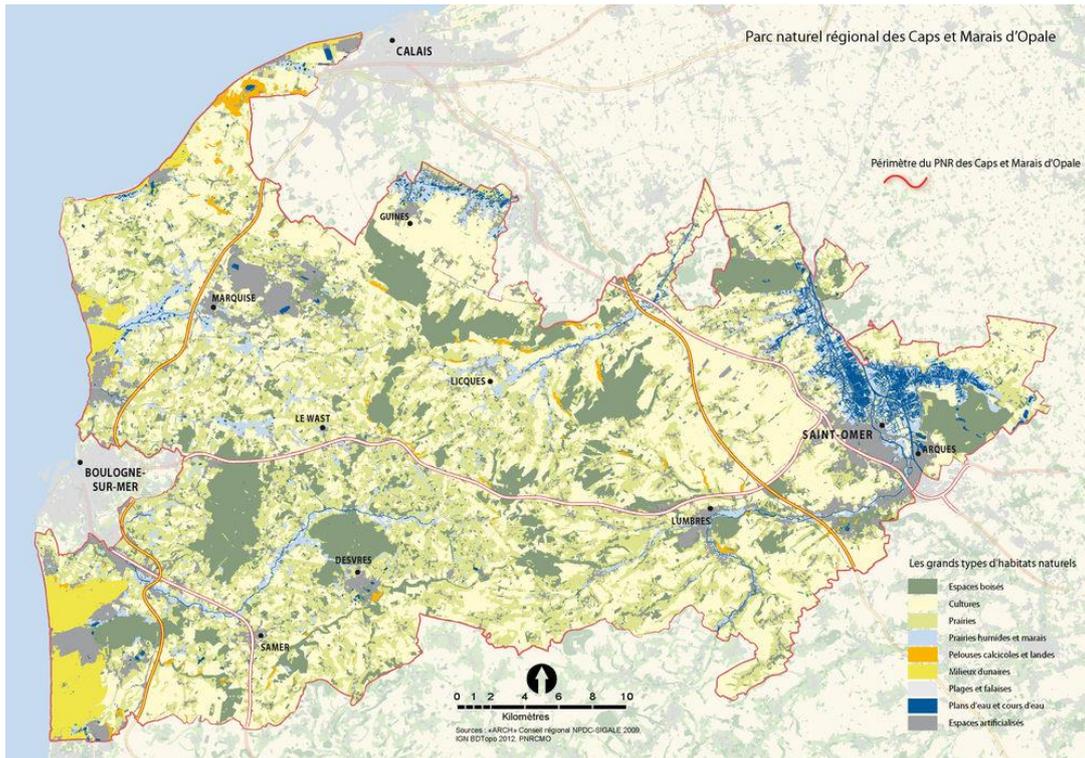
Opérateurs agissant sur le système alimentaire audomarois, typologie inspirée de celle des « Partenaires de la transition alimentaire » utilisée par Strasbourg Métropole ¹⁷

2.3 Les co-porteurs du PAT : le Parc naturel régional Caps Marais d'Opale et la chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais et leur implication dans la thématique alimentaire

La collectivité a décidé de lancer son PAT émergent en partenariat avec la chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais et le Parc Naturel Régional Caps Marais d'Opale (PNR CMO). En effet, les trois structures disposent de compétences et expertises complémentaires pour impulser une transition agricole et alimentaire durable sur le territoire. La chambre consulaire, le syndicat mixte et la collectivité travaillent conjointement sur différents projets depuis plusieurs années.

¹⁷ [Renforcement de la stratégie alimentaire territoriale : le cas de la ville et Eurométropole de Strasbourg - Réseau PARTAAGE \(reseau-partagee.fr\)](https://reseau-partagee.fr/)

2.3.1 Le Parc naturel régional Caps Marais d'Opale



Source : Carte représentant la diversité des grands types de milieux naturels du Parc Naturel Caps Marais d'Opale
<https://www.parc-opale.fr/le-parc/c-est-quoi/le-territoire>

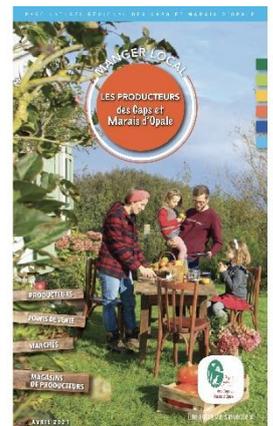
A) Les vocations de la charte du PNR CMO et les orientations en lien avec l'alimentation



Le PNR CMO influence le système alimentaire audomarois, en partie, par les actions portant sur la préservation des patrimoines : (la biodiversité, l'eau, la culture, les paysages...), et des activités humaines (la transition énergétique, la transition agroécologique, l'aménagement du territoire, l'écocitoyenneté, l'artisanat...).

Le programme d'actions est formalisé à travers une charte, planifiée pour la période 2013 – 2025. Ce document a été coconstruit avec les élus, habitants et acteurs locaux de son territoire¹⁸.

Un exemple d'action réalisé par le syndicat mixte permettant de rapprocher les acteurs des filières alimentaires est la production d'un guide recensant les producteurs et artisans en vente directe¹⁹.



¹⁸ « L'essentiel de la charte 2013-2025 du Parc naturel régional des caps et Marais d'Opale »

<https://www.parc-opale.fr/images/bibliotheque/PDFtelechargement/essentielcharteCMO.pdf>

¹⁹https://www.tourisme-saintomer.com/wp-content/uploads/2021/06/7F1954D9-B0EA-C5E9-C6D2-0FA29D9CAF0B_producteurs_de_terroir_BD.pdf

B) L'engagement du PNR au développement d'une alimentation durable

En 2016, 1 % de la surface agricole totale du Parc naturel est en agriculture biologique.²⁰ En 2015, le syndicat mixte décide de mobiliser une centaine d'acteurs du territoire pour coconstruire un projet de développement de l'agriculture biologique. Le Plan bio vise à :

- ➔ Développer et diversifier les productions et les volumes en agriculture biologique, avec un accompagnement des organismes spécialisés dans la conversion comme l'ancien Gabnor (Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas de Calais) et la Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais.
- ➔ Créer des espaces de dialogue entre les agriculteurs lors de visites de fermes mais également lors des réunions.
- ➔ Intensifier la communication et la promotion auprès des collectivités et du grand public afin de construire des partenariats durables entre producteurs et consommateurs.

Dans le cadre de son plan Bio le syndicat mixte accompagne les communes dans l'évolution de leurs pratiques en restauration scolaire, afin qu'elles tendent vers les objectifs de la loi EGALIM. Différents modules leur sont proposés (un accompagnement individuel, des réunions de travail et des visites de terrain).

Un nouveau programme d'action est aujourd'hui en finalisation de construction.

C) Le partenariat entre le PNR CMO et la CAPSO pour préserver le marais audomarois

La collectivité et le PNR CMO ont commencé à travailler conjointement à la préservation du marais audomarois, en 2001 avec le lancement du groupe de travail marais. Différents documents cadres ont permis de co-définir les orientations pour la préservation du marais audomarois. Le dernier document cadre est le contrat marais établi pour la période 2014-2025.

La CAPSO et le PNR CMO ont travaillé ensemble à travers deux programmes, le Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH) et le programme Bio-Cultural Heritage Tourism (BCHT).

2.3.2 La chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

A) La stratégie de la chambre d'agriculture Nord Pas de Calais

La stratégie 2019-2025 de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais se décline autour de trois axes :

- Accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques, sociétales et climatiques (conseil, formation, recherche en innovation et développement)
- Créer de la valeur ajoutée dans les territoires (coordination et promotion des filières, mise en synergie au sein des territoires et des politiques publiques)
- Faire dialoguer agriculture et société (communication et représentation)

²⁰ « Développer l'agriculture biologique en Caps et Marais d'Opale », Lettre aux agriculteurs N°28 - spécial bio

B) Développer la commercialisation de produits régionaux par la mise en synergie des filières : le comité de promotion²¹ et la plate-forme « Où acheter local »

La chambre d'agriculture opère pour le développement de la commercialisation des produits locaux, à travers différents outils.

Le comité de promotion, créé en 1971, est un service développé par la Chambre d'agriculture. Il vise à promouvoir la gastronomie et à favoriser le développement économique de la filière agro-alimentaire, par la mise en synergie des acteurs en amont de la filière, les agriculteurs et en aval les consommateurs. Pour développer la commercialisation des objectifs stratégiques ont été ciblés :

- Au niveau de la production : il s'agit de pérenniser et développer les exploitations agricoles, répondre aux attentes de la société.
- Au niveau de la filière agroalimentaire : il s'agit de préserver la notion de filières régionales, promouvoir la filière agricole et agro-alimentaire, développer l'économie régionale tout en développant l'économie agricole.
- Au niveau des consommateurs : il s'agit faire connaître le patrimoine gastronomique, inciter le consommateur à manger équilibré, diversifié, local et de saison, et promouvoir l'agriculture et la filière agro-alimentaire.

La plate-forme « Ou acheter local » est un outil développé par la chambre consulaire permettant de recenser les produits régionaux mais également les lieux de distributions où les acheter²².



C) Le partenariat de la chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais et de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer pour favoriser la transition agricole du territoire

Depuis 2013, la collectivité et la chambre d'agriculture ont formalisé leur partenariat à travers une convention. En effet, l'agriculture est une des composantes majeures de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Aujourd'hui, le secteur de l'agriculture est en pleine transition, pour se maintenir et se développer les exploitations doivent répondre aux enjeux économiques, sociaux, environnementaux et aux objectifs qui en découlent (préservation des ressources naturelles et des milieux eau, sol, biodiversité, paysages, performance et adaptation des exploitations à la législation et au changement climatique...etc.) La convention entre la chambre d'agriculture et la collectivité permet de co-définir des actions afin de favoriser la transition agricole du territoire.

La chambre d'agriculture intervient également dans la réalisation du PMAZH.

²¹ Rapport d'activité 2020, Comité de promotion

²² <https://ouacheterlocal.fr/>

II- Le paysage alimentaire audomarois : présentation des filières et du potentiel nourricier

1. Le secteur de la production : l'audomarois un territoire agricole

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer présente des caractéristiques rurales, c'est-à-dire qu'il consacre une part importante de son économie à l'agriculture. La Surface Agricole Utile du territoire (SAU) s'étend sur 34 709 ha (Recensement Général Agricole, 2020)²³, ce qui représente **64% de la surface de l'agglomération**.

1.1 La typologie des productions : une diversité des productions, l'augmentation des productions labellisées

1.1.1 Une augmentation de la Surface Agricole Utile pour les secteurs « autres grandes cultures » et « légumes et champignons », une diminution de la SAU à destination de l'élevage bovin

D'après le rapport de l'étude agricole du SCOT de 2016, le territoire de la CAPSO présente des sols de types limoneux à limono-argileux. Cela traduit une bonne fertilité des sols propice aux grandes cultures et aux légumes de plein champ, avec néanmoins une certaine sensibilité au problème d'érosion dès que la pente apparaît. Le territoire dispose donc d'un contexte géomorphologique favorable à une diversité d'activités agricoles et favorisant de bons rendements de matières premières.

La CAPSO s'étend sur plusieurs petites régions agricoles (définies en 1964) :

- Le Haut Pays d'Artois : territoire dominé par l'élevage et la présence de prairies,
- Le Pays d'Aire : agriculture mixte, avec une présence de cultures et d'élevage,
- Quelques communes au nord, celles du Marais Audomarois dans les Wateringues : région au sol plus sableux, orientée sur les productions légumières,

²³ https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_ca_du_pays_de_saint_omer_cle068136.html#situation-g%C3%A9ographique

Le Recensement Général Agricole 2020, réalisé par l'Agreste²⁴ montre la spécialisation territoriale de la production agricole. L'agglomération dispose d'une typologie des productions diversifiée : polyculture élevage, bovin lait et mixte, grandes cultures, porcine et volaille, et maraîchage.

Le RGA indique également l'évolution du nombre d'exploitation selon leur orientation technico économique des exploitations entre 2010 et 2020, et leur représentation en surface agricole utile.

Le nombre d'exploitations « Autres grandes cultures » (betteraves industrielles, pommes de terre) est passé de 131 en 2010 à 164 en 2020, soit une augmentation 25%.

En dix ans, le territoire a connu une augmentation de 36,1 % de la Surface Agricole Utile consacrée à ce type de culture.

La SAU à destination de la pomme de terre a presque doublé en dix ans, passant de 920 ha à 1 721 ha.

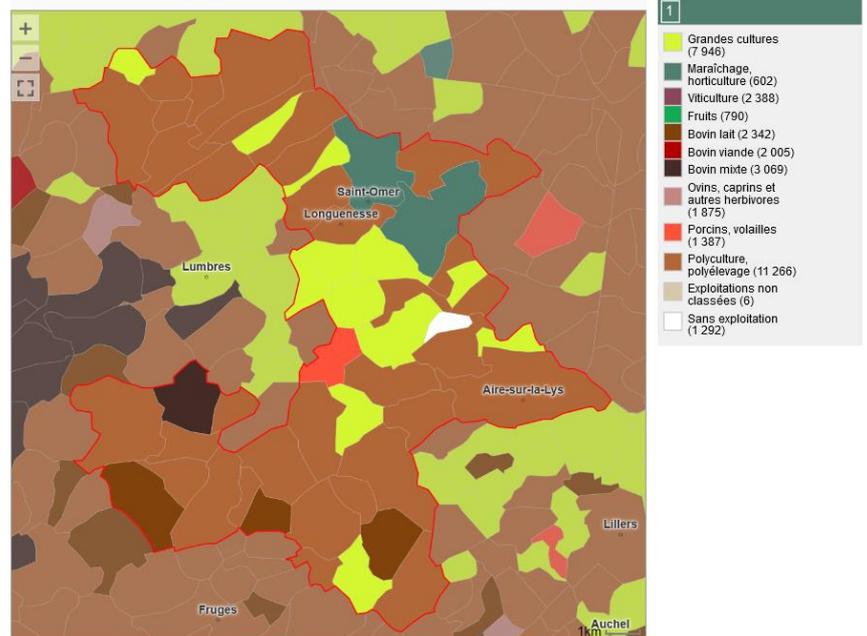
Le nombre d'exploitations « légumes ou champignons » a également augmenté, passant de 28 en 2010 à 32, en 2020. La SAU consacrée à ce type de production est de 457 ha, en 2020.

A contrario, sur la même période :

- Le nombre d'exploitations « Bovin lait » est passé de 88 en 2010 à 67 en 2020, soit une baisse de 24%.
- Le nombre d'exploitations « Bovin viande » est passé de 27 à 17, soit une baisse de 37%.

1 Spécialisation territoriale de la production agricole en 2020 (OTEX en 12 postes)

Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (données provisoires)



Certaines données sur les cartes sont estimées : se référer à TABLEAU, ou aux exports de données sous ACTIONS | © MAA 2021 - IGN Admin Express 2020 - Source : Agreste

Orientation technico-économique (OTEX)

Orientation technico-économique
CA du Pays de Saint-Omer

	exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
total exploitations	638	532	34 224	34 709	43 282	45 211	972	958	114 844
dont									
céréales et/ou oléoprotéagineux	93	69	2 290	1 745	197	96	55	49	1 915
autres grandes cultures	131	164	8 503	11 575	3 018	3 317	182	206	28 269
fruits ou autres cultures permanentes	s	s	s	s	0	s	s	s	s
légumes ou champignons	28	32	311	457	s	10	108	173	11 257
fleurs et/ou horticulture diverse	10	7	14	61	s	s	45	29	2 322
viticulture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
bovins lait	88	67	6 088	5 747	10 289	11 816	158	150	19 522
bovins viande	27	17	799	681	1 896	1 688	28	20	1 664
bovins mixtes	42	26	3 563	2 355	6 756	5 594	78	53	7 300
équidés et/ou autres herbivores	21	6	75	98	167	286	12	4	473
ovins ou caprins	8	s	101	s	322	168	6	s	s
porcins	8	8	323	294	1 573	2 616	18	19	3 136
combinaisons de granivores (porcins, volailles)	11	6	614	642	2 151	3 228	22	18	3 899
volailles	10	8	360	98	2 097	1 809	12	7	2 180
polyculture et/ou polyélevage	159	116	11 180	10 894	14 777	14 547	247	223	32 733
non classées	s	-	s	-	0	-	s	-	-

source : Agreste - recensements agricoles 2010 et 2020
champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
s : secret statistique
- : pas de données

24

https://stats.agriculture.gouv.fr/cartostat/#bbox=612887,7084507,64818,39002&c=indicator&i=otex_2020_1.otefda20&t=A02&view=map11

- Le nombre d'exploitation « Bovin mixte » est passé de 42 à 26, soit une baisse de 38%.

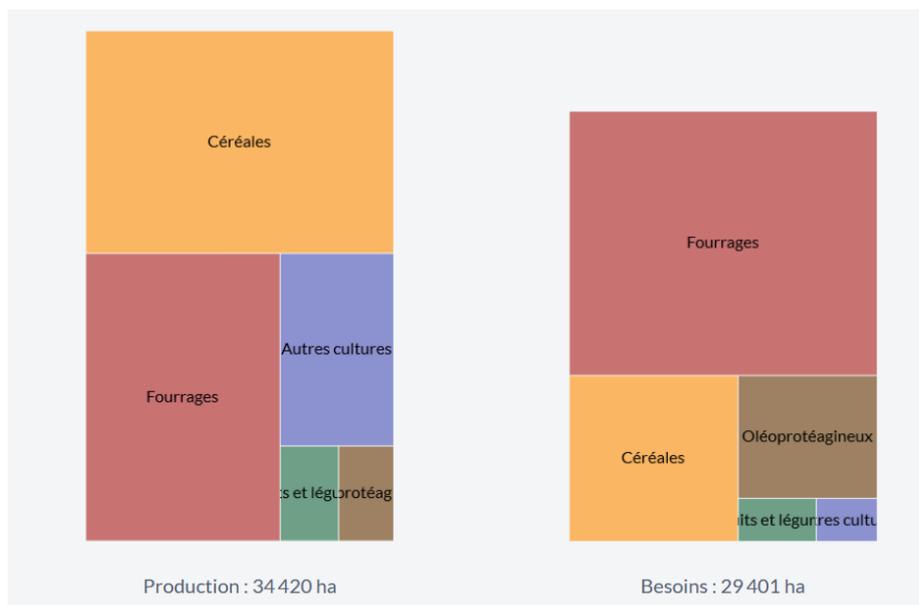
La baisse du nombre d'exploitation d'élevage bovin tout type confondu représente une baisse de la SAU occupée par ce type d'agriculture de 1 667 ha, entre 2010 et 2020, soit 16%. Il peut s'agir d'un point de vigilance pour le territoire. Les prairies permanentes représentant un enjeu en termes de patrimoine écologique (biodiversité, préservation des paysages...etc.).

1.1.2 Le potentiel nourricier théorique du territoire

L'outil CRATER propose de réaliser une adéquation théorique entre production et besoins, afin d'appréhender le potentiel nourricier du territoire.

Pour répondre aux besoins agricoles et alimentaires du territoire, le secteur de la production doit couvrir 29 401 ha²⁵. Ce besoin en surface est comblé à 117 %, la production agricole s'étendant sur 34 420 hectares. **Cette donnée nous permet d'appréhender la surface théorique à destination alimentaire à sauvegarder pour assurer la résilience du territoire.**

Chaque grand groupe de culture nécessite des surfaces différentes, le graphique ci-dessous permet de représenter les écarts entre l'offre et la demande, et les besoins en termes de surface :



Ainsi, si le territoire répond aux besoins théoriques en céréales et légumes, les besoins en fourrages et en oléo protéagineux (colza, tournesol) ne sont pas couverts. **Cette adéquation théorique permet d'appréhender les productions intéressantes à cibler dans un contexte où le marché international est incertain, et à questionner la dépendance aux produits importés.**

Il est important de noter que l'ensemble des productions agricoles du territoire ne sont pas à vocation alimentaire. Certaines sont à destination des secteurs de l'énergie (méthanisation), de la

²⁵ <https://crater.resiliencealimentaire.org/diagnostic.html?idTerritoire=C-62765>

construction (isolant) ou du textile. La SAU relative aux « plantes à fibres et plantes industrielles diverses » a connu une augmentation de 27% en 10 ans, occupant 3483 ha, en 2020. Ce qui représente 10% de la SAU totale de l'agglomération (RGA, 2020)²⁶.

1.1.3 Les SIQO : l'augmentation des produits labellisés sur le territoire audomarois

Les Signes officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO) permettent de garantir au consommateur l'assurance d'une qualité validée par l'État. Les produits bénéficiant de ces signes répondent à des conditions de production strictes selon un cahier des charges contrôlé par des organismes certificateurs ou d'inspection agréés par l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité).

Les SIQO sont au nombre de cinq :

L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) « désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) « référence des produits correspondant aux critères de l'AOP, la dénomination est protégée sur le territoire français. »²⁷

L'Indication géographique protégée (IGP) « identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. L'IGP s'applique aux secteurs agricoles, agroalimentaires et viticoles. »

La Spécialité traditionnelle garantie (STG) « correspond à un produit dont les qualités spécifiques sont liées à une composition, des méthodes de fabrication ou de transformation fondées sur une tradition. »

Le Label Rouge « désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure par rapport aux autres produits similaires habituellement commercialisés. »

L'Agriculture Biologique « est un mode de production qui allie les pratiques environnementales optimales, le respect de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'assurance d'un niveau élevé de bien-être animal. »

²⁶ https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_ca_du_pays_de_saint_omer_cle068136.html#situation-g%C3%A9ographique

²⁷ <https://www.inao.gouv.fr/Les-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-origine-SIQO>

Le Recensement Général Agricole montre l'évolution entre 2010 et 2020 des productions labellisées sur le territoire audomarois.

Le nombre d'exploitation Label rouge augmente de 86%, passant de 14 à 26 exploitations.

Le nombre d'exploitation en Agriculture Biologique a connu une croissance de 220% en dix ans, passant de 5 à 16 exploitations.

Selon le site CRATER, les surfaces en Agriculture Biologique (AB) représentent 0,51% de la Surface Agricole Utile (SAU) totale du territoire audomarois.

Le pourcentage de SAU en AB atteint 1,35 % au niveau département, 2,14 % pour l'échelle régionale et 8,86 % pour l'ensemble du territoire nationale²⁸.

Démarches de valorisation
CA du Pays de Saint-Omer

exploitations en ayant	2010	2020	évolution 2020/2010	part en 2020 (%)
nombre total d'exploitations	638	532	-17 %	100 %
agriculture biologique	5	16	220 %	3 %
autres signes officiels de qualité (yc vin et hors bio) <i>dont</i>	14	27	93 %	5 %
AOP	0	5	Inf	1 %
IGP	0	5	Inf	1 %
Label rouge	14	26	86 %	5 %
activités de transformation (hors vinification à la ferme) <i>dont</i>	20	36	80 %	7 %
transformation de lait	14	11	-21 %	2 %
transformation ou découpe de viande	-	20	-	4 %
transformation de fruits et/ou légumes ¹	-	5	-	1 %
activités de diversification <i>dont</i>	42	66	57 %	12 %
travail à façon	20	47	135 %	9 %
tourisme - hébergement - loisirs	16	4	-75 %	1 %
énergie renouvelable (pour la vente)	0	11	Inf	2 %
circuits courts (hors vin) <i>dont</i>	104	106	2 %	20 %
vente directe (hors vin)	92	85	-8 %	16 %

¹ fleurs et plantes exclues en 2010

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
s : secret statistique
- : pas de données

La SAU occupée par l'Agriculture Biologique dans l'agglomération est donc sous-représentée.

En 2020, le territoire s'enrichit de 5 exploitations en AOP et 5 exploitations en IGP alors qu'il n'y avait aucune en 2010.

L'Association des Producteurs de Carottes de Tilques œuvre pour obtenir le label IGP, pour que cette variété ne soit produite que dans la région. Cette association rassemble sept producteurs²⁹. Elle est accompagnée par le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire, en collaboration avec le Centre Régional de Ressources Génétiques, et le PNR CMO.

Loi EGALIM

50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20% de produits en agriculture biologique) en restauration collective publique, à partir du 1er janvier 2022¹.

La restauration collective pourrait être un débouché pour les producteurs du territoire, du fait des objectifs chiffrés de la loi EGALIM (voir la partie 4). Un autre débouché pour les producteurs du territoire concerne le secteur agro-industriel (voir partie 2.2)

²⁸ <https://crater.resiliencealimentaire.org/diagnostic.html?idTerritoire=E-200069037>

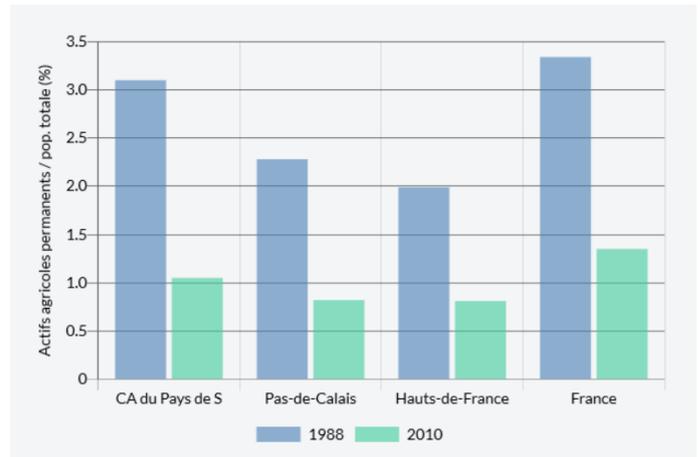
²⁹ <https://www.qualimentaire.fr/signes-qualite-sigo/labels/indication-geographique-protgee-igp/carotte-de-tilques/>

1.2 La pérennisation de la filière agricole : renouveler la population active et préserver les terres agricoles, accompagner l'évolution des pratiques

1.2.1 La baisse du nombre d'exploitations, leur agrandissement et le vieillissement de la population agricole

Le territoire bénéficie d'un tissu dense d'exploitations contribuant à la dynamique agricole. En effet, au recensement agricole 2020, 532 exploitations sont dénombrées sur la CAPSO. Les sièges d'exploitation agricole sont bien répartis sur tout le territoire, avec 9 exploitations en moyenne par commune.

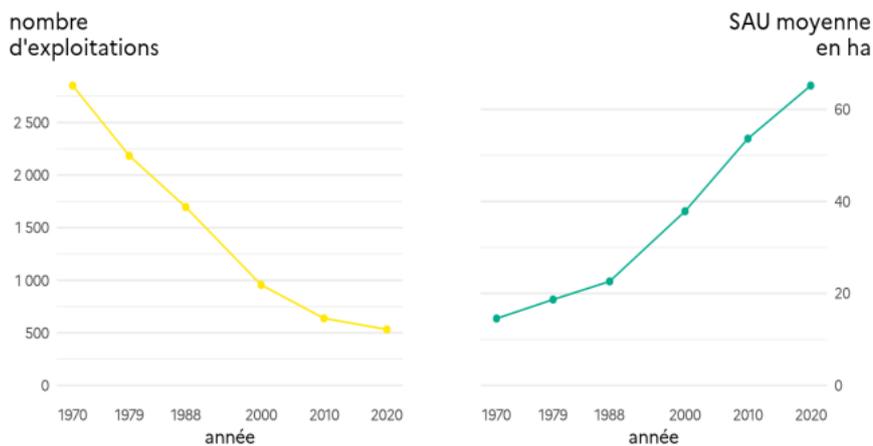
A travers l'infographie ci-contre le site CRATER renseigne l'évolution de la population agricole, à différentes échelles : nationale, régionale, départementale et intercommunale. Les données fournies par le Recensement Général Agricole montre que la part représentée par les actifs agricoles permanents sur le territoire de la CAPSO est proportionnellement plus faible que la moyenne nationale, légèrement supérieur au moyenne départementale et régionale. Le nombre d'actifs agricoles a chuté de **64%**, entre 1988 et 2010, passant de 3 000 à 1 083 actifs.



Source : Population agricole, RGA, infographie site Crater¹

Entre 2000 et 2020, le nombre d'exploitations a été divisé par deux sur le territoire audomarois (RGA, 2020).

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne
CA du Pays de Saint-Omer



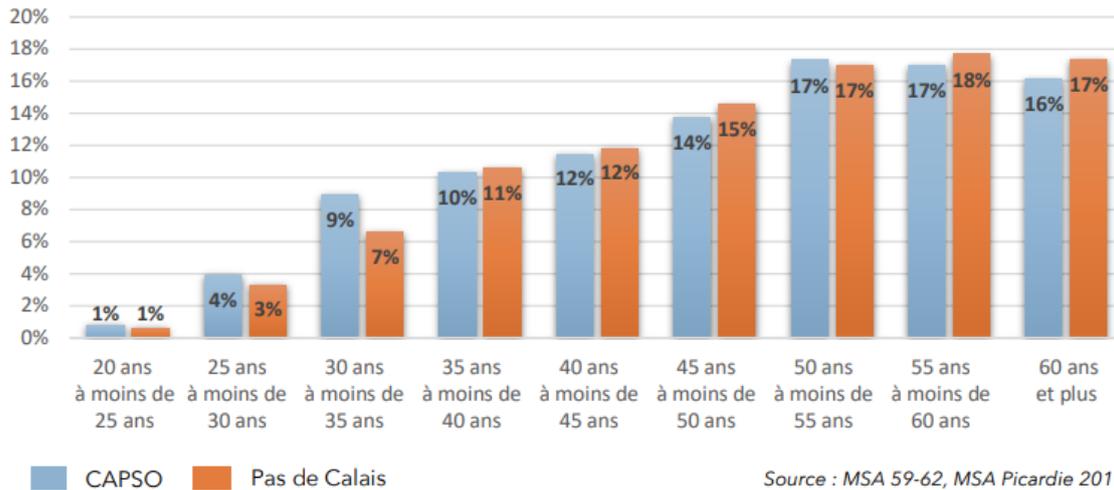
source : Agreste - recensements agricoles 1970-2020p

Sur la même période, les exploitations se sont agrandies, passant d'un peu moins de 40 ha à 65 ha.

La typologie de l'âge des chefs d'exploitation du territoire indique l'enjeu du renouvellement de cette population qui vieillit. Ils sont **16%** sur le territoire à avoir, 60 ans et plus, **17%** à avoir entre 55

ans et 60 ans. Soit, un tiers des chefs d'exploitation audomarois sont concernés par un départ en retraite imminent ou proche.

Chefs d'exploitation de la CAPSO et du Pas de Calais par âge



1.2.2 Les difficultés de recrutement dans la filière agricole du Pays de Saint-Omer

L'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) a réalisé un diagnostic sur les difficultés de recrutement dans la filière agricole du Pays de Saint-Omer³⁰.

Le secteur de l'agriculture concentre une diversité d'activités en amont (alimentation du bétail, agrofournitures, agroéquipement) et en aval (abattage-découpe, transformation agro-alimentaire, conditionnement, commercialisation) du secteur de la production, et une multitude d'administrations (enseignement de formation, syndicats, groupements de professionnels) et de services associés (vétérinaire, transports et logistique, recherche). La filière agricole génère donc un nombre important d'emplois directs et indirects, et interdépendants. Le diagnostic a permis de relever les métiers en tension et les causes, par exemple :

- ➔ La mécanique, la réparation et la maintenance : les profils sont rares et recherchés dans d'autres filières. Alors que les exploitations s'équipent de plus en plus et ont besoin de maintenance.
- ➔ La filière de l'élevage : les conditions de cette filière sont contraignantes avec un besoin de présence fortes et des connaissances en équipement élevées.
- ➔ La filière du maraîchage : le besoin de main d'œuvre est élevé selon les périodes production, au moment des récoltes. La pénibilité du travail est élevée.
- ➔ Les activités para-agricoles : certaines activités de diversification nécessitent de la main d'œuvre spécifique comme boucher, qui connaît une concurrence avec d'autres filières.

Les difficultés de recrutement selon l'étude sont liées au déficit d'attractivité et l'image de la filière, à la pénibilité et aux conditions de travail, à la difficulté d'accès des zones d'emplois, aux aléas spécifiques à la filière (liés au climat, aux prix, aux crises sanitaires), au manque de féminisation du secteur...etc.

³⁰ Document de présentation des principaux résultats de l'étude, Réalisation d'un diagnostic sur les difficultés de recrutement dans la filière agricole Pays de Saint-Omer, AFPA

Le manque de main d'œuvre peut entraîner des conséquences importantes sur le développement des exploitations agricoles : perte de marchés, retard dans les récoltes, renoncement au développement de projets. La pénurie de main-d'œuvre peut interagir également sur le modèle d'exploitation. Certains réfléchissent à se mécaniser pour pallier le manque de main-d'œuvre ou orientent le choix des cultures vers un besoin moins important.

L'AFPA formule différentes préconisations pour remédier aux difficultés de recrutements :

- Sécuriser l'activité économique des maraîchers en soutenant par exemple les projets de diversification
- Développer la consommation locale par la sensibilisation des consommateurs et par le secteur de la restauration collective
- Accompagner les exploitants dans la gestion des saisonniers (accueil, management, par exemple)
- Mettre en place des leviers pour fidéliser les travailleurs saisonniers par des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)
- Proposer aux saisonniers de se former pour augmenter leur employabilité : Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE), formations.
- Améliorer les conditions de vie et d'emploi des saisonniers (transport, logement)
- Assurer un meilleur pilotage de la saisonnalité (statistiques sur l'emploi saisonnier, maison de la saisonnalité)

Dans le cadre du PAT il conviendrait d'appréhender ces préconisations au regard des compétences des différents services de la CAPSO (action économique, service mobilité, Point Info Jeunesse, PLIE...etc.), ou de ses partenaires (missions locales, établissements de formation, par exemple)

1.2.3 Le marché des terrains agricoles : l'augmentation du prix médian et la répartition des transactions

Les données du marché des terres agricoles sur le territoire nous permettent d'appréhender :

- L'augmentation de 37 % du prix médian des terrains agricoles entre 2010 et 2019, selon le rapport de l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer³¹. Pour l'observatoire cette évolution est à contextualiser par le rachat des terres agricoles, dans la région des Hauts-de-France, par des sociétés étrangères tirant les prix à la hausse. Selon les secteurs du territoire le prix médian varie par rapport à la médiane de l'ensemble du territoire. Ainsi, le secteur urbain a le prix médian le moins élevé et celui autour de Fauquembergues le plus élevé.

**MARCHÉ DES TERRES AGRICOLES
SUR LA PÉRIODE 2010-2019**

	Nombre de transactions	Surfaces médianes	Prix médians
Pays de Saint-Omer	2 357	6 700 m²	0,56 €/m²
CAPSO	1 624	6 500 m²	0,58 €/m²
<i>Pôle urbain</i>	231	5 200 m ²	0,53 €/m ²
<i>Nord Agglomération</i>	310	7 200 m ²	0,52 €/m ²
<i>Plateau des Landes</i>	191	5 500 m ²	0,58 €/m ²
<i>Vallée de la Lys</i>	370	6 000 m ²	0,56 €/m ²
<i>Autour d'Enquin</i>	186	5 500 m ²	0,55 €/m ²
<i>Autour de Fauquembergues</i>	336	9 300 m ²	0,70 €/m ²

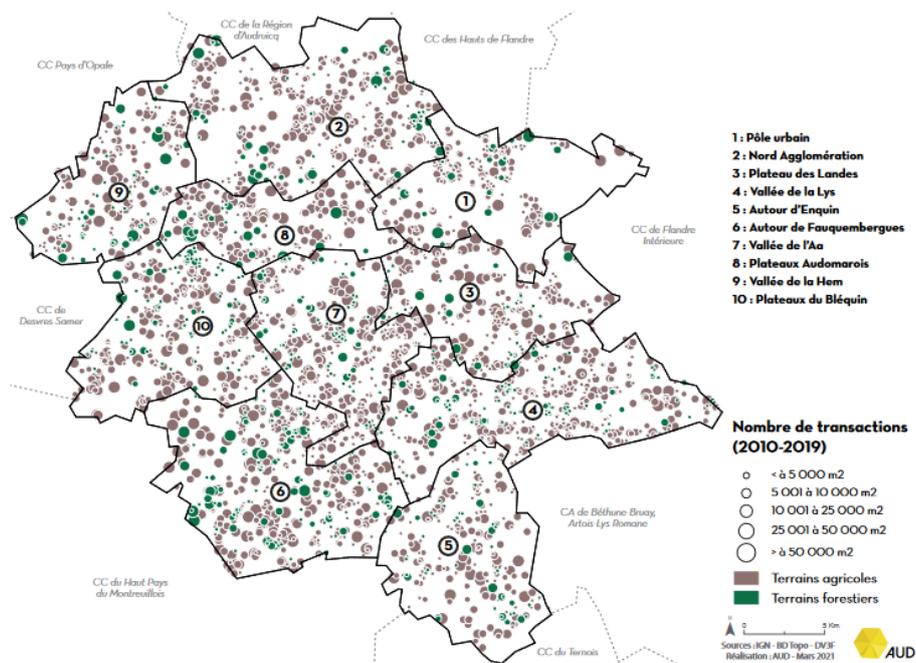
³¹ Les marchés fonciers et immobiliers, Observatoire du marché foncier et immobilier, Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer, mai 2021

https://www.aud-stomer.fr/fr_FR/ressources/observatoire-du-marche-foncier-et-immobilier

- Le nombre de transactions varie selon le secteur. Il semble plus important dans les secteurs de la Vallée de la Lys, autour de Fauquembergues et au Nord de l'agglomération par rapport aux secteurs autour d'Enquin, au plateau des Landes, et au pôle urbain.

Le diagnostic réalisé par l'AFPA³² indique que les prix des terres agricoles plus élevés induisent que « *le ticket d'entrée pour s'installer est trop élevé* ».

Marché des terrains agricoles et forestiers - 2010-2019 - DV3F



1.2.4 Accompagner les acteurs dans l'évolution et la valorisation de leurs pratiques

A) Le Programme d'action en faveur du Maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH) : accompagner les agriculteurs du marais dans l'évolution de leurs pratiques

Le PMAZH a relevé différents constats questionnant l'avenir de l'agriculture dans le marais Audomarois. Il interroge la conciliation des différentes activités humaines, et la préservation des ressources. Différents enjeux sont relevés : diminution du nombre d'exploitants agricoles, difficultés des porteurs de projet à s'installer, attentes sociétales fortes, évolutions réglementaires, aléas climatiques imposant aux producteurs de changer de pratiques, dégradation des services écosystémiques. Trois grands enjeux ont été définis pour lutter contre ces menaces :

- ➔ Garantir la résilience des exploitations agricoles (en proposant des formations et des expérimentations aux chefs d'exploitations)
- ➔ Durabiliser et pérenniser les ressources (eaux, sols, biodiversité)

³² Document de présentation des principaux résultats de l'étude, Réalisation d'un diagnostic sur les difficultés de recrutement dans la filière agricole Pays de Saint-Omer, AFPA

➔ Renouveler la population d'agriculteurs

Un plan d'action a été coconstruit avec les nombreux partenaires du programme (chambre d'agriculture, PNR CMO, agence de l'eau, Eden 62...) se déroulant en 5 axes :

Le PMAZH permet de relever les différents leviers mobilisables par la collectivité pour assurer la pérennisation du secteur agricole : le renouvellement des générations des chefs d'exploitation et l'accompagnement des producteurs dans l'évolution de leurs pratiques.

Dans le cadre du PAT il convient de se demander comment étendre les actions proposées au reste du territoire ? En effet, le dispositif est restreint à la réserve de biosphère.

B) Le projet Bio-Cultural Heritage Tourism (BCHT) : valoriser et préserver le patrimoine local

Le projet BCHT, mené dans le cadre du programme INTERREG France-Manche-Angleterre, vise à la fois à préserver les sites naturels et à augmenter les revenus liés au tourisme en se basant sur les richesses patrimoniales des territoires. Il concilie la sauvegarde du patrimoine et le savoir-faire issus de pratiques culturelles, qui mettent en lumière le lien Homme-Nature. Gestionnaires de sites et entreprises locales veillent ensemble à concilier l'accueil du public, avec la viabilité de leurs activités économiques et la protection de la biodiversité de l'espace naturel. Ils souhaitent ainsi développer un tourisme plus responsable, bénéfique pour le territoire et plus immersif en proposant de nouvelles activités expérientielles.

Le projet BCHT lancé en 2018 pour une durée de 3 ans, a associé 4 Réserves de biosphère françaises et anglaises. Le projet a bénéficié de l'expertise de l'Université d'Exeter et de Pas-de-Calais Tourisme.

Il a permis de valoriser le patrimoine alimentaire, les activités et les pratiques du territoire par :

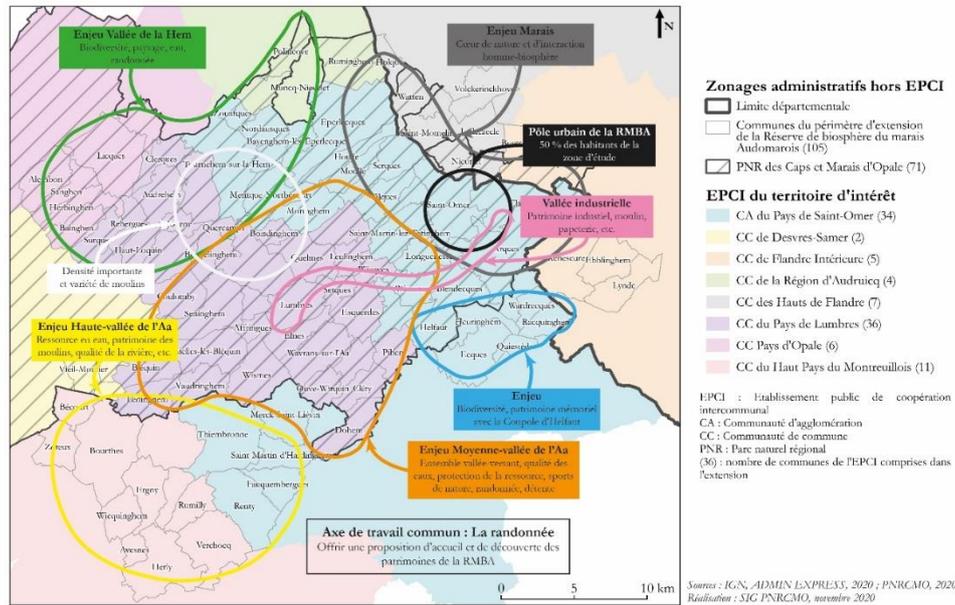
- La création d'un potager conservatoire dans le cadre de la valorisation de variétés potagères anciennes et d'une activité historique du marais audomarois ; le maraîchage.
- La relance des marchés sur l'eau permettant la valorisation des producteurs locaux, et la mobilisation de nombreux acteurs de l'écosystème alimentaire du territoire (transformateurs, chambre d'agriculture, maraichers...etc.)
- La réalisation d'activités expérientielles comme « Vis ma vie de maraîchers » permettant aux touristes de découvrir le métier et le caractère unique du marais Audomarois, seul marais maraîcher de France d'une telle envergure.
- L'animation d'un réseau d'éco acteurs constitué d'habitants et de professionnels engagés dans un processus de respect, d'exemplarité et d'amélioration continue de leurs pratiques. L'idée est de créer au sein du territoire un réseau d'entreprises, de particuliers, d'entrepreneurs, d'associations prônant les valeurs de la Réserve de biosphère. Une carte interactive permet de retrouver ces différentes structures ³³

Ce programme montre les leviers mobilisables par la collectivité pour assurer la pérennité du secteur agricole en valorisant les spécificités et savoir-faire locaux. Aussi, il permet de questionner les interrelations à créer entre les différents secteurs pour assurer leur rayonnement : le secteur du tourisme et de la production agricole.

³³ <https://geo.ca-pso.fr/adws/app/9a958ef1-5ee0-11eb-8078-4727324f1bd2/index.html?dummy=1623828752076>

Il convient également de se demander dans le cadre du PAT comment étendre les actions à l'ensemble du territoire, notamment par la proposition d'étendre le périmètre de la Réserve de biosphère, passant de vingt-deux à cent-cinq communes. Cette proposition sera présentée à l'UNESCO en 2023 dans le cadre de la demande de renouvellement de la désignation MAB.

Périmètre de travail de l'extension de la Réserve de biosphère de
du marais Audomarois

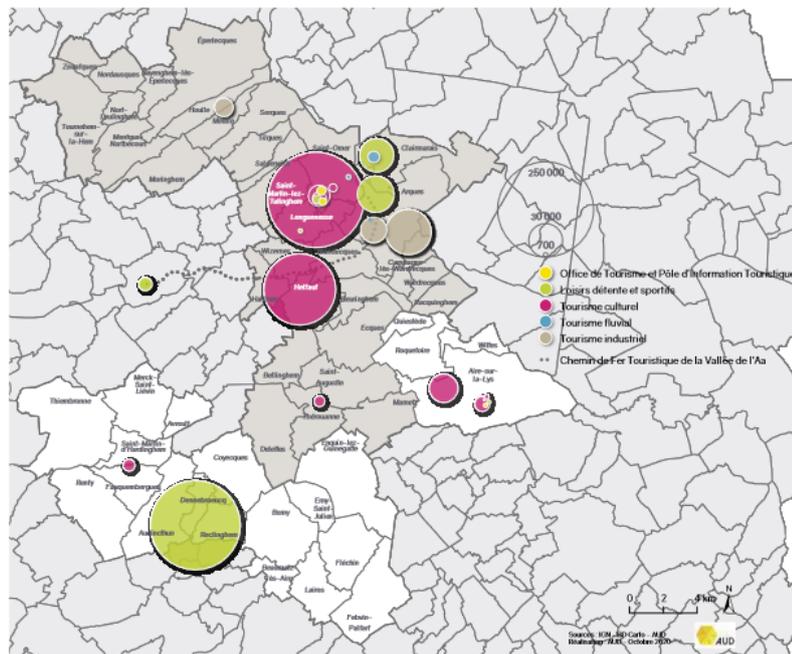


C) Concilier des dynamiques vertueuses entre différentes activités du territoire, connecter les secteurs de l'agriculture et du tourisme, focus sur l'atelier d'échange dans le cadre du PMAZH

Le territoire dispose de ressources patrimoniales variées. Celles-ci permettent à l'économie touristique de s'appuyer sur sept filières structurant l'offre locale : le tourisme culturel, le tourisme de mémoire, le tourisme de découverte économique, le tourisme de nature, de détente et de loisirs sportifs, le tourisme fluvial et tourisme d'affaires.

La fréquentation des sites touristiques de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer montre l'attractivité des sites touristiques du territoire. Les données relevées en 2019 révèlent le potentiel de ce secteur, pour les filières alimentaires (secteur de la gastronomie, de l'artisanat, la valorisation de la production et des savoir-faire locaux) qui pourraient bénéficier de ces flux.

FRÉQUENTATION 2019 DES SITES TOURISTIQUES DE LA CA DU PAYS DE SAINT-OMER - AUD (2019)



Site touristique	Type de site touristique	Fréquentation en 2019
Cathédrale de Saint-Omer (écocompleur)	Tourisme culturel	253 207
Dennyls Parc à Dennebrœucq	Loisirs détente et sportifs	223 884
La Coupole à Helfaut	Tourisme culturel	142 390
O Marais by Isnor à Clairmarais	Tourisme fluvial	50 000
Etang de Malhove à Arques (écocompleur)	Loisirs détente et sportifs	36 871
La Brasserie Goudale à Arques	Tourisme industriel	36 300
La Grange Nature et les Etangs du Romelaère à Clairmarais	Loisirs détente et sportifs	32 074
Pays d'art et d'histoire*	Pays d'Art et d'Histoire	30 544

* Le Pays d'art et d'histoire est localisé dans les locaux de l'AUD à Saint-Omer car il s'agit du lieu où officie le personnel

Dans le cadre du Programme d'action en faveur du Maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH) des ateliers d'échanges ont été réalisés avec les acteurs locaux. L'un d'entre eux portait sur le lien entre agriculture et tourisme. Il s'agissait de définir les enjeux du secteur agricole et du secteur touristique, les opportunités au développement de projets agritouristiques et les objectifs pour le territoire³⁴. Les thématiques abordées et les problèmes identifiés sont les suivants :

- « Valorisation et communication de la production locale » : il réside sur le territoire un manque de visibilité des produits locaux pour les touristes. Il existe de nombreux points de vente où le local n'est pas mis en valeur.
- « Faire ses courses sur le territoire lorsque l'on est touriste » : il y a une difficulté pour les touristes à acheter des produits locaux sur le territoire.
- « La mobilisation des maraîchers » : il y a une difficulté à mobiliser des maraîchers sur des événements ou pour des visites de leurs exploitations. Cette difficulté est liée à la temporalité de la saison touristique et agricole, se superposant, à des problèmes de logistique (manque de personnel pour accueillir) et aux besoins des exploitants (régularité des ventes).

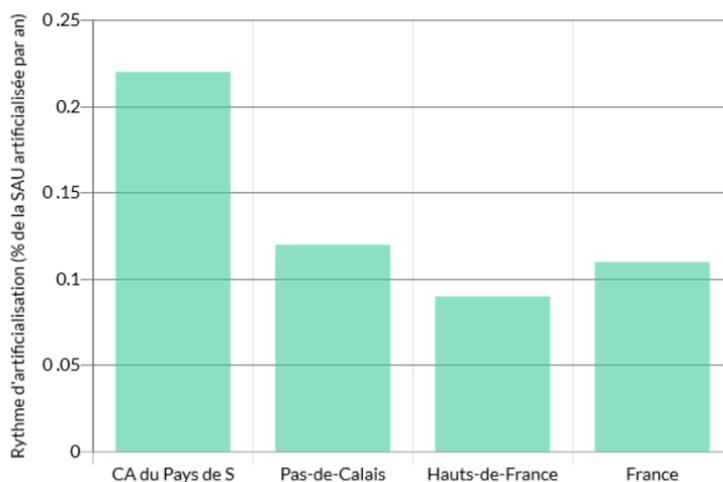
³⁴ « Compte rendu Atelier d'échanges : Lien agriculture tourisme, Mardi 6 octobre 2020 »
<https://www.paysdesaintomer.com/wp-content/uploads/2021/02/20201006-CR-agri-tourisme.pdf>

- « Faciliter l'installation des porteurs de projets » : il existe des porteurs de projets agricoles souhaitant développer des activités en lien avec le secteur mais ils ont des difficultés d'accès au foncier dans le marais audomarois.
- « Communication sur les dispositifs existants » : il y a un manque de communication sur les offres touristiques qui peuvent être développées par l'agriculture et sur les organismes existant pour accompagner les agriculteurs à développer ces activités et les valoriser.
- « Cohabitation des activités, usages et attentes des acteurs » : il y a un manque d'échange et de communication entre les différents acteurs du territoire (gestionnaires, visiteurs, agriculteurs, prestataires)

Entre 2010 et 2020, les exploitations agricoles réalisant une activité de diversification en « tourisme, hébergement et loisir » ont chuté de 75 % sur le territoire passant de 16 structures à 4 (selon le Recensement Général Agricole réalisé par l'Agreste, 2020).

Le PAT doit permettre des espaces d'échange et des outils d'interconnaissance entre les différentes composantes de l'écosystème alimentaire territorial, et permettre leur rayonnement.

1.2.5 Un rythme d'artificialisation des sols deux fois plus soutenu que la moyenne régionale



Source : Rythme moyen d'artificialisation de la SAU, site Crater

Le rythme d'artificialisation de la Surface Agricole Utile par an, de la Communauté d'Agglomération du Pays-de-Saint-Omer permet d'appréhender la part de la SAU artificialisée par an (à partir des données de 2011 à 2016). La donnée de la CAPSO est environ **deux fois supérieure à la moyenne Française, des Hauts-de-France et du Pas-de-Calais**³⁵. Il s'agit donc d'un enjeu pour le territoire à considérer dans le cadre de la stratégie alimentaire.

³⁵ <https://crater.resiliencealimentaire.org/diagnostic.html?idTerritoire=E-200069037>

Sur le territoire communautaire, il existe plusieurs documents d'urbanisme qui proposent chacun des projets d'aménagement durables. Néanmoins, ceux-ci sont construits à des échelles différentes et dans des temporalités différentes (certains ont été réalisés il y a plusieurs années) :

- Le SCOT est élaboré à l'échelle du Pays de Saint-Omer : comprenant la CAPSO et la CCPL.
- Deux PLU intercommunaux (PLUi), concernant le pôle territorial de Longuenesse et le pôle territorial de Fauquembergues,
- Le reste du territoire est couvert par des documents communaux.

Cette disparité n'offre pas, à ce jour, un projet d'aménagement durable global et cohérent à l'échelle territoriale. L'écriture d'un projet commun est identifié comme indispensable dans le projet de territoire 2020-2026, pour renforcer l'organisation territoriale, consolider l'armature des équipements et services à l'échelle communautaire, ou encore proposer des possibilités de développement qui soient suffisantes (en matière d'habitat ou de développement économique) et surtout en phase avec les grands enjeux de transition écologique et environnementale et les contextes réglementaires nationaux et internationaux.

Concernant le PAT un document de planification est indispensable pour appréhender la préservation foncière agricole, et afin d'assurer la résilience alimentaire du territoire, et d'anticiper l'objectif Zéro artificialisation nette du plan biodiversité.

Objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN)

Au niveau national, on peut citer l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) annoncé dans le plan Biodiversité du gouvernement en 2018. Cet objectif a été réaffirmé dans le projet de loi Climat et résilience. Le gouvernement est actuellement en train de construire une feuille de route afin de fixer un calendrier et une trajectoire, pour atteindre cet objectif.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est un document constituant le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot). Concernant le système alimentaire, il cible notamment comme objectifs de :

- ➔ **Assurer la pérennité et le développement des exploitations agricoles,**
- ➔ **Maintenir la diversité des paysages agricoles**

Dans le cadre du projet de territoire 2020-2026, la thématique de l'aménagement et de l'urbanisme durable est le premier axe stratégique développé.

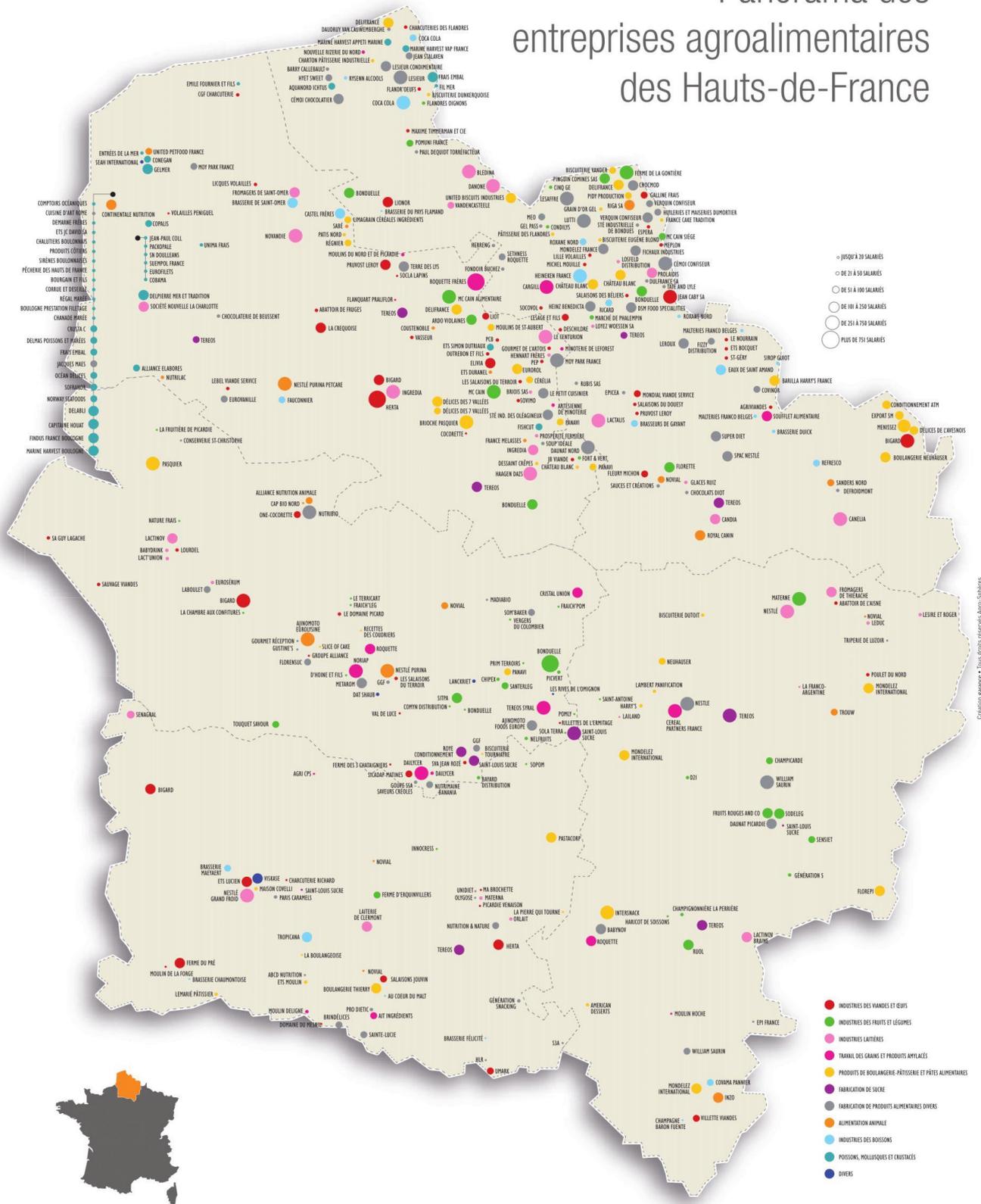
Il s'agit d'agir via les documents de planification, et en cohérence avec les objectifs nationaux et européen.

AXE STRATÉGIQUE 1 **Engager le territoire dans une démarche d'aménagement et d'urbanisme durable**

- **Action 1.1** : en cohérence avec le PCAET, faire évoluer progressivement les documents d'urbanisme pour intégrer les objectifs européens et nationaux en matière de préservation de l'environnement, de limitation de l'artificialisation et de préservation de la biodiversité,

2. Le paysage de l'industrie agro-alimentaire audomaroise

Panorama des entreprises agroalimentaires des Hauts-de-France



Création graphique : Tous droits réservés Agri-Sphère

La carte réalisée par IRFIA Hauts-de-France illustre les outils agro-industriels localisés dans la région³⁶ en Nord-Pas de Calais, autour du territoire audomarois.

L'ADEME a produit un rapport sur le système alimentaire de la Région des Hauts-de-France. Il indique des inégalités d'équipements du secteur agro-alimentaire, concerné par :

« - des surcapacités de transformation pour les pommes de terre (la capacité de transformation dépasse la demande locale d'un facteur proche de 9), les légumes, les produits laitiers hors fromages (crème, beurre, poudres...) et les autres grandes cultures (huiles...);

- Des sous-capacités de transformation en meunerie, fabrications de viandes et de fromages.

La déconnexion entre l'offre de transformation alimentaire et la demande locale n'a pas toujours été aussi forte : l'industrie agroalimentaire de la région s'est progressivement concentrée en fonction des débouchés nationaux et internationaux, ce qui a aussi contribué à accélérer la spécialisation des systèmes de production agricoles. »³⁷

Cette déconnexion de l'offre de transformation alimentaire et de la demande locale est un enjeu pour que des productions locales, puissent être distribuées et consommées sur le territoire. La proximité entre le lieu de production et de consommation peut permettre une valorisation du produit proposé.

	Nombre d'établissement	Nombre de salariés
Total	429	9 597
Industries alimentaires	101	950
Industries manufacturières (hors alimentaires)	223	8 102
Production et distribution (gaz, électricité...)	53	64
Production et distribution (eau, assainissement, gestion des déchets,...)	52	633

Source : Etablissements et salariés dans le secteur de l'industrie en 2015, « Indicateurs économiques », Les tableaux de bord, novembre 2020, AUD

Le secteur de l'industrie alimentaire recense 101 établissements dans l'agglomération, soit près de 25% de l'ensemble des structures de l'industrie du territoire.

L'industrie alimentaire représente 950 emplois, en 2020.

Des outils d'industries alimentaires sont localisés sur le territoire, où dans un rayon inférieur d'une trentaine de kilomètres (cf. carte IRFIA). Ils concernent les secteurs des viandes et des œufs, des légumes, des boissons, de la boulangerie-pâtisserie et des pâtes alimentaires, laitier, et divers (torréfaction, par exemple). **Ce qui offre des débouchés diversifiés pour les produits locaux, et/ou proposer aux consommateurs des produits transformés proche du bassin de consommation.**

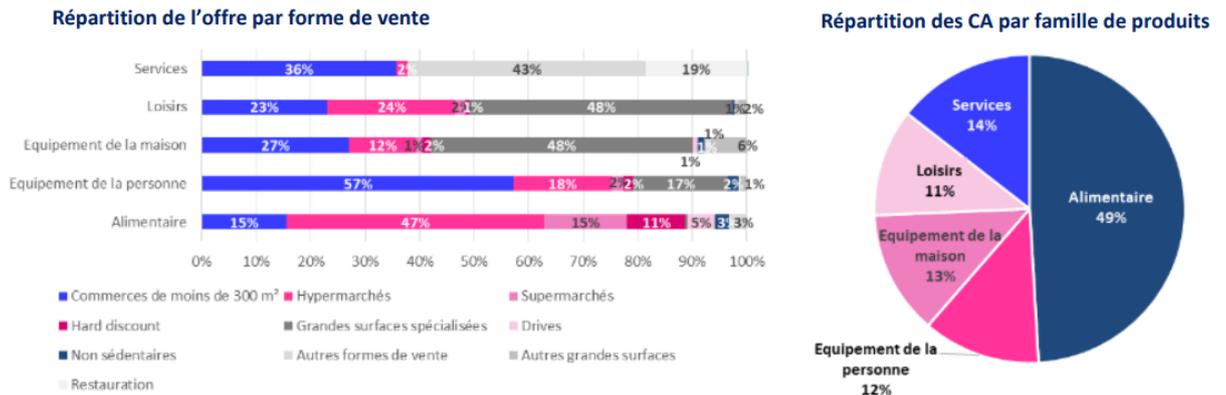
³⁶ <https://www.hautsdefrance.ifria.fr/secteur-agroalimentaire-hauts-de-france/>

³⁷ <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/5117-diagnostic-du-systeme-alimentaire-des-hauts-de-france-9791029718311.html>

3. Le secteur de la distribution

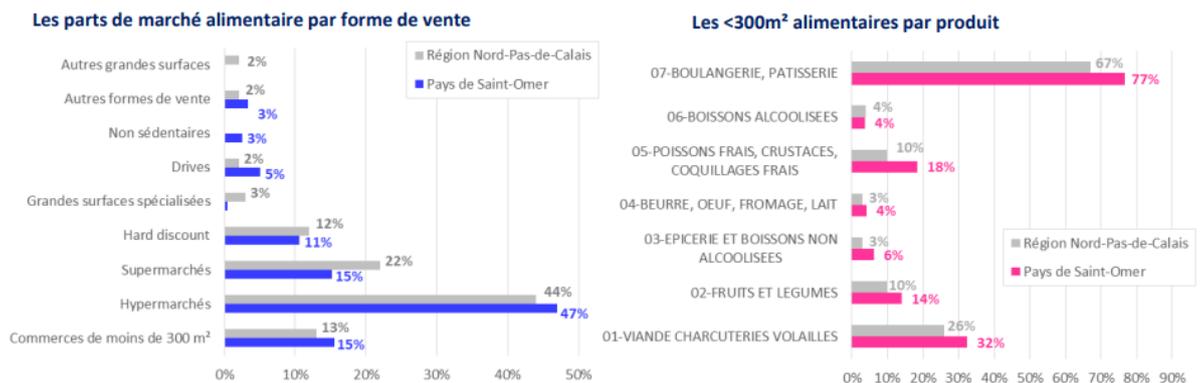
3.1 Le potentiel de consommation alimentaire des ménages par forme de distribution

En 2021, la Chambre du Commerce et de l'Industrie Grand Lille Hauts de France a réalisé un diagnostic sur l'évolution du commerce, sur le territoire du Pays de Saint-Omer. Il révèle le potentiel de consommation alimentaire des ménages du Pays de Saint-Omer (comprenant les territoires de la CAPSO et de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres) et la répartition par forme de vente.



Source : Répartition des CA par familles de produits et répartition par forme de vente, CCI, 2021

Selon le diagnostic, le Pays de Saint-Omer capitalise 973 M d'euros de chiffre d'affaires, dont 49% concerne le secteur alimentaire, un taux dépassant la moyenne régionale qui est de 40%.



Source : Répartition des parts de marché alimentaire par forme de vente et produits, CCI, 2021

Selon la CCI en Pays de Saint-Omer, 76% des chiffres d'affaires alimentaires sont réalisés dans les grandes enseignes nationales, ce qui est moins important que la moyenne régionale, 81% pour le Nord-Pas de Calais mais plus important que la moyenne nationale, qui est de 68%.

A contrario, le commerce alimentaire de moins de 300 m² comptabilise 15 % du CA, alors que la moyenne régionale est de 13 %. Tous les types de produits alimentaires y sont mieux représentés qu'au niveau régional, en particulier la boulangerie-pâtisserie et les produits de poissonnerie.

3.2 Une densité d'établissements de plus de 300 m² supérieure à la moyenne régionale

Ce tableau, extrait du diagnostic réalisé par la CCI Hauts-de-France³⁸, illustre la densité plus importante d'établissements alimentaires de plus de 300m² pour 1000 habitants. Au niveau régional, la moyenne est de 386 m², sur le territoire de la CAPSO elle s'élève à 503m² pour 1000 habitants.

Etablissements de plus de 300 m ²												
	Saint-Omer			CAPSO			Pays de Saint-Omer			Région Nord-Pas-de-Calais		
	Nombre	Surfaces	Densité	Nombre	Surfaces	Densité	Nombre	Surfaces	Densité	Nombre	Surfaces	Densité
Alimentaire	2	1580	107	29	52 937	503	33	64 940	502	971	1 572 818	386
Equipement de la personne	1	300	20	17	14 605	139	18	15 927	123	448	390 909	96
Equipement de la maison	3	1300	88	55	62 652	596	58	70 413	544	1 019	1 685 324	414
Culture/Loisirs	0	0	-	11	16 154	154	12	16 581	128	150	226 447	56
Services	0	0	-	7	4 890	46	7	4 890	38	308	247 222	61
Total	6	3180	216	119	151 238	1 438	128	172 751	1 336	2 896	4 122 720	1 012

Source : CCI Hauts-de-France

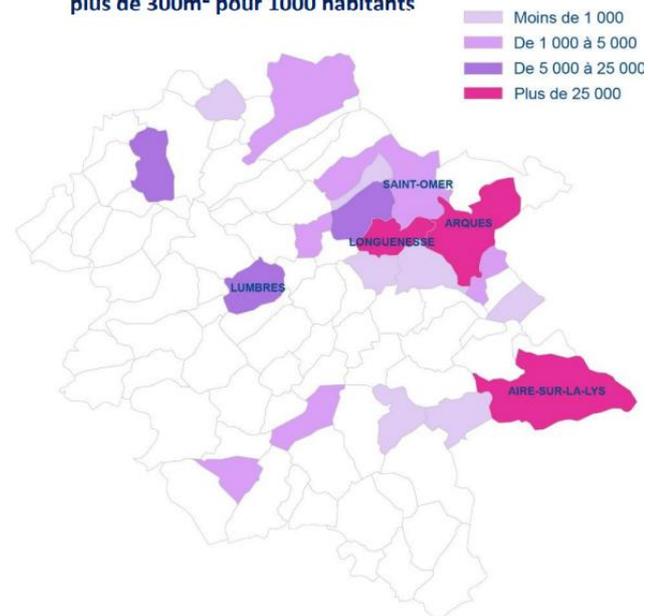
Cette carte du territoire du Pays de Saint-Omer a été réalisée par la CCI dans le cadre de son diagnostic. On constate que les surfaces commerciales de plus de 300 m² ont une densité plus importante dans les secteurs urbain et de la Vallée de la Lys.

Le diagnostic indique que depuis 2016, le territoire audomarois recense 8 passages en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), tous se concluant par un avis favorable. Les passages en CDAC concernent les créations de grandes surfaces commerciales de plus de 1 000 m² et les extensions d'ensembles commerciaux de plus de 1 000 m².

Il s'agit de 10 242m² de surface de vente autorisés dont six projets de création, deux transferts, et trois projets d'extension de commerces existants. Six projets concernent le secteur alimentaire et notamment le hard discount (Lidl, Aldi). Cinq des projets se situent dans le pôle urbain, un dans le secteur Vallée de la Lys et un autour de Fauquembergues.

Ces projets sont à questionner d'un point de vue des thématiques d'aménagement mais également du développement économique. On peut questionner leur nécessité dans les pôles urbain et de la Vallée de la Lys étant déjà suréquipés.

Les surfaces commerciales des enseignes de plus de 300m² pour 1000 habitants



Répartition des surfaces commerciales des enseignes de plus de 300m², « Diagnostic commercial et préconisations d'évolution du commerce du Pays de Saint-Omer », CCI Grand Lille, Hauts de France, 2021.

³⁸ « Diagnostic commercial et préconisations d'évolution du commerce du Pays de Saint-Omer » réalisé en 2021 par le Chambre du Commerce et de l'Industrie Grand Lille, Hauts de France

Comme le rappelle également la CCI, les projets commerciaux de moins de 1 000 m² de surface de vente, ne nécessitent pas d'autorisation en CDAC. « Ces projets se développent dans des lieux de forte fréquentation, voiture ou piétonne, et viennent concurrencer les centres-villes. Ils proposent des services et commerces de proximité, aisément accessibles. Sur le Pays de Saint-Omer, la zone commerciale à la bordure de la rocade, à la jonction entre Saint-Omer et Longuenesse, en est un exemple-type. »³⁹

Les mangeurs audomarois sont donc friands des commerces de proximité, la moyenne de fréquentation est supérieure à la moyenne du Nord-Pas de Calais.

Dans le projet de territoire 2020-2026, deux axes stratégiques visent à favoriser le commerce local. L'une des actions porte notamment sur la limitation de construction et l'agrandissement de nouvelles zones commerciales.

AXE STRATÉGIQUE 1

Accompagner financièrement les actions en faveur du commerce local

-  • **Action 1.1** : poursuivre les actions d'accompagnement des commerces et des unions commerciales, notamment à travers la charte d'urbanisme commercial
-  • **Action 1.2** : reconduire le dispositif LEADER qui permet le soutien aux commerces valorisant les produits locaux, aux porteurs de projets et d'initiatives vertueuses dans le domaine de l'environnement
-   • **Action 1.3** : maintenir et développer la place de marché Achetez en Pays de Saint-Omer ainsi que ses différentes déclinaisons (chèques Happy KDO) et de manière plus générale accompagner la digitalisation des commerçants
- **Action 1.4** : poursuivre le soutien à l'office inter-communal du commerce et de l'artisanat

AXE STRATÉGIQUE 2

Favoriser le commerce de centre-ville/centre-bourg

- **Action 2.1** : lutter contre la vacance commerciale, notamment dans les zones les plus en difficulté, avec des outils spécifiques (exemple : pépinière commerciale)
- **Action 2.2** : poursuivre le mécanisme de taxation des grandes surfaces commerciale (tascom) et travailler à une harmonisation de l'équité fiscale pour les surfaces commerciales (coefficients de localisation)
- **Action 2.3** : limiter la construction et l'agrandissement de nouvelles zones commerciales 
- **Action 2.4** : favoriser l'émergence de petits pôles commerciaux en secteur rural
- **Action 2.5** : renforcer, développer et valoriser les marchés locaux et les circuits courts (qui permettent une diversification des activités agricoles)  

3.3 La répartition du tissu commercial alimentaire de première nécessité

Dans le cadre l'accessibilité à tous à une alimentation durable, il convient d'interroger d'une part, le maillage et d'autre part, la typologie de l'offre alimentaire proposée aux habitants.

³⁹ « Diagnostic commercial et préconisations d'évolution du commerce du Pays de Saint-Omer » réalisé en 2021 par le Chambre du Commerce et de l'Industrie Grand Lille, Hauts de France, p 43

Le tissu commercial de 1^{ère} nécessité du Pays de St Omer

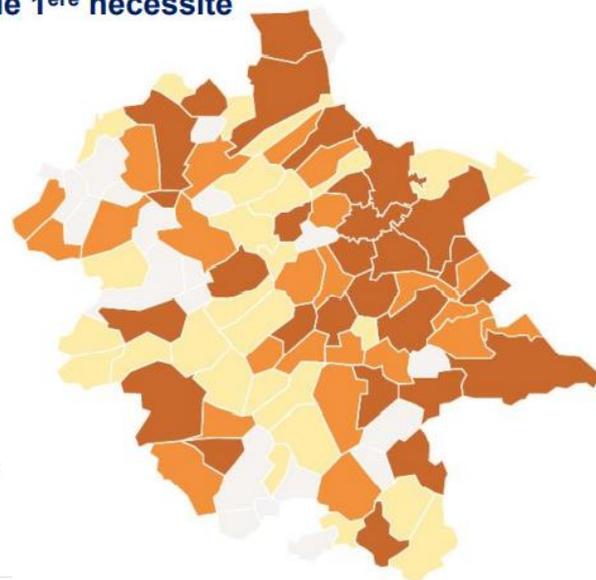
Légende :

Complet = présence d'un supermarché ou des 3 commerces de base (alimentation générale, boulangerie-pâtisserie et boucherie-charcuterie)

Incomplet = présence d'uniquement un ou deux des commerces de base

Limité = absence de commerce de base mais présence d'au-moins un café-restaurant ou multiservice

Inexistant = absence de commerce de base et de café-restaurant

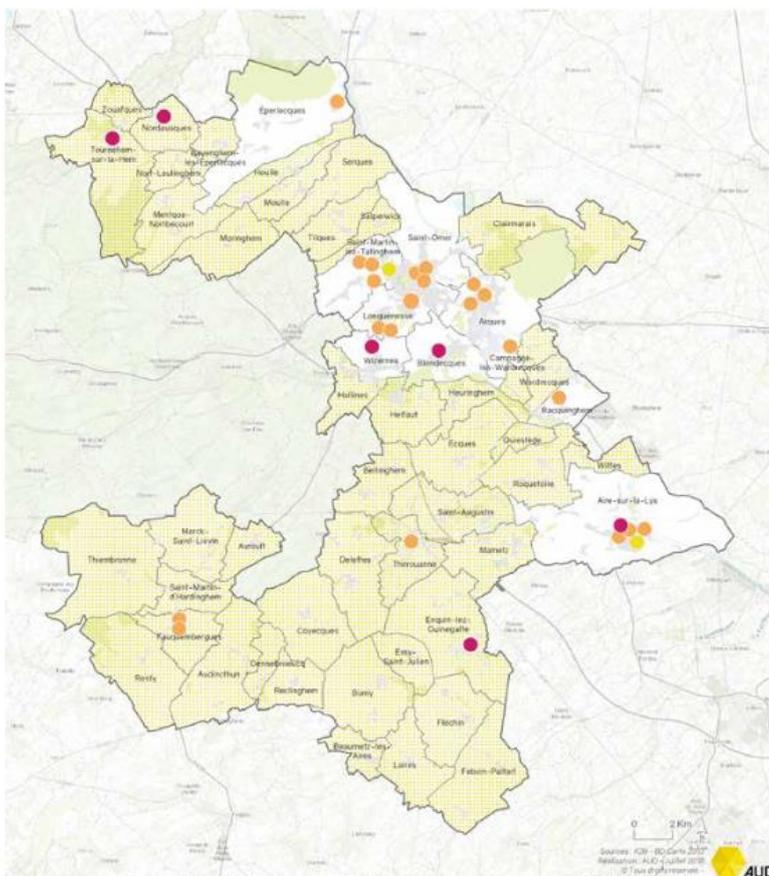


Tissu commercial de 1^{ère} nécessité

- Inexistant
- Limité
- Incomplet
- Complet

Source : Le tissu commercial de première nécessité du Pays de Saint-Omer, Diagnostic commercial et préconisations Pays de St Omer - juin 2017 synthèse, CCI Hauts-de-France

ANALYSE DE L'OFFRE COMMERCIALE : LOCALISATION DES SUPÉRETTES ET GRANDES SURFACES



NOMBRE DE MAGASINS NON SPÉCIALISÉS

Source : Répartition des supérettes et grandes surfaces sur le territoire, Pour une ruralité innovante, Livre blanc, AUD, 2018

Les supérettes et les grandes surfaces sont inégalement réparties sur le territoire.

En 2018, 29 structures étaient comptabilisées dont 21 supermarchés, 6 supérettes et 2 hypermarchés.

14 points de distribution, soit près de la moitié sont localisés dans le secteur urbain. Quatre communes concentrent à elles seules 12 supermarchés et 1 hypermarché.

On note que pour le secteur de la Vallée de la Lys, la commune d'Aire-sur-la-Lys, concentre 3 supermarchés, 1 hypermarché et 1 supérette. La commune de Théroüanne dispose également d'un supermarché.

Le secteur Plateau des Landes, situé entre ces deux premiers secteurs bien équipés, dispose d'un supermarchés deux supérettes répartis sur trois communes distinctes.

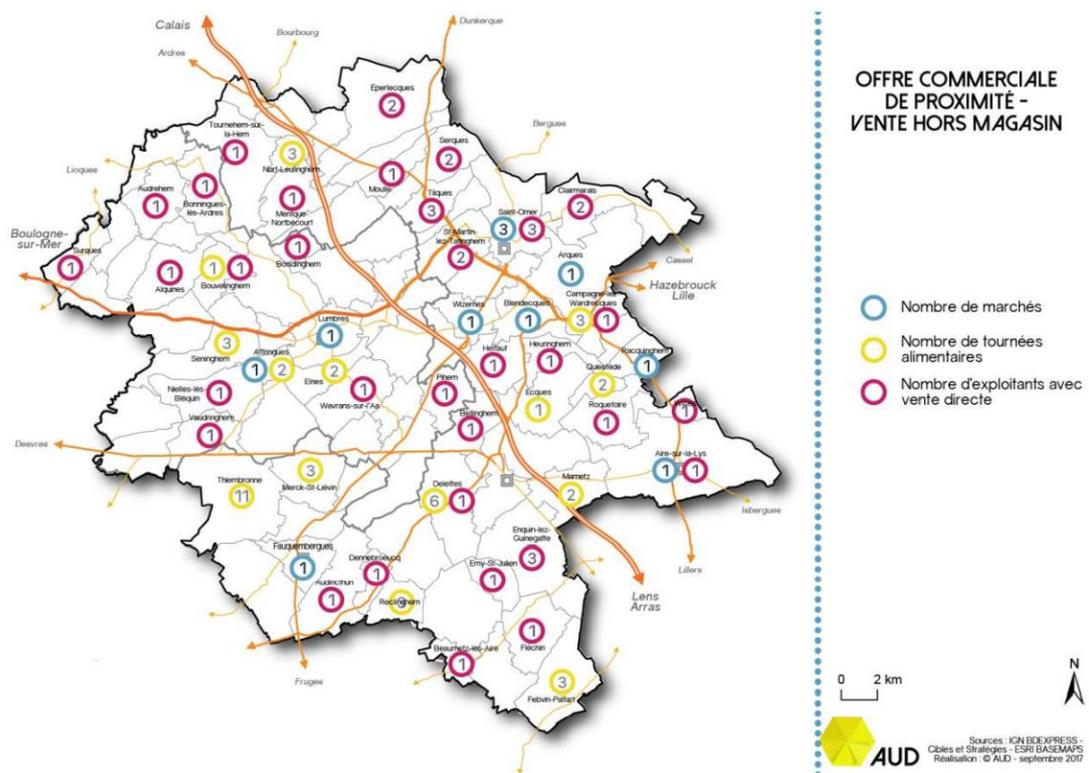
Le secteur nord, proche également du pôle urbain, dispose de deux supérettes et d'un supermarché répartis sur trois communes.

Deux secteurs sont éloignés de pôles équipés et semblent moins bien fournis en offre. Le secteur autour de Fauquembergues dispose de deux supermarchés sur la commune de Fauquembergues. Le secteur autour d'Enquin dispose d'une supérette, sur la ville d'Enquin-lez-Guinegatte. **Ces deux pôles sont à appréhender dans le cadre de l'accessibilité pratique de leurs populations à une alimentation durable (voir partie III), certains ménages éloignés du pôle urbain étant non motorisés.**

Il convient donc d'étudier offre alternative est disponible aux consommateurs du territoire (tournées alimentaire, vente directe, marchés de plein vent...etc.)

3.4 Une offre alimentaire alternative diversifiée : vente directe, marchés, tournées alimentaires

Figure 108 : l'offre hors magasin à l'échelle du Pays de Saint-Omer (étude Cibles et stratégies 2015)



Le territoire dispose d'une offre alimentaire alternative diversifiée (marchés de plein vent, tournées alimentaires et vente directe)

Une trentaine de points de vente ont été recensés pour la vente directe. La moitié d'entre eux se situent dans les secteurs nord et le pôle urbain.

Le territoire dispose également d'une Association pour le Maintien d'une agriculture Paysanne (AMAP). L'AMAP de la Morinie livre des paniers à Saint-Omer et Ecques.

La Casa Tizote est un Groupement d'Achat Solidaire (GAS) qui permet à ses adhérents de réaliser des commandes auprès de producteurs locaux ou étrangers (quand le produit n'est pas disponible sur le territoire). Les commandes sont récupérées à Saint-Omer.

L'agglomération comptabilise quinze marchés de plein vent, répartis sur le territoire.

Sur le territoire audomarois, les tournées alimentaires constituent également un élément majeur du maintien du commerce en zone peu dense. Une trentaine de tournées ont été recensées dont 11 pour la commune de Thiembronne et 6 sur Delettes. Cette activité est toutefois confrontée à de nombreuses évolutions. Elle est particulièrement sensible à l'inflation des prix de l'énergie qui influe sur sa rentabilité. Elle doit également faire face à l'évolution des modes de consommation avec l'arrivée de nouvelles populations plus mobiles et connectées ayant moins recours à ce type de services. **Des mutations de la forme actuelle des tournées alimentaires sont donc à envisager. Elles semblent déjà amorcées avec, par exemple, le développement de casiers en libre-service.**

Le site « Où acheter local » permet de répertorier les différents points de vente en produits locaux dont les casiers (cf. 1. 2.3.2).

3.5 Accompagnement des acteurs dans l'évolution de l'offre, des pratiques d'achat et la numérisation

La CAPSO s'est engagée dans un processus de concertation avec les communes, afin de préciser les attentes et les objectifs de sa politique en faveur de la ruralité. Les communes rurales représentent 43 communes de l'agglomération sur 53. L'élaboration du Livre Blanc « Pour une ruralité innovante » a mis en avant de nombreuses craintes sur l'évolution des communes rurales et traduit une vision relativement pessimiste de leur devenir. Les causes sont toutefois largement exogènes au territoire. Elles trouvent leurs origines dans l'évolution du contexte national et les nombreuses transitions en cours à l'échelle globale (transition économique et sociale, révolution numérique, évolutions sociétales). Cinq grandes difficultés ont été ciblées, dont la perte de proximité. Les maires dressent le constat d'une disparition latente de l'offre de services et de commerces. Les revendications pour une meilleure prise en compte des enjeux de proximité sont fortes.

Face à l'évolution des nouveaux modes de consommation et à la multiplication des canaux de ventes, beaucoup d'acteurs doutent de la capacité à maintenir une offre de commerces de base économiquement viable dans chaque commune.

D'autre part, lors de la construction du projet un processus de concertation a permis d'interroger élus et habitants du territoire. Celui-ci montre également des attentes vis-à-vis de la redynamisation du commerce de proximité.

ENJEUX : Mots clés issus des ateliers élus et des ateliers /questionnaire habitant



ELUS

- Sauvegarder le commerce de proximité et les centres-bourgs, centres-villes
- Maintenir l'activité commerciale en secteur rural
- Soutien aux commerçants (numérique, investissements)
- Limiter les créations et extensions des grandes surfaces commerciales



HABITANTS

- Questionnaire : Pour **74%** des habitants, redynamiser le commerce de proximité est une priorité que doit se fixer la CAPSO pour ces 10 prochaines années
- Questionnaire : Ils sont **78%** à estimer que le soutien aux commerces de proximité est un aspect prioritaire du développement économique de la CAPSO
- Questionnaire : en matière de mobilité, **47%** des habitants pensent que l'accès aux commerces est une priorité

DOCUMENTS CADRES :

- SCOT du Pays de Saint-Omer
- PLUI des communes
- Charte d'urbanisme commercial

ACTIONS PRIORITAIRES pour les groupes d'habitants :

1. Poursuivre les dispositifs comme les chèques Happy KDO
2. Développement d'un support numérique pour les commerçants, agriculteurs...
3. Communiquer sur la plateforme Achetez en Pays de Saint-Omer
4. Aider le commerce en circuit-court et produits frais
5. Soutenir les projets de création de commerce

II | PROJET DE TERRITOIRE DE LA CAPSO

L'un des axes de la stratégie du pôle développement économique cible l'économie résidentielle à travers le commerce. Les différents enjeux visent à accompagner les commerçants dans le

développement de nouvelles pratiques (utilisation du numérique) et à assurer le renouvellement de la population des commerçants (aide à l'installation, formations et sensibilisation sur les métiers auprès des jeunes générations). L'adaptation aux besoins de la population (vieillesse, maillage de l'offre dans les territoires ruraux, enquête auprès des consommateurs...etc.) est également ciblée comme un enjeu pour le territoire.



Achetez en
PAYS DE
Saint-Omer

La collectivité a développé la plate-forme « Achetez en Pays de Saint-Omer.com », la marque des commerçants et artisans du Pays de Saint-Omer. Cet outil animé par Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat (renommé APSO en 2022) a été créé fin 2017 par la volonté des élus de la CAPSO de redynamiser le commerce de proximité en centres-villes, centre-bourgs et en milieu rural. « Achetez en Pays de Saint-Omer » agit à travers trois volets :

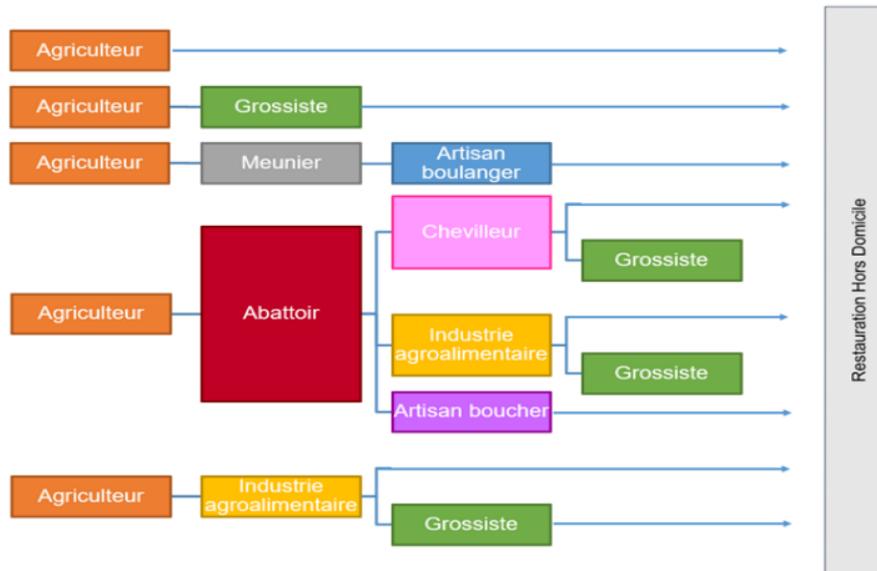
- ➔ L'animation dont l'objectif est d'accroître l'image, l'attractivité des centres-villes, centres-bourgs pour attirer du flux et réduire l'évasion commerciale,
- ➔ La promotion et la valorisation du commerce de proximité dont l'objectif est de créer du trafic dans les commerces de proximité pour augmenter leur chiffre d'affaires et améliorer les conditions d'accueil de la clientèle,
- ➔ La détection de projets d'implantation dont l'objectif est de contribuer à la mise en valeur du potentiel commercial pour réduire le taux de vacance commerciale.

4 La Restauration Hors domicile : la nécessité d'accompagner les acteurs du territoire à s'approprier les opportunités et enjeux de ce secteur

En 2021, la collectivité a lancé une enquête sur la restauration hors domicile, réalisé par le bureau d'étude Canopée Associés. La structure a fait appel à la chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais pour traiter la partie approvisionnement. La première phase de l'enquête a permis de réaliser un état des lieux de l'offre et de la demande relatives à ce secteur. L'objectif est d'appréhender les outils permettant de mettre en lien les différents acteurs, adaptés au contexte et besoins locaux.

4.1 Les acteurs et les filières pouvant approvisionner le secteur de la Restauration Hors Domicile

Le bureau d'étude Canopée associés a identifié lors de l'enquête les filières longues et les filières courtes disponibles pour approvisionner le secteur la Restauration Hors Domicile.



Source : Les filières de la restauration Hors Domicile, Canopée Associés, 2021

Sur le territoire, on retrouve un maillage dense et diversifié d'exploitations dont une partie commercialise en circuits-courts.

Une majorité de filières longues est organisée pour répondre aux besoins de la grande distribution et de l'export. Néanmoins, les produits, conditionnements ou modalités de livraison ne sont pas toujours compatibles avec le débouché de la Restauration Hors Domicile.

Quelques transformateurs présents sur le territoire ont la capacité de proposer des produits adaptés à la Restauration Hors Domicile et de livrer (légumes 4ème gamme, viande, produits laitiers...).

On rencontre également des opérateurs de la distribution présents sur la CAPSO (Transgourmet) et en Région (Pomona, Prolaidis, Charlet...). Il s'agit là d'un maillon logistique adapté à la Restauration Hors Domicile. Néanmoins, la lisibilité de leur offre est complexe quant à la présence de produits locaux. Pour ces acteurs, il est difficile de s'assurer de la juste rémunération des derniers maillons de la chaîne.

4.2 Les retours des acteurs du territoire vis-à-vis de la Restauration Hors Domicile à travers l'enquête

4.2.1 Des acteurs de l'approvisionnement motivés pour travailler avec le secteur de la RHD

La Restauration Hors Domicile est perçue comme un débouché attirant pour les agriculteurs et autres fournisseurs enquêtés et entretenus. **75% des agriculteurs interrogés qui n'approvisionnent pas la Restauration Hors Domicile actuellement seraient intéressés pour développer ce débouché.**

La première raison est la volonté de travailler en circuits-courts et en lien avec les acteurs du territoire.

La deuxième raison majoritairement citée est le choix stratégique financier. La Restauration Hors Domicile est identifiée par une partie des répondants comme un débouché permettant de vendre de gros volumes.

L'enquête indique que les politiques régionales et départementales en faveur de l'introduction de produits locaux dans la restauration scolaire des collèges et des lycées facilitent la mise en relation entre acheteurs et fournisseurs, comme le dispositif « Je mange local au lycée ».



Source : Logo du label « Ici je mange local » du projet régional « Je mange local au lycée »

Sur le territoire trois lycées sont labellisés : deux établissements disposent de deux étoiles le Lycée du Pays de Saint-Omer et le lycée Alexandre Ribot (respectivement 50 % à 60% et plus de 60% d'approvisionnement local), et le lycée Vauban (30 à 40 % d'approvisionnement local) qui comptabilise une étoile⁴⁰.

4.2.2 Des acteurs de l'approvisionnement freinés par des contraintes logistiques, d'approvisionnement, d'ingénierie, d'information et de prix

- **La logistique** est une étape clé multidimensionnelle pour approvisionner la Restauration Hors Domicile. Elle implique des enjeux économiques, environnementaux et sociaux importants. Pour l'ensemble des agriculteurs et autres fournisseurs enquêtés, les livraisons auprès de la Restauration Hors Domicile se font principalement avec leur propre flotte logistique et dans un périmètre inférieur à 30km. Quelques agriculteurs ont fait le choix d'investir dans du matériel (type camion réfrigéré) pour faciliter leur logistique. Leur tournée logistique a été conçue en fonction des autres débouchés (Exemple : GMS livrée régulièrement) D'autres acteurs ont choisi de déléguer leur logistique à des prestataires bien implantés sur le territoire. Ils estiment que la logistique est un métier à part entière que d'autres acteurs font très bien.
- **L'approvisionnement** de la restauration collective s'avère également exigeant en termes de fréquence et d'horaires de livraisons. La fréquence de livraison est plutôt régulière : la tendance est à plusieurs fois par semaine pour les fournisseurs et une fois par semaine pour les agriculteurs.
- **La rentabilité des déplacements, le manque de temps et de personnel pour assurer les livraisons** : certains acteurs regrettent l'absence d'organisation dans la prise de commande des acheteurs. En l'absence d'un regroupement des commandes, les agriculteurs et autres fournisseurs doivent se déplacer plus régulièrement pour des commandes moins onéreuses et donc moins rentables. Les fournisseurs regrettent également la prise de commande des acheteurs « à la dernière minute » qui ne leur permet pas d'anticiper et d'optimiser leur tournée logistique. Les entretiens semi-directifs ont permis de constater que peu d'agriculteurs avaient calculé leurs coûts logistiques.
- **Les marchés publics** apparaissent comme une lourde contrainte administrative. De plus, les agriculteurs ont l'impression de ne pas pouvoir rivaliser sur les prix des autres concurrents (type grossistes). Ils estiment avoir peu de chance de remporter un marché malgré le temps passé. Le

⁴⁰ Résultats année scolaire 2019-2020 et le premier trimestre 2020-2021

https://cartes.hautsdefrance.fr/system/files/3269-1_lycees_je_mange_local.pdf?&countd=yes&forcedl

gré à gré (limité à 40 000€ par structure publique) est donc majoritairement privilégié lorsque cela est possible. **16% des agriculteurs enquêtés ont néanmoins déjà répondu à des marchés publics.**

42% des autres fournisseurs ont également déjà répondu à des marchés publics. Les entreprises ont souvent des compétences en interne spécialisées dans la réponse aux marchés publics. Ils regrettent que les acheteurs publics écrivent leurs marchés sans prendre en compte l'offre locale disponible et donc les excluent d'office (en demandant des lots regroupant des fruits et légumes exotiques avec des produits présents localement).

- ➔ **La méconnaissance du débouché :** la Restauration Hors Domicile est un débouché pour laquelle les acheteurs sont très variés et les clients exigeants. Ce débouché impose aux agriculteurs de s'adapter à cette diversité d'attentes.
- ➔ **Les tarifs :** la restauration collective est souvent perçue comme un débouché faiblement rémunérateur. Certains fournisseurs ont exprimé le regret que les acheteurs demandaient souvent des prix moins élevés que ceux proposés. « *Une Société de Restauration Collective m'a approché pour commander mes produits. Quand je leur ai indiqué mes prix je n'ai plus eu de retour de leur part. Je ne souhaite pas travailler pour rien et j'ai besoin que mon travail soit reconnu* »
- ➔ **Le calendrier :** la Restauration collective scolaire est un débouché fermé pendant les vacances scolaires, ce qui peut représenter une contrainte vis-à-vis de la planification des plants de culture, pour les agriculteurs.
- ➔ **Les volumes des commandes :** Pour certains, les volumes des commandes sont estimés comme peu intéressants. Ils regrettent l'absence de regroupement des commandes (pour un établissement ou entre plusieurs établissements) afin de rentabiliser les livraisons.
- ➔ **L'exigence sur les produits :** La Restauration Hors Domicile est perçue comme exigeante sur les produits, les conditionnements, les calibres. Pour répondre aux besoins de la Restauration Hors domicile, certains agriculteurs ne peuvent se passer d'opérateurs intermédiaires.
- ➔ **Les freins sanitaires :** Les agriculteurs qui préparent, transforment, manipulent ou entreposent des produits d'origine animale et qui commercialisent ces produits auprès d'autres établissements (non-remise directe au consommateur finale) sont soumis à l'obligation d'agrément sanitaire. Dans certains cas, il peut être accordé une dispense d'agrément sanitaire. Certaines conditions doivent être remplies pour bénéficier de cette dispense :
 - Les produits doivent être livrés dans un rayon maximal de 80 kilomètres ;
 - Les produits livrés ne doivent pas dépasser une certaine quantité.L'obtention d'un agrément sanitaire ou une dérogation oblige l'agriculteur à s'adapter pour pouvoir livrer les établissements. Certains font donc le souhait de ne prendre que des débouchés destinés au consommateur final pour s'octroyer de ces contraintes sanitaires.

Les préconisations réalisées dans le cadre de l'enquête pour développer le secteur de la RHD auprès des opérateurs locaux :

- **Pour répondre aux contraintes logistiques :** mise en place d'une plateforme collective, de formations pour calculer les coûts logistiques, massifier et regrouper les commandes des acheteurs.
- **Pour répondre aux contraintes organisationnelles :** mise en place de formations portant sur l'écriture des marchés publics, à destination des opérateurs de l'approvisionnement. En parallèle, un accompagnement proposé aux acheteurs publics, concernant la rédaction de leurs marchés permettrait d'éviter l'exclusion des productions locales.
- **Pour répondre aux contraintes sanitaires :** mise en place de formations sur l'hygiène et la réglementation.

Dans le cadre du projet de territoire 2020-2026, une fiche action porte sur l'environnement et la transition écologique.

Une action de l'axe 4, ciblée par les élus, vise à « accompagner les acteurs de la restauration collective dans la réduction des déchets et l'intégration de bonnes pratiques alimentaires ».

4.3 Les difficultés des communes vis-à-vis des nouvelles normes législatives et de leurs moyens

Un processus de concertation a été réalisé auprès des élus du territoire lors de la création du livre blanc pour une ruralité innovante. Deux des enjeux relevés peuvent concerner le secteur de la restauration scolaire, impacté par de nouvelles normes réglementaires (Loi Egalim, Loi Climat et résilience). Les communes sont détentrices de cette compétence. Selon le contexte communal, elles peuvent rencontrer des freins à l'évolution de leurs pratiques.

4.3.1 Le manque de moyens et notamment d'ingénierie

La baisse des dotations et plus largement le désengagement de l'Etat constituent un axe majeur de préoccupation. De nombreuses communes soulignent l'impossibilité de compenser cette évolution par la fiscalité locale et évoquent de très grandes tensions sur les budgets municipaux dans un contexte de transferts de charges croissants.

La problématique du manque de moyens concerne notamment la question de l'ingénierie. De nombreuses communes considèrent qu'elles ne disposent pas du personnel suffisant pour assumer dans de bonnes conditions l'ensemble de leurs compétences, monter des projets et rechercher des financements. Pour y faire face, elles s'appuient sur le bénévolat des élus locaux, indispensable au bon fonctionnement du service public municipal.

Le manque d'ingénierie peut donc être un frein à l'évolution des pratiques en restauration scolaire. Cela peut concerner des pratiques réglementaires comme le diagnostic à réaliser dans le cadre de l'obligation de lutte contre le gaspillage alimentaire, en restauration collective. Ou des pratiques volontaires qui permettraient de développer l'achat de produits locaux par l'écriture de marchés publics, par exemple.

4.3.2 L'inflation normative

Corollairement au manque de moyens financiers et en ingénierie, les maires soulignent l'allongement des procédures et la multiplication des normes qui complexifient le montage de projets et la gestion des services. De la même manière, ils considèrent que les territoires ruraux, moins « armés » pour faire face à cette complexité, sont davantage pénalisés. En outre, ils estiment que l'inflation normative induit de l'insécurité juridique, inhibe les initiatives et génère des surcoûts qui ne sont plus assumables.

Dans le cadre du PAT il convient donc de réfléchir à comment accompagner les communes, selon leurs spécificités locales, à tendre vers les objectifs législatifs et les orientations communautaires ?

AXE STRATÉGIQUE 4 Agir sur l'alimentation et accompagner la transition agroécologique

-  • Action 4.1 : déployer un Programme Territorial Alimentaire visant à Identifier des opportunités d'action en mobilisant localement producteurs et artisans (circuits courts, bio) et en analysant la viabilité de dispositifs mutualisés (projet de création d'une cuisine centrale)
-  • Action 4.2 : accompagner les acteurs de la restauration collective dans la réduction des déchets et l'intégration de bonnes pratiques alimentaires
- Action 4.3 : favoriser les actions visant à la transition agroécologique

III – L’accessibilité des consommateurs audomarois à une alimentation durable

1. Définition de l’accessibilité pour tous à une alimentation durable

Le CESER des Hauts-de-France a réalisé une étude sur les inégalités et la pauvreté dans la région. Elle introduit son rapport par trois constats :

« Les habitants de la région ont le plus faible revenu annuel médian de France métropolitaine (18 k€ contre 20 K€). Plus d’1 million de personnes vivent aujourd’hui sous le seuil de pauvreté – 1 028 € par mois, soit 18% de la population (14% en France) ».

« L’état sanitaire de la population régionale n’est pas bon, et malgré une évolution au même rythme qu’en France, l’espérance de vie à la naissance reste la plus faible des régions métropolitaines et inférieure de 2 ans à la moyenne nationale : 77,5 ans (hommes) et 83,8 ans (femmes). De plus la région présente des territoires en surmortalité marquée. »

« Pour les individus nés et résidant dans la région Hauts-de-France, les spécialistes intervenus au CESER en mai 2019 ont démontré l’existence, plus forte qu’ailleurs en France, d’une dynamique cumulative des inégalités, et d’une transmission aux générations suivantes. »⁴¹

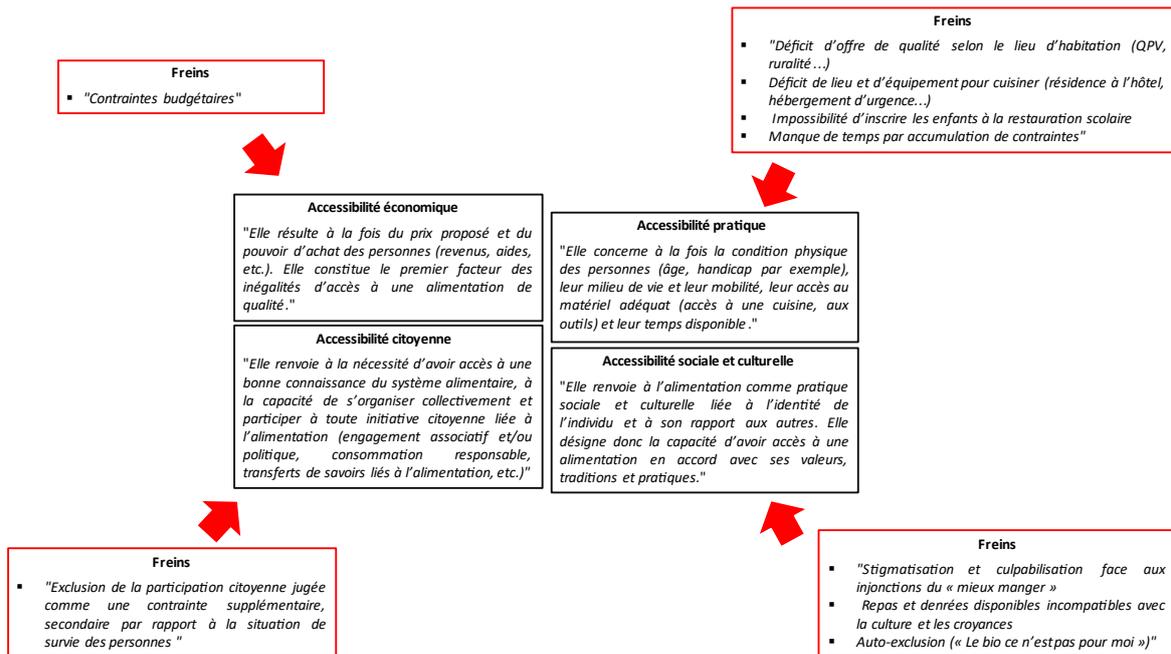
Pour le Labo de l’Economie Sociale et Solidaire l’accessibilité à une alimentation de qualité est dépendante de quatre facteurs : l’accessibilité économique, pratique, sociale et culturelle et citoyenne. La structure présente également les différents freins qui contraignent chacune de ces dimensions. Ces éléments sont renseignés dans l’infographie ci-dessous. Lorsqu’une personne cumule les freins d’accessibilité économique, citoyenne, pratique, sociale et culturelle, elle est en situation de précarité alimentaire :

« (...) situation dans laquelle une personne ne dispose pas d’un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l’exclusion et de la disqualification sociale ou d’un environnement appauvri. »⁴²

L’accessibilité pour tous à une alimentation durable est l’un des objectifs du PAT. Dans l’infographie ci-contre des dispositifs mis en place par la Communauté d’Agglomération du Pays de Saint-Omer, permettent d’illustrer des leviers, pour remédier aux freins contraignant l’évolution des pratiques alimentaires des consommateurs sur le territoire.

⁴¹ CESER Hauts-de-France Conseil Économique, Social et Environnemental Régional, Rapport-avis, Combattre les inégalités et la pauvreté en Hauts-de-France, Premier rapport 2021, Rapporteur : Philippe ROLLET – Pierre THOMAS Éclairer l’avenir 25 mai 2021 page 13

⁴² « Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l’accès de tou-te-s à une alimentation de qualité Étude-action agriculture & alimentation durables » le labo économie sociale et solidaire, 2020, page 13



Source : Les quatre vecteurs d'accessibilité à une alimentation de qualité, infographie réalisée à partir des définitions et freins proposés par le Labo de l'Economie Sociale et Solidaires

2. Accessibilité économique : profils de populations en vulnérabilité économique

2.1 Un revenu médian sur le territoire moins important qu'au niveau régional et national, un taux de pauvreté supérieur

Le premier facteur d'accessibilité que nous aborderons est la dimension économique.

Echelle territoriale	Revenu médian par ménage	Taux de pauvreté
Nationale	21 649 €	14,8
Régionale	20 110 €	18 %
Départementale	19 200 €	19,3 %
Intercommunale	19 390 €	17,9 %

Source, Insee, 2018

Pour le territoire de la CAPSO, le revenu médian par ménage est de 19 390 €. Ce qui est inférieur aux échelles nationale et régionale mais légèrement supérieur à l'échelle départementale.

Le taux de pauvreté de l'intercommunalité est de 17,9%, ce qui est proche de la donnée de l'échelle régionale mais supérieur à l'échelle nationale, qui est de 14,8%.

Le revenu médian par ménage et le taux de pauvreté sont des données pouvant indiquer les freins économiques des consommateurs du territoire dans l'accès à une alimentation durable. Certaines

populations sont plus sujettes à une vulnérabilité socio-économique⁴³ : les familles monoparentales, les familles nombreuses, les chômeurs et les étudiants, par exemple.



Le CIAS de la CAPSO gère deux épiceries sociales permettant de favoriser l'accessibilité économique de ces bénéficiaires à une alimentation à moindre coût.

Une épicierie sociale fixe Saint-Oboutique, est située à Saint-Omer et une épicierie sociale ambulante Roul'boutik, dessert la moitié sud du territoire. Cette dernière facilite l'accessibilité pratique des ménages non motorisés.

2.2 Un taux de chômage de la population des moins de trente ans important

Selon le CESER, à partir des données de l'INSEE, en 2020, la région des Hauts de France compte sept zones d'emploi classées parmi les 25 premières, au niveau national, pour leur taux de chômage. **La zone d'emploi de Saint-Omer comptabilise un taux de chômage de 9,2%, qui est l'une des cinq moyennes les plus basses.**

Selon l'organisme, la part des demandeurs d'emploi de moins de moins de trente ans est en augmentation dans la région⁴⁴. Leur niveau de qualification est plus faible que la moyenne nationale. De plus, ils ont plus de probabilité de connaître des conditions de vie précaires. En effet, dans la région septentrionale plus de 30% des actifs de moins de 25 ans sont au chômage, ce chiffre pouvant atteindre jusqu'à 35% dans certains territoires ruraux et s'accroître encore dans le cadre de situations d'extrême pauvreté urbaine.

En 2019, la zone d'emploi de Saint-Omer comptabilise l'un des taux les plus important. En effet, 19,2% des demandeurs d'emploi de catégorie A, ont moins de 25 ans. Le taux de chômage des moins de 25 ans est une donnée intéressante à appréhender dans le cadre de l'accessibilité économique à une alimentation durable. En effet, cette population n'a pas accès au Revenu de Solidarité Active.

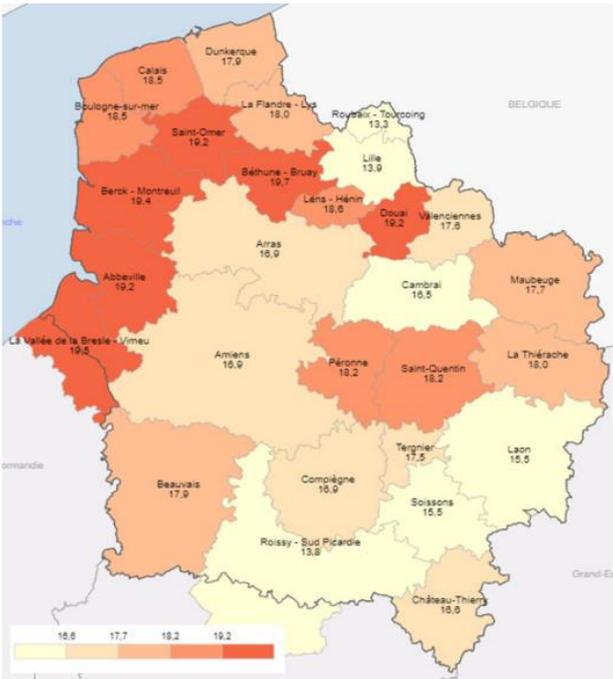
⁴³ « Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale », Dominique Paturel, Christophe-Toussaint Soulard, Simon Vonthron, Inra, UMR Innovation, Montpellier, France, page 4

⁴⁴ CESER Hauts-de-France Conseil Économique, Social et Environnemental Régional, Rapport-avis, Combattre les inégalités et la pauvreté en Hauts-de-France, Premier rapport 2021, Rapporteur : Philippe ROLLET – Pierre THOMAS Éclairer l'avenir 25 mai 2021 page 102

Elle ne peut donc disposer des dispositifs proposés dans le cadre du CIAS, réservés aux bénéficiaires du RSA.

PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATÉGORIE A DE MOINS DE 25 ANS AU 4ÈME TRIMESTRE 2019 PAR ZONES D'EMPLOI

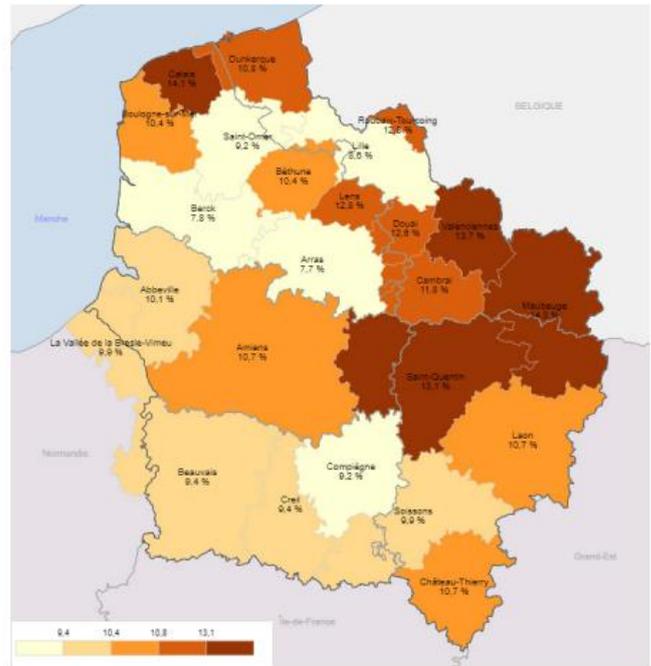
Lecture : au 4ème trimestre 2019, la part de jeunes de moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi est plus élevée sur le littoral et sur les zones d'emploi de Béthune et Douai.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal – Dernier trimestre disponible à ce niveau géographique – Carte élaborée avec Géoterritoires Hdf.



TAUX DE CHÔMAGE TRIMESTRIEL AU 3ÈME TRIMESTRE 2020 PAR ZONES D'EMPLOI

Lecture : le taux de chômage des départements du nord de l'Aisne et de Calais sont parmi les plus élevés de la région Hauts-de-France avec des taux supérieurs à 13,1%.

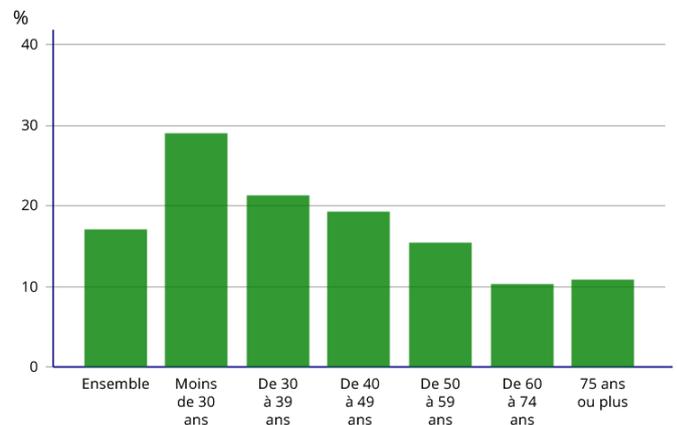
Source : Insee France Hors Mayotte – Dernier trimestre disponible à ce niveau géographique.



Selon l'INSEE en 2019, sur 100 ménages fiscaux du territoire audomarois, ayant moins de 30 ans, 29 sont en situation de pauvreté⁴⁵. Il pourrait donc être intéressant de développer des actions innovantes à destination de cette population.

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2019

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2019



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFI) en géographie au 01/01/2021.

⁴⁵ Dossier complet Intercommunalité-Métropole de CA du Pays de Saint-Omer (200069037)

https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200069037#tableau-REV_G1

3. Accessibilité pratique : des populations non motorisées en milieu urbain et rurale

L'analyse des besoins sociaux⁴⁶, réalisée en 2018, nous renseigne sur le lieu de vie des bénéficiaires du RSA et interroge sur l'offre alimentaire dont ils disposent. Ainsi, 2000 allocataires du RSA vivent en communes urbaines dont 700 en quartier politique de la ville et 425 dans des communes éloignées du pôle urbain.

La vulnérabilité socio-économique peut également impacter la mobilité des ménages et l'accessibilité pratique à une alimentation de qualité.

Selon l'INSEE, en 2018, 85% des ménages du territoire audomarois disposent au moins d'une voiture⁴⁷.

Chiffres clés :

	Allocataires RSA
Communes urbaines (dont 3 QPV)	2000 dont 700 en QPV
Pôle urbain	900
Communes éloignées du pôle urbain	425
Communes proches du pôle urbain	280

36% de non-recours au RSA

Source : Analyse des Besoins Sociaux, AUD, 2018

Chiffres clés :

	Ménages non motorisés
Communes urbaines	3700
Pôle urbain	1800
Communes éloignées du pôle urbain	750
Communes proches du pôle urbain	550

88 allocataires RSA habitent une commune sans solution de mobilité collective

Les données de l'Analyse des Besoins Sociaux⁴⁸ du territoire permettent ainsi de rendre compte du nombre de ménages non motorisés, et surtout de leur ancrage géographique. Ainsi, 750 ménages non motorisés résident dans des communes éloignées du pôle urbain. Parmi le public du CIAS, 88 allocataires habitent dans une commune sans solution de mobilité collective. Il convient donc de s'interroger sur l'offre alimentaire de proximité disponible ou non, pour ces ménages.

Source : Analyse des Besoins Sociaux, AUD, 2018

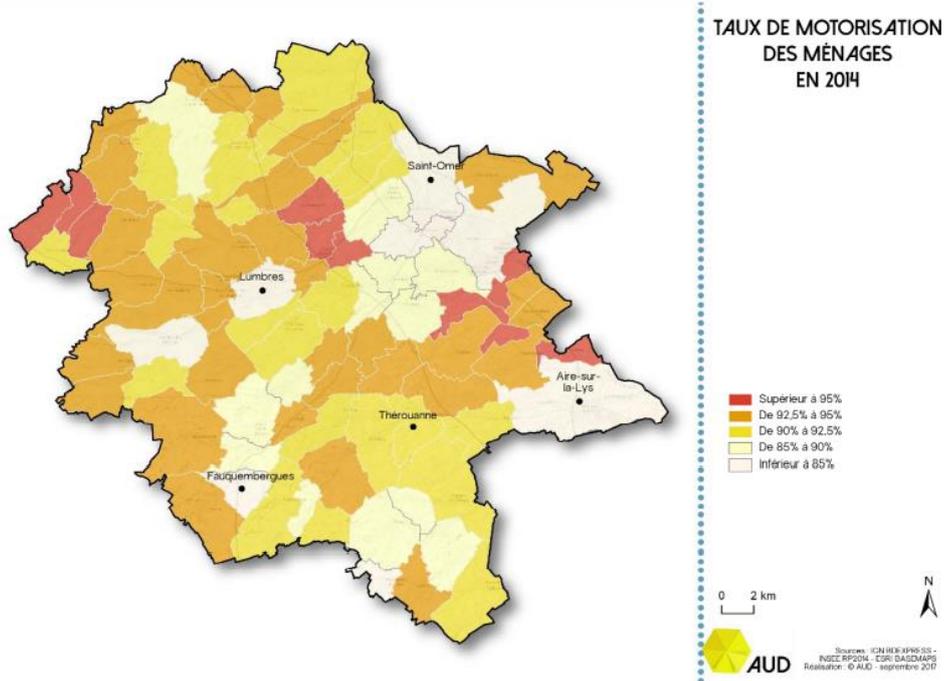
La carte ci-dessous illustre les secteurs où les ménages motorisés sont moins représentés : autour de Fauquembergues, autour d'Enquin, le pôle urbain et la commune d'Aire-sur-la-Lys. L'analyse de l'offre alimentaire montre que si les territoires du pôle urbain et Aire sur la Lys disposent d'une offre alimentaire diversifiée, ce n'est pas le cas des secteurs autour de Fauquembergues et d'Enquin. Ce qui pose la question de l'accès à une alimentation durable pour tous sur le territoire.

L'un des objectifs du CIAS est de favoriser la mobilité de son public notamment par le micro-crédit pour leur permettre de passer le permis ou d'acheter un véhicule, un projet de garage social est en cours.

⁴⁶ ABS diagnostic, page 3

⁴⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200069037#chiffre-cle-8>

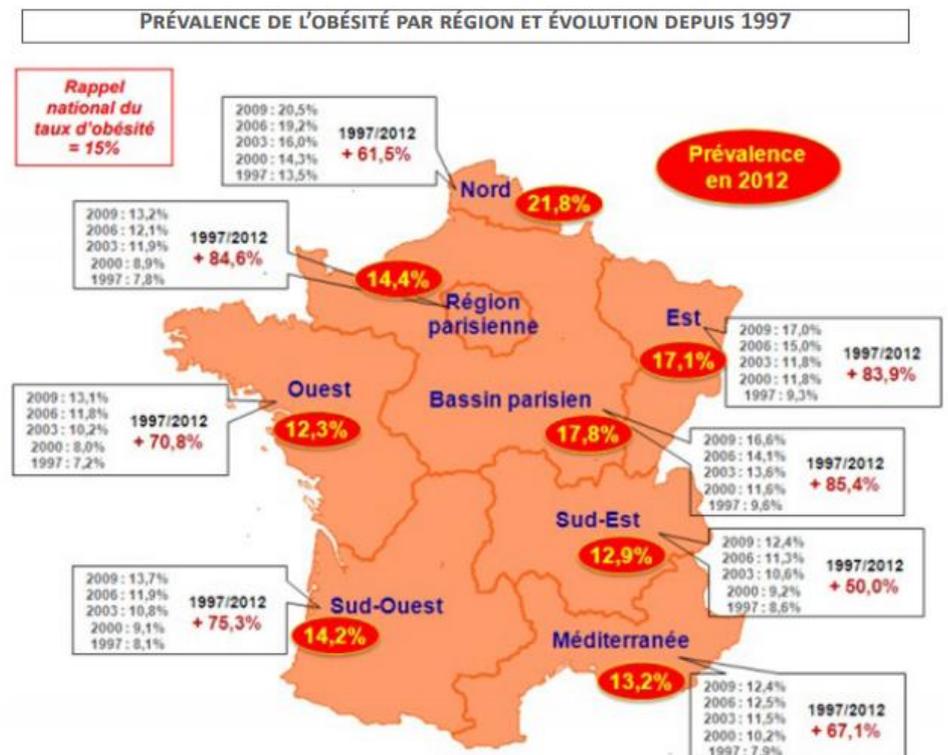
⁴⁸ ABS diagnostic, page 3



Source : Taux de motorisation des ménages en 2014, Scot, page 144, AUD

4. Accessibilités sociale et culturelle : profils de populations en vulnérabilité nutritionnelle

La population en situation d'obésité a connu une évolution moins rapide dans la région Hauts-de-France que sur le reste du territoire métropolitain. Néanmoins, le taux de la population en situation d'obésité reste la plus élevée représentant 21,8 % de la population régionale.



Source : Combattre les inégalités et la pauvreté en Hauts-de-France, premier rapport, 2021, CESER Hauts-de-France

4.1 Les populations en surcharge pondérale, selon l'âge et le genre, en Hauts-de-France

Définition du surpoids et de l'obésité

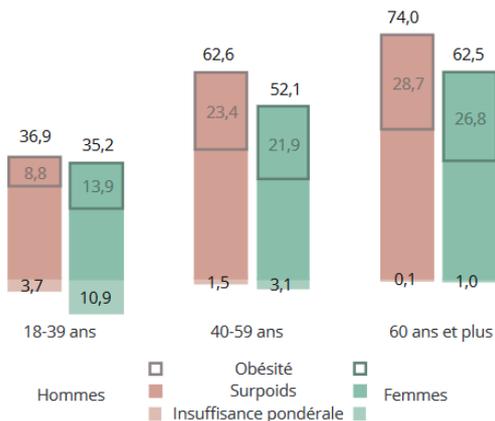
Le **surpoids** et l'**obésité** de l'adulte sont dus à un excès de « masse grasse » corporelle. Celle-ci correspond à l'ensemble de la graisse du corps (ou tissu adipeux). On l'oppose à la « masse maigre » qui correspond au poids des muscles, des organes et des viscères.

Le surpoids et l'obésité sont définis à partir de l'**indice de masse corporelle** (ou IMC). L'IMC se calcule en divisant le poids par la taille au carré d'une personne. (...)

L'**obésité** est considérée comme une maladie chronique de la nutrition. Elle n'a pas tendance à guérir spontanément et affecte le bien-être physique, psychologique et social des individus.

www.ameli.fr

Corpulence en dehors de la normale, selon l'âge et le genre (%)



Source : Nutrition santé 2017 - ARS Hauts-de-France, OR2S Exploitation OR2S

Source : Combattre les inégalités et la pauvreté en Hauts-de-France, premier rapport, 2021 CESER Hauts-de-France

Ces données de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, rendent compte, des profils d'individus en surcharge pondérale. En 2017, sur 100 hommes de 60 ans et plus vivant en Haut-de-France, 74 sont en situation de surcharge pondérale, dont 28,7 souffrent d'obésité. La même année, sur 100 femmes de la même catégorie d'âge 62,5 sont en surcharge pondérale, dont 26,8 sont en situation d'obésité.

Pour les 40 – 59 ans, sur 100 hommes 62,6 sont en situation de surcharge pondérale, et 23,4 sont en situation d'obésité. Sur 100 femmes de la même catégorie d'âge 52,1 sont en situation de surcharge pondérale, et 21,9 sont en situation d'obésité.

Aussi, on peut noter que la même année, sur 100 femmes âgées entre 18 et 39 ans, 10,9 sont en situation d'insuffisance pondérale, contre 3,7 hommes de la même catégorie d'âge.

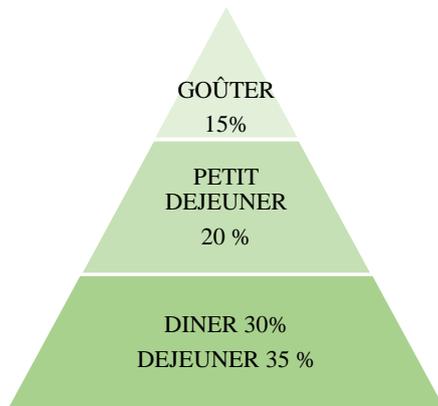
Concernant l'agglomération audomaroise, l'Analyse des Besoins Sociaux renseigne sur la mortalité évitable par prévention du territoire, liée aux habitudes de vie (tabagisme, abus d'alcool,

déséquilibres alimentaires, sédentarité). Sur le territoire, entre 2010 et 2013, **830 personnes en sont décédées**. La prévention à la santé est un axe ciblé comme enjeu majeur par les médiatrices santé dans les Quartiers Politique de la Ville. L'accès aux droits et aux soins est également un enjeu pour le CIAS.

4.2 Focus sur la petite enfance, des chiffres sanitaires alarmants : la nécessité de travailler sur les pratiques alimentaires dès le plus jeune âge

L'Association de Prévention et de Réduction des Inégalités de Santé (APRIS) travaille sur la prévention de l'obésité. La structure indique : « **Chez les enfants, si la situation est installée à la puberté, le risque de rester en surpoids ou obèse est élevé : entre 50 et 70 %.** Il est donc essentiel d'intervenir dès l'âge

de 6-8 ans en incitant l'enfant à prendre de bonnes habitudes alimentaires et à bouger plus : aller à l'école à pied, choisir des sports plaisir... (Source Institut Pasteur de Lille) »⁴⁹



Source : Présentation « Dispositif d'aide aux collectivités pour la cantine et la distribution de petit déjeuner », 19 novembre 2021, APRIS

L'objectif pour la structure est de sensibiliser les enfants et les parents, à l'équilibre alimentaire des premiers. Dans le graphique ci-contre l'APRIS rend compte de l'apport de chaque prise alimentaire pour l'enfant. L'alimentation de l'enfant entraîne des répercussions sanitaires mais également sociales puisqu'elle impacte son apprentissage.

Dans le cadre du PAT, différents acteurs peuvent être mobilisés pour agir sur l'alimentation de l'enfant, à travers ses différentes prises alimentaires, et mettre en place des leviers pour favoriser l'évolution des pratiques :

- La garderie, le centre aéré
- L'école, la crèche
- Les parents

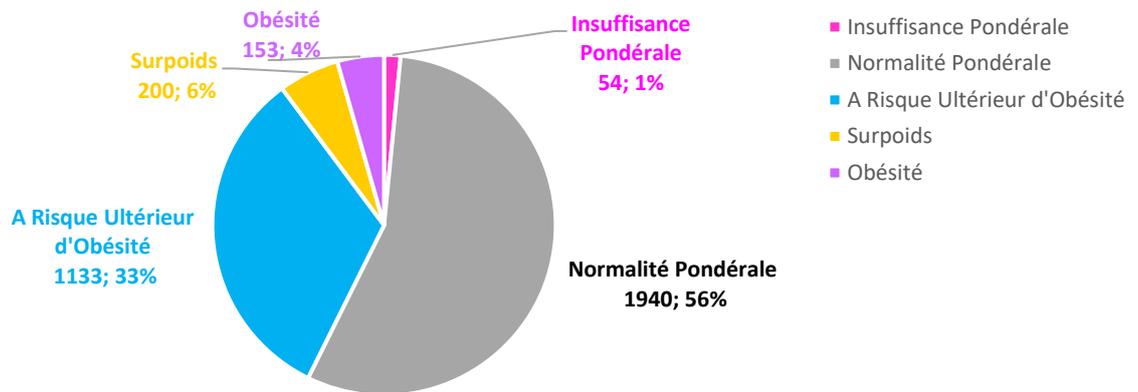
La structure APRIS réalise dans les écoles du Pas de Calais depuis 2019, des dépistages auprès des enfants de 5 ans. Ces dépistages interviennent par le biais de deux Caisses Primaires d'Assurance Maladie du département. La CPAM de l'Artois concerne 131 écoles et la CPAM de la Côte d'Opale 85 écoles. Les lieux d'intervention du dépistage ciblent les écoles maternelles situées :

- En zones d'éducation prioritaire (REP/REP+),
- Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Dans les communes à taux de fragilité important (selon les indicateurs CPAM).

Les professionnels de santé d'APRIS ont mesuré et pesé 3 480 enfants. Les résultats sont illustrés dans les deux graphiques ci-dessous, pour les écoles réparties sur l'ensemble du département, puis concernant le territoire de la CAPSO.

⁴⁹ <https://www.apris-62.fr/surpoids/>

Résultats écoles du Pas de Calais



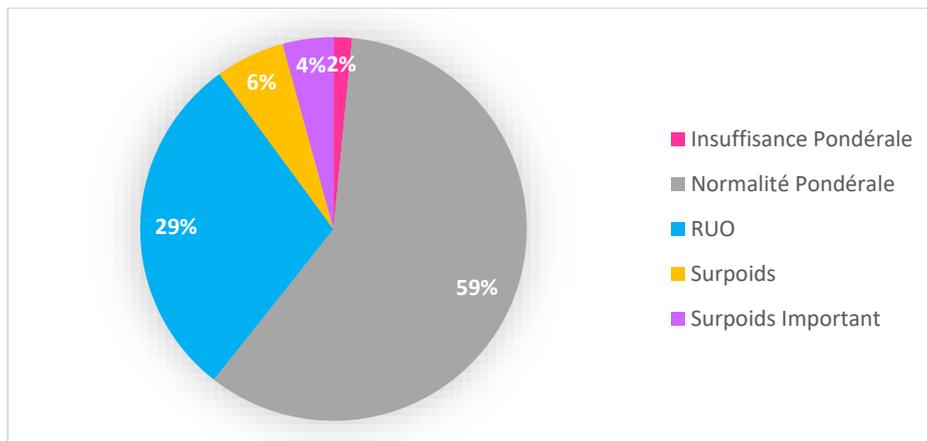
Source : Résultats obtenus auprès des 3480 enfants de 5 ans repérés dans les écoles du Pas-de Calais sur les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021, APRIS.

Sur les 3480 enfants de 5 ans ayant participé à l'étude et vivant dans le département du Pas-de-Calais, 1486 enfants, soit 43 % sont à risque ultérieur d'obésité, en surpoids ou en situation d'obésité.

Résultats pour le territoire de la CAPSO : Intervention dans 15 écoles

Sur les 259 enfants de 5 ans ayant participé à l'étude et vivant sur le territoire de la CAPSO, 39% sont à risque ultérieur d'obésité, en surpoids ou en situation d'obésité.

L'insuffisance pondérale est également deux fois supérieure par rapport aux données départementales, étant de 2 %.



Source : Résultats obtenus auprès des 259 élèves de la CAPSO sur les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021, APRIS.

4.3 Accompagnement à l'évolution des pratiques : prévention sanitaire et habitudes alimentaires

En 2019, la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) et l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ont signé avec leurs partenaires le contrat local de santé (CLS). Deux axes du programme sont en lien avec le système alimentaire du territoire.

- 1- **Promouvoir un environnement favorable à la santé** : dans ce cadre une action de sensibilisation des professionnels et des habitants sur les perturbateurs endocriniens est ciblée.
- 2- **Améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies** : deux médiatrices santé interviennent auprès des habitants des quartiers en politique de la ville. L'objectif est d'améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies. De plus, il s'agit de sensibiliser les habitants sur leur alimentation et l'activité physique.

5 Appropriation citoyenne : carte des initiatives innovantes alimentaires œuvrant pour l'évolutions des pratiques des consommateurs

5.1 L'accompagnement à l'évolution des pratiques : lutter contre le gaspillage alimentaire et les déchets

De nouvelles normes législatives et objectifs nationaux sont à considérer à propos de l'accompagnement à l'évolution des pratiques des consommateurs :

La loi de transition énergétique pour la croissance verte

Publiée le 17 août 2015

Tous les particuliers devront disposer d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2023.

« Depuis le 11 février 2020, [l'objectif national en France est de réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50%](#) par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale. »

agriculture.gouv.fr/

Aujourd'hui, un habitant de la CAPSO produit en moyenne 253 kg d'ordures ménagères par an. Selon, l'ADEME 1/3 de la poubelle des ménages est constitué de déchets organiques⁵⁰. L'ADEME indique que ces déchets biodégradables sont encore massivement mis en décharge, générant des gaz à effet de serre, ou incinérés. Ces déchets sont une ressource importante de matière qui peut être valoriser de différentes manière (production d'énergie, ou amendement via du compost).

Dans le cadre du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, qui concerne la gestion et la réduction des déchets des ménages, la CAPSO réalise une étude de caractérisation des déchets. Elle a planifié deux campagnes d'échantillonnage en 2022, afin d'identifier une typologie des déchets ménagers, selon le secteur de collecte (zone rurale, urbaine, quartier

⁵⁰ <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/fiches/valorisation-biodechets-comprendre>

résidentiel ou collectif). Il s'agit notamment d'identifier la part des biodéchets, et celle relevant du gaspillage alimentaire. Ce qui permettra à la collectivité de cibler les actions de prévention à réaliser.

La collectivité réalise depuis plusieurs années différentes actions à destination des habitants et des établissements scolaires, afin de réduire et valoriser les déchets :

Le compostage individuel : depuis 2004, chaque habitant du territoire a la possibilité de disposer d'un composteur, en contrepartie d'une compensation financière (de neuf euros). Cette opération a permis d'équiper 7200 foyers

Le compostage collectif de proximité : la collectivité propose également des composteurs collectifs. 52 composteurs collectifs sont répartis sur 22 plateformes de compostage ou aires de compostage partagés. Ils sont suivis mensuellement par un des guides composteurs de la CAPSO.

Le compostage autonome en établissement : la CAPSO propose cet outil pour les établissements producteurs de biodéchets dans le cadre de la restauration collective (écoles, collèges, lycées, EHPAD etc.)

14 établissements scolaires du primaire au lycée sont équipés de composteurs mécaniques.

1 EHPAD est équipé d'un composteur bois pour traiter les déchets de cuisine.

Le compostage pédagogique à l'école : la CAPSO accompagne également l'évolution des pratiques des habitants, au-delà de l'appareillement. Les établissements ayant un projet pédagogique ou souhaitant s'engager sur des pratiques éco-responsables sont accompagnés dans leur processus de sensibilisation des élèves à la pratique du compostage.

16 écoles sont équipées de composteurs pédagogiques.



Le projet de territoire cible une orientation sur la question des déchets, l'un des axes stratégiques est « Inciter à la réduction des déchets et à une meilleure valorisation ». Des actions ont été relevées concernant la sensibilisation des plus jeunes, l'incitation concernant le zéro déchet.

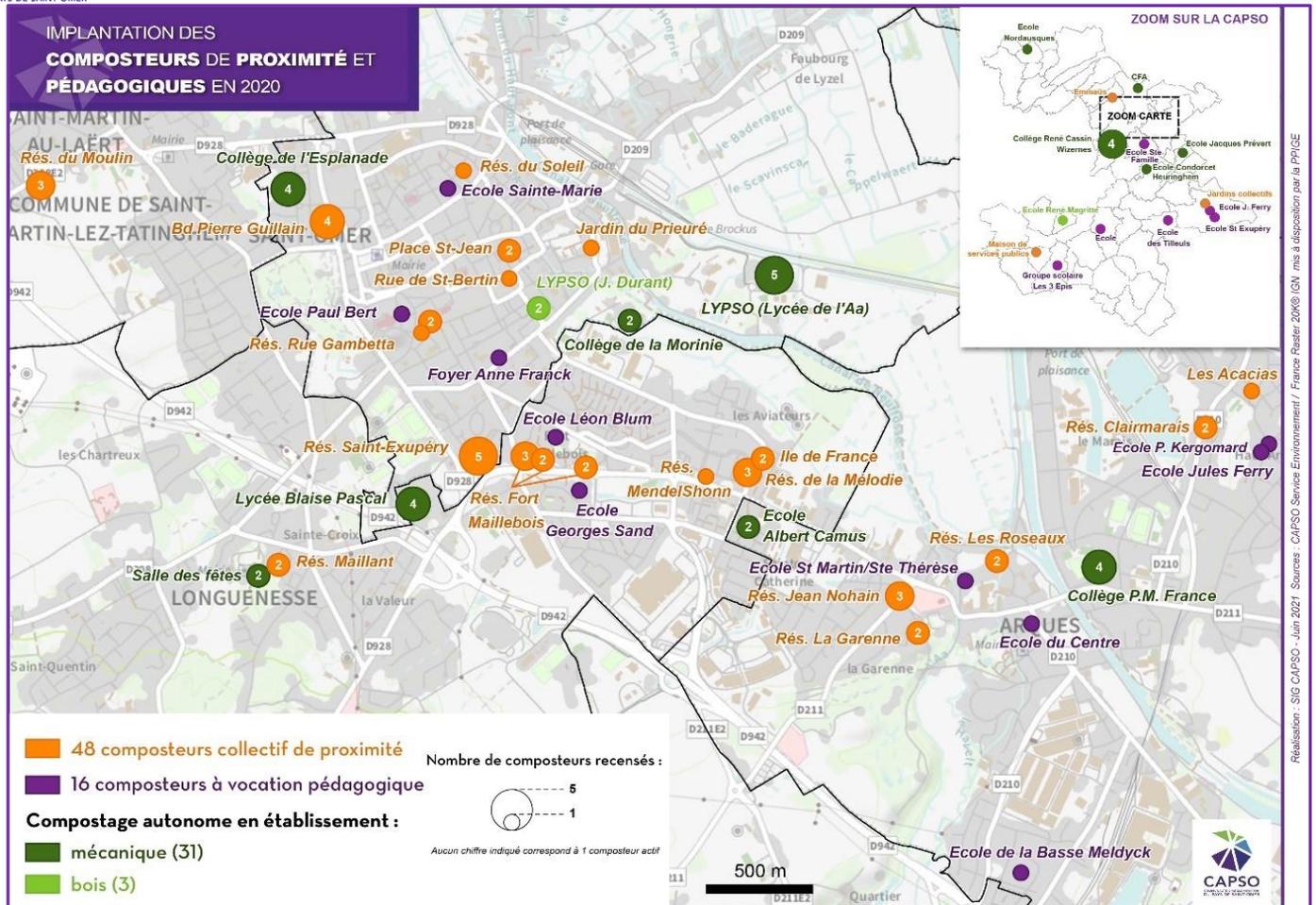
AXE STRATÉGIQUE 3

Inciter à une réduction des déchets et à une meilleure valorisation

- **Action 3.1 :** sensibiliser les scolaires, les habitants, entreprises et administrations dans la réduction de leurs déchets (produits sans sur-emballage, vrac...) 
- **Action 3.2 :** développer la communication auprès des habitants sur le tri, le recyclage des déchets et la réparation des objets (repair'café) 
- **Action 3.3 :** développer les containers d'apport volontaires papiers-cartons (démarches d'économie circulaire locale)
- **Action 3.4 :** rejoindre une dynamique zéro déchet et montrer l'exemple avec les services publics communaux 

ACTIONS PRIORITAIRES pour les groupes d'habitants :

1. Sensibiliser, impliquer notamment par le ludique les plus jeunes à la réduction des déchets
2. Motoriser les camions-poubelle avec des énergies alternatives
3. Communiquer davantage sur les périodes de ramassage et sur l'augmentation des coûts
4. Récompenser les habitants qui réduisent leurs déchets
5. Créer des bacs enterrés (déchets, carton, ...) en hypercentre

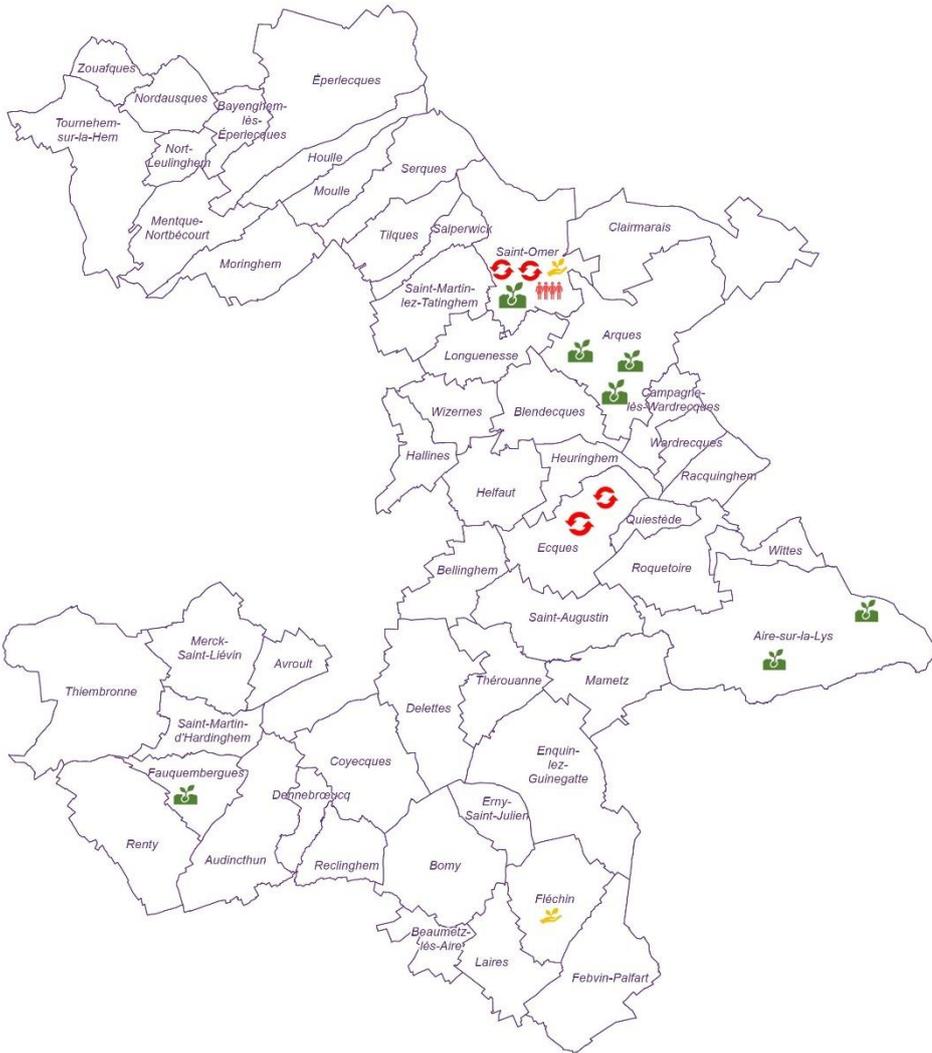


5.2 Les initiatives à destination des mangeurs permettant l'appropriation citoyenne

Le territoire est riche d'une grande diversité d'opérateurs œuvrant pour l'évolution des pratiques alimentaire sur son territoire. La cartographie interactive permet de les identifier, valoriser leurs bonnes pratiques et les diffuser.

Les structures renseignées ici identifient, de manière non exhaustive, les initiatives associatives favorisant l'accessibilité citoyenne des habitants. Selon leur thématique, elles permettent de :

- Renforcer leur **autonomie alimentaire** par l'autoproduction (cultiver soit même dans une parcelle mise à disposition, dans un jardin partagé, ou ouvrier) ou la transformation (adopter de nouvelles pratiques de consommation par des ateliers cuisine).
- Accéder à des **circuits courts** de produits locaux par une organisation collective et proposer des prix justes pour le producteur et le consommateurs (épicerie indépendante et coopérative, AMAP)
- **Réduire leurs déchets** par des ateliers de sensibilisation et des astuces pour évoluer dans les pratiques de consommation, faire soi-même. Aussi, la sensibilisation des commerçants et restaurateurs permet de mettre en adéquation les pratiques des particuliers avec les acteurs économiques.
- **La solidarité** en offrant des espaces et une logistique pour faire des dons alimentaires individuels ou les réceptionner.



La majorité des initiatives identifiées sont situées dans le pôle urbain. Chaque secteur dispose d'au moins une structure active, sauf le secteur Nord.

La majorité des initiatives concernent l'autonomie alimentaire.

Légende :

-  : autonomie alimentaire
-  : courts-circuits
-  : réduction des déchets
-  : solidarité

Nom de la structure	Description	Localisation	Typologie
Les jardins solidaires	Association créée en 2015. Mise en relation de personnes possédant des terrains qu'elles ne peuvent pas entretenir avec des jardiniers volontaires et des personnes en difficulté désirant s'initier au jardinage.	Aire-sur-la-Lys	
Société des jardins ouvriers d'Aire-sur-la-Lys	Association créée en 1929. Mise à disposition de parcelles de jardins.	Aire-sur-la-Lys	
AMGA	Le projet Permagym lie santé et bien-être par le sport ; création d'un espace de 150m ² de permaculture. Organisation d'ateliers culinaires avec les propres récoltes.	Arques	
Association des jardins ouvriers d'Arques	Association créée en 1946. Création de lien social et mise à disposition de parcelles de jardins.	Arques	
Community	L'association réalise des actions de sensibilisation, d'éducation, de travail avec les habitants et les partenaires autour des questions liées à l'alimentation saine locale et de saison. Ainsi que sur le gaspillage alimentaire et l'accès pour tous, le partage et la transmission (ateliers cuisine, projet permaculture, troc, conférences et échanges)	Arques	
Super'ecques	Epicerie coopérative : lieu de vente de produits locaux ; de rencontres entre les producteurs et les habitants ; de sensibilisation.	Ecques	
L'AMAP de la Morinie	Depuis 2017, livraison de paniers à une soixantaine de familles.	Ecques, Saint-Omer	
La Brouette bleue	Association réalisant des ateliers, des formations, des spectacles. Des ateliers cuisine à destination de différents publics : adultes et adolescents, enfants.	Fauquembergues	
Arrêt création	Espace culturel en pays rural : événements culturels, ateliers zéro déchets, marché Bio-Artisanal-Culturel.	Fléchin	
Zéro Waste Pays de Saint-Omer	Information et sensibilisation sur le zéro déchet auprès des habitants, des commerçants et restaurateurs	Saint-Omer	
Audo'ma bonne action	Proposition de bénévolat innovant autour d'actions de solidarité : missions "intérim" / propositions d'actions ponctuelles. Fabrication d'« étals solidaires » par des jeunes audomarois en insertion sociale et professionnelle. Participation des magasins d'alimentation à l'opération en accueillant dans leur établissement un étal solidaire (alimentés par la clientèle)	Saint-Omer	
Jardins familiaux de Saint-Omer	Association créée en 1906. Ses objectifs sont de rechercher, aménager et répartir des terrains à cultiver.	Saint-Omer	
Maison Associative Solidaire (MAS)	Epicerie indépendante et autogérée par et pour ses membres. Proposer aux adhérents une alimentation saine, responsable et à des prix respectueux.	Saint-Omer	
La casa Ti'zote	Groupement d'achat : produits locaux et produits non disponibles sur le territoire (agrumes issus de filières responsables en Italie)	Saint-Omer	

	Actions de sensibilisation : amener les personnes à questionner leur façon de consommer et favoriser l'accès à toute personne à une consommation qui a du sens.		
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Le CIAS propose également un accompagnement pédagogique (instaurés par les conseillères en économie sociale et familiale) à destination des bénéficiaires, au travers de la construction d'un projet thématique (santé, logement, insertion sociale et professionnelle) et une demande de participation aux ateliers. Ces temps d'échanges favorisant le développement des capacités et des potentialités des individus dans une dynamique du pouvoir d'agir. Des ateliers cuisine ont été réalisés dans ce cadre. Le CIAS souhaite également développer des actions collectives en complémentarité des dispositifs existants, notamment des ateliers d'équilibre alimentaire, ou portant sur le parcours budgétaire, etc. Ces actions sont des exemples permettant de favoriser l'accessibilité citoyennes à une alimentation durable.

5.3 L'érosion du lien social identifié comme enjeu pour le monde rural

Dans le livre blanc « Pour une ruralité innovante » l'un des enjeux identifiés est l'érosion du lien social.

En effet, l'affaiblissement du niveau de services conjugué à l'arrivée de nouvelles populations travaillant et exerçant leurs loisirs en dehors du village fait craindre à de nombreuses communes une évolution en « commune dortoir ». Des élus soulignent la difficulté de mobiliser les habitants dans les événements municipaux ou la vie associative locale et déplorent la perte de « la vie de village ». La question générationnelle est au cœur de ces réflexions. Les clubs des aînés apparaissent particulièrement révélateurs des évolutions sociétales en cours. Malgré le vieillissement de la population, de nombreuses communes constatent en effet une fréquentation en baisse des associations existantes liée à l'arrivée de nouvelles générations de seniors, aux attentes différentes sur les activités proposées. Il conviendra en conséquence de renouveler le modèle. Le renforcement des politiques en faveur de la jeunesse est également identifié comme un enjeu prioritaire. Il s'agit notamment de permettre aux jeunes d'accéder plus facilement aux offres de formation et d'apprentissage, aux services culturels, sportifs et de loisirs (cinéma, centre aquatique, ...) et de pérenniser des activités de qualité (centres de loisirs, ...). La question du développement de nouvelles offres de mobilité répondant notamment aux besoins des jeunes et personnes âgées semble centrale. Cet enjeu concerne la dimension d'accessibilité à une alimentation durable par le levier de l'appropriation citoyenne.

Dans le cadre du PAT et de l'évolution des pratiques alimentaires de la population, il convient donc de se questionner sur : Comment créer des synergies et communiquer sur les dispositifs alimentaires innovants existants ? Est-ce que les acteurs associatifs implantés dans les communes rurales sont-ils identifiés par la population ?

SYNTHESE

ATOUTS

- Un paysage agricole **variés et diversifiés**,
- Richesse de la ressource en eau, avec la présence de trois cours d'eau majeurs : **Aa, Hem, Lys**
- Richesse de la biodiversité : **ZNIEFF de niveau 1 et 2**, et diversité des milieux : **aquatique, forestiers, bocagers**,
- Des labels nationaux et internationaux reconnaissant les qualités patrimoniales du territoire : « **site Ramsar : zone humide** », « **réserve de biosphère de l'UNESCO** », « **Pays d'Art et Histoire** »

...etc.

OPPORTUNITES

- Présence de nombreux opérateurs engagés en faveur d'une alimentation durable sur le territoire (institutionnels, associatifs, économiques)
- Des établissements de formation proposant des filières préparant aux métiers de l'agriculture, de l'alimentation.
- Un contexte législatif favorables à l'évolution des pratiques : Lois EGALIM, Climat et résilience, objectif Zéro Artificialisation Nette

FAIBLESSES

- Entre 2000 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles a été **divisé par deux**,
- **1/3** des chefs d'exploitation est concerné par un départ en retraite imminent ou proche,
- Une augmentation de **37%** du prix médian des terrains agricoles entre 2020 et 2019,
- Des **difficultés de recrutement** dans les filières agricoles et alimentaires,
- Un taux d'artificialisation **deux fois supérieure** aux moyennes française, régionale, départementale.
- Une densité moyenne d'établissements alimentaires de plus de 300m² pour 1000 habitants **supérieure à la moyenne régionale** : 503m² contre 386 m²
- **17,9 %** de la population en situation de pauvreté
- Un revenu médian annuel / habitant **inférieur au niveau régional** : de 19 390 € contre 20 110 €
- Entre 2010 et 2013, **830 décès** liés à une mortalité évitable par prévention, concernant les habitudes de vie dont les déséquilibres alimentaires.

...etc.

MENACES

- Inondations,
- Sécheresse,
- Inflation des prix relatives au contexte géopolitique,
- Pénuries liées au contexte climatique,
- Crises sanitaires,

...etc.

